**VENDREDI 1ER MARS 2024 -** TERRES DE BOURGOGNE - N° 1772
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

# Terres de Bourgogne




# On ne se paye pas de mots !




Si l'inauguration du Salon de l'Agriculture a été mouvementée, les agriculteurs avaient, sur les derniers jours précédant ce grand rendez-vous, déjà marqué fermement leur volonté de ne pas se contenter d'annonces. En Côte-d'Or, dans l'Yonne ou la Nièvre, des manifestations et des opérations de contrôle d'origine des produits en grandes surfaces se sont multipliées.

*PAGES 04, 05, 06.*


L. Jung / Terres Inovia

P.13

PRODUCTIONS

## Cultures // Combiner les moyens pour désherber le pois de printemps




P.18

DOSSIER

## L'enseignement au diapason des nouveaux visages de l'agriculture


H. Challier

P.28

RURALITÉ

## Photovoltaïque au sol // État des lieux en Bourgogne-Franche-Comté






# // SOMMAIRE


## ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 MANIFESTATION : UNE QUESTION DE RESPECT

.05 FDSEA-JA : ILS AVAIENT PRÉVENU

.06 SYNDICALISME : EN « INVESTIGATION » À DIJON

.07 ABATTOIR DE CORBIGNY : UNE RÉOUVERTURE ANNONCÉE

.08 LA CÔTE D'OR AU SALON : DE BEAUX AMBASSADEURS

.09 JEUNES AGRICULTEURS : ICI, C'EST IS

.10 CHAMBRE D'AGRICULTURE : ATTENTIFS AUX AVANCÉES

## ACTUALITÉ // RÉGION

.11 FILIÈRE RÉGIONALE : LES PREMIÈRES CONTRACTUALISATIONS PROFILAIT SONT EN PLACE

## PRODUCTIONS // CULTURES

.12 GDA BOURGOGNE NIVERNAISE : LA FORCE DU GROUPE

.13 PROTÉAGINEUX : COMBINER LES MOYENS POUR DÉSHERBER LE POIS DE PRINTEMPS

## PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.14 ACTION SYNDICALE : MAINTENIR LA PRESSION

.15 GESTION DES RISQUES : « LA SANTÉ, C'EST LA BASE DE TOUT »

## PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.16 ESPACE TEST DE LUZY : CULTIVER SON AVENIR

## PRODUCTIONS // VIGNE

.17 BPA « TRAVAUX DE LA VIGNE ET DU VIN » : UNE DEMANDE TOUJOURS PRÉSENTE

## DOSSIER //

.18 SPÉCIAL ENSEIGNEMENT

## RURALITÉ // TERRITOIRES

.26 GROUPAMA : L'HUMAIN, LE CŒUR DE MÉTIER DE BENJAMIN MARTIN

.27 JEUX OLYMPIQUES : APPELS À PROJETS POUR ANIMER LES TERRITOIRES

.28 PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL : ÉTAT DES LIEUX EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

## SERVICES

.29 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.30 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.32 PETITES ANNONCES

.34 ANNONCES LÉGALES

## MAGAZINE // PORTRAIT // LOISIRS // OXYGÈNE

.38 MÉLISSA GALLERON A LANCÉ SA PRODUCTION DE CHAMPIGNONS SUR LE VERCORS

.39 FESTIVITÉS : CHÂTILLON-SUR-SEINE MET L'HIVER DEHORS !

.40 GASTRONOMIE : LES CHEFS CUISINENT BLEU-BLANC-CŒUR





# // LE DESSIN

# // EN BREF

## **Simplification** Bruno Le maire veut supprimer les documents Cerfa

Dans le cadre du futur projet de loi de simplification, le ministre de l'Économie Bruno Le Maire propose notamment *« la suppression des Cerfa »*, a-t-il expliqué à l'occasion d'une table ronde avec les acteurs du secteur agricole le 26 février. *« Prenez les Cerfa, ça sert encore à quelque chose les Cerfa ? Vous ne pensez pas qu'on peut se passer des Cerfa ? Voilà une réflexion que l'on peut ouvrir. Les Cerfa, c'est le boulot de l'administration, ça ne doit pas être le boulot d'un paysan. La suppression des Cerfa, voilà quelque chose sur quoi je pense qu'on peut travailler »*. Les documents Cerfa sont des documents administratifs normalisés qui permettent à l'administration de disposer de toutes les informations nécessaires à chaque demande. Lors de sa visite au Salon de l'élevage, en octobre, Bruno Le Maire avait invité le secteur agricole à partir aux Assises de la simplification, qui devraient aboutir à un projet de loi de simplification. À l'issue des manifestations agricoles de février, le Premier ministre avait annoncé une série de simplifications pour le secteur agricole, dont le *« contrôle administratif unique »* en matière d'environnement, face auxquels les fonctionnaires demandent des éclaircissements. Lors de sa conférence de presse au Salon de l'agriculture, le Président de la république a quant à lui promis un *« droit à l'erreur »*, là encore à préciser.

## **Simplification** Marc Fesneau veut que le *Green deal* soit aussi un *« Production deal »*

Intervenant en amont de la réunion des ministres de l'Agriculture de l'UE du 26 février, qui doit passer en revue les propositions de la Commission européenne pour simplifier la Pac et améliorer le revenu des agriculteurs, Marc Fesneau s'est fermement prononcé pour que le *Green deal* européen soit également un *« Production deal »*. Pour lui, il est nécessaire que le Pacte vert assure aussi la capacité de production de l'UE sinon, *« on perd ce que nous voulons »*, ajoute-t-il. Et d'ajouter que le risque est d'avoir *« une agriculture soucieuse des sujets environnementaux, mais qui est incapable de produire ce dont on a besoin »*. Au-delà de ce sujet, Marc Fesneau a insisté sur *« le besoin de réconcilier les agriculteurs avec leur Pac »*. En dépit des élections européennes, il estime qu'il faut continuer à préparer les textes pour la simplification afin de poser les jalons d'une Pac qui rassure. À ce titre, s'il estime qu'il y a de l'espace dans le texte actuel pour des adaptations (notamment via des actes délégués), il n'écarte pas la possibilité de modifier l'acte de base. *« L'important, c'est d'avoir un texte sur la table, même si les élections au Parlement européen vont retarder l'adoption »*, indique-t-il.

## **Prix plancher** Bercy pilotera un *« chantier »* avec les organisations professionnelles agricoles

Le Président de la République a réuni, ce 26 février, le Premier ministre et six ministres – dont ceux de l'Agriculture, de l'Économie et de la Transition écologique – pour évoquer ses annonces lors du Salon de l'agriculture deux jours plus tôt. Emmanuel Macron *« a demandé à Bercy de lancer un chantier sur les prix plancher avec l'ensemble des organisations professionnelles agricoles »*, avec l'objectif d'aboutir en vue du futur projet de loi que le Premier ministre Gabriel Attal a promis de présenter d'ici l'été sur le revenu des agriculteurs. Selon ses services, Emmanuel Macron a demandé le 24 février aux syndicats agricoles *« d'aboutir à quatre ou cinq revendications assez fortes pour structurer les échanges »*. Il espère leur retour *« dans les dix jours »* afin de *« travailler sur ces revendications »* en vue du nouveau rendez-vous qu'il leur a donné dans trois semaines à l'Élysée. Derrière cette demande, il y a *« la volonté de poser un cadre de référence commun »*, *« d'avoir quelques mesures identifiées par l'ensemble des acteurs »*, a expliqué un conseiller. *« Il faut maintenant clore la crise et se mettre d'accord sur les quelques mesures fondamentales pour faire la différence pour les agriculteurs et permettre aux agriculteurs de rentrer chez eux tranquillement et d'avoir été entendus »*, a ajouté une autre conseillère.

# // ENQUÊTE

## **Vie professionnelle et personnelle** Le juste équilibre

Le service économie entreprise de la Chambre d'agriculture de la Nièvre lance une enquête sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle dans le cadre de son travail sur *« le temps de travail, un enjeu essentiel pour l'agriculture de demain »*. Nous avons besoin de la contribution des agriculteurs ! Si vous êtes agriculteur, prenez quelques minutes pour répondre à notre enquête. Vos réponses aideront à alimenter la réflexion lors du Comité d'Orientation Transmission Installation (COTI), qui se tiendra le 21 mars 2024. Votre participation est essentielle, merci d'avance pour votre implication !

Chambre d'agriculture de la Nièvre

*Retrouvez le questionnaire en ligne sur le site internet de la Chambre d'Agriculture : https://bourgogne-franchecomte.chambres-agriculture.fr/nievre/ ou directement à l'aide du QR Code*



Caroline Milleville / Chambre d'agriculture de la Manche

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

**Éditeur :** SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
**Associés principaux :** FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
**Commission paritaire des journaux et publication** 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
**Tirage moyen par numéro :** 6200 ex.
**Abonnement annuel :** 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
**Imprimeries :** Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
**Origine du papier :** France / Belgique
**Taux de fibres recyclées :** 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

• **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
**Rédaction :** redaction@terres-de-bourgogne.net
• **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
**Publicité** : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// GOUVERNEMENT

# Le plan Élevage dévoilé

**Le Gouvernement a présenté son plan sur l'élevage dont plusieurs mesures avaient déjà été annoncées, tels que les avantages fiscaux et sociaux à hauteur de 150 millions d'euros pour les éleveurs bovins. En matière de soutien financier, le Gouvernement annonce un plan visant à fournir 400 millions d'euros de prêts garantis au secteur de l'élevage dès juillet.**




Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, lors de la présentation du plan Elevage, le 25 février.

Le plan gouvernemental, présenté le 25 février, rappelle préalablement que l'élevage, *« composante essentielle de notre patrimoine gastronomique et de la richesse de nos terroirs […] et d'une alimentation durable […] est essentiel en France »*. L'angle du productivisme est clairement affirmé : *« certaines filières d'élevage sont appelées à produire davantage certains produits que ce que nous consommons »*. Le plan de l'exécutif qui reste très général, développe cinq axes et commence par la volonté de donner *« une ambition assumée et crédible pour l'élevage »*. Sur ce point, le Gouvernement veut *« traduire en objectifs chiffrés cette ambition et identifier les principaux enjeux à surmonter pour chaque filière »*, mais aussi caractériser les externalités positives de l'élevage à maximiser. Sur ce point, il reviendra à Chambre d'agriculture France de lancer au deuxième trimestre 2024 des débats territoriaux associant les organisations agricoles, les représentants des citoyens et les collectivités territoriales. Toujours sur ce premier axe, l'État affirme que la consommation de viandes ne doit pas *« être stigmatisée : le respect individuel des prescriptions nutritionnelles est compatible avec les engagements climatiques que nous prenons collectivement »*.

## Campagne de communication

Sur le deuxième axe, « Objectiver et promouvoir les apports de l'élevage », le plan souhaite lutter contre les idées reçues sur l'élevage *« car le débat public est trop souvent caractérisé par la méconnaissance des réalités »*, souligne-t-il. À charge pour les filières d'élevage de *« formaliser dans un document unique les apports positifs de l'élevage et, sur la base d'arguments scientifiques, des contre-argumentaires »*. Sur cette base, une grande campagne de communication devrait voir le jour sur ce thème et sur celui de la découverte des métiers de l'élevage et des filières animales. *« Améliorer le revenu des éleveurs, y compris en renforçant la compétitivité des filières d'élevage »*, constitue le troisième axe de ce plan. Y figurent les mesures fiscales adaptées aux différentes filières avec la création d'une provision sur stocks, la conférence des solutions qui doit se tenir d'ici avril, l'amplification des contrôles de la loi Égalim sur les grandes enseignes et les centrales d'achat. Ces mesures sont notamment complétées par la transparence de l'information du consommateur concernant l'origine des denrées alimentaires d'origine animale, la rénovation du réseau des abattoirs et la défense de la réciprocité des normes. Parce que la moitié des éleveurs français partiront à la retraite dans moins de dix ans, le Gouvernement entend mettre le paquet sur le renouvellement des générations et l'attractivité des métiers. Cela commence par l'amélioration du service de remplacement et par la mise en place d'un nouvel instrument financier. Concrètement, il s'agit d'offres de prêts bonifiés, garantis par l'État, *« pour soutenir massivement les nouvelles installations en agriculture et les investissements porteurs de transitions »*, relate le document du ministère.

## Grand séminaire à venir

Autre mesure annoncée : la simplification et l'accélération des procédures administratives pour les bâtiments d'élevage. Il est notamment prévu de ramener à deux mois les délais de recours contre les projets agricoles, de supprimer un niveau de juridiction et de fixer un délai maximal de jugement à dix mois pour les contentieux. Enfin, parce que *« l'élevage français est […] un acteur incontournable de la transition écologique »*, confirme le document, le Gouvernement envisage, de *« renforcer la recherche, l'innovation et le transfert pour améliorer la résilience des filières d'élevage face au changement climatique »*. À ce titre, un grand séminaire sur la recherche et le développement, premier du genre, se tiendra au deuxième trimestre 2024, annonce le document. Si le plan Élevage entend *« faciliter le déploiement des innovations et pratiques permettant de réduire l'empreinte carbone »*, il vise aussi à améliorer la résilience des filières d'élevage face aux risques sanitaires. C'est pourquoi *« l'État financera intégralement la conception du futur système de traçabilité pour toutes les filières ainsi que la dématérialisation des documents d'identification en filière bovine »* promet-il.

**Christophe Soulard**

## Des propositions des experts-comptables

**Pour apaiser les relations parfois tendues entre les organisations agricoles et le gouvernement, l'Ordre des experts-comptables (OEC) a présenté *« 13 propositions pour simplifier la vie des agriculteurs et alléger les charges et les contraintes qui pèsent sur leurs activités »*. Elles ont pour objectif *« d'assurer la stabilité des prix et de permettre une juste répartition de la valeur »* ; *« d'optimiser la trésorerie des agriculteurs »* ; *« de simplifier administrativement leur vie quotidienne »* et *« de garantir le renouvellement générationnel des exploitants »*, explique le communiqué de l'Ordre du 20 février. Parmi les propositions concrètes, l'OEC préconise l'instauration de provisions pour les agriculteurs similaires à celles autorisées pour les industriels ; l'augmentation de l'exonération de l'impôt sur la fortune immobilière pour le foncier agricole ; la promotion des Groupements fonciers agricoles (GFA) pour faciliter les transmissions de terres ou encore de faire garantir ses crédits par BPI-France. *« Ces propositions ont été adressées au Gouvernement ainsi qu'aux organisations syndicales agricoles »*, fait remarquer l'OEC.**



// MANIFESTATION

58

# Une question de respect

**Le 23 février, un appel à manifester devant l'hôtel de ville de Cosne-Cours-sur-Loire avait été lancé par la FDSEA et les JA.**



Les drapeaux français et européen ont été mis en berne.



Le mât du drapeau européen a été posé au sol devant l'hôtel de ville – sans dégradation.

Suite à l'appel à mobilisation de la FDSEA 58 et des JA 58, une vingtaine de tracteurs avaient répondu présents pour se positionner devant l'hôtel de ville de Cosne-Cours-sur-Loire. Outre les tracteurs en stationnement, une dégustation de viande, fournie par les éleveurs nivernais, et une dégustation de bière, fournie par la brasserie La Rur'ale (Parigny-les-Vaux) était proposée en fin d'après-midi.

Durant la rencontre, Jean-Charles Zwaenepoel, agriculteur à Varennes-lès-Narcy, président de canton et président de la section grandes cultures de la FDSEA 58 insiste : *« il faut expliquer aux gens que si le prix d'un produit, comme l'orge, est doublé, la répercussion sur le prix de la bière est ridicule »*.

## Respecter la profession

D'autres revendications ont été évoquées durant la manifestation : *« On ne veut plus du CSP. Nous sommes des professionnels qui connaissons notre métier. Et, de ce fait, nous n'avons pas à nous justifier tout le temps sur ce que l'on peut introduire dans nos parcelles pour produire »*. Il poursuit : *« Un agriculteur qui cultive 300 ha – moyenne de la Nièvre – nourrit 8 000 personnes. Ce niveau de professionnalisme doit être respecté »*. Pour cette demande, il a en tête un élément bien particulier : *« Pour montrer ce respect, il ne faut plus d'hommes armés qui viennent nous contrôler. Je parle des agents de l'OFB qui viennent vérifier les bandes enherbées avec des armes automatiques… Je pense que cela n'est pas justifié »*. Afin de montrer leur mécontentement, les exploitants ont mis le drapeau français et européen en berne. Puis, le mât du second a été déposé sur les marches de la mairie ; tout un symbole. Jean-Charles Zwaenepoel conclut en s'adressant au grand public : *« N'hésitez pas à poser des questions aux gens qui vous nourrissent trois fois par jour »*.

**Chloé Monget**



Une dégustation de viande et de bière était proposée lors du rassemblement.

*Une vidéo accompagne cet l'article sur www.agribourgogne.fr*



Fabien Bazin, président du Conseil départemental s'est rendu à Cosne-Cours-sur-Loire.




La demande de désarmement des agents de l'OFB était affichée.

// FDSEA/JA

# 89 Ils avaient prévenu

**Le jeudi 22 février, plus de 70 tracteurs et au moins 200 agriculteurs se sont réunis à Auxerre, pour remettre un coup de pression sur l'État, deux jours avant l'ouverture du salon de l'agriculture (qui a ouvert ses portes le samedi 24 février). Un mouvement une nouvelle fois organisé par la FDSEA de l'Yonne et les JA 89.**




Plus de 70 tracteurs et au moins 200 agriculteurs se sont réunis à Auxerre, le jeudi 22 février. Ils ont défilé dans les rues du centre-ville d'Auxerre, comme ici, boulevard de la Chaînette.




En tout début d'après-midi, les agriculteurs se sont d'abord installés devant la DDT de l'Yonne, à Auxerre.




Les messages ont été une nouvelle fois passés.

« *On a souhaité remettre un coup de pression sur l'État, juste avant le salon de l'agriculture* », affirme Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne.

Le 22 février, plus de 70 tracteurs et au moins 200 agriculteurs ont répondu à l'appel de la FDSEA de l'Yonne et des JA 89, pour se réunir à Auxerre. D'abord devant la DDT de l'Yonne, avec les tracteurs stationnés avenue Charles de Gaulle, puis devant la DDETSPP, rue Jehan Pinard, en passant par le boulevard de la Chaînette, les quais d'Auxerre et le boulevard Vaulabelle.

C'est ensuite sur le parking des Cordeliers, situé à quelques pas de la préfecture de l'Yonne, que les agriculteurs se sont installés, jusque tard dans la nuit.

Cette nouvelle mobilisation arrive moins de trois semaines après les blocages des autoroutes A6, A19 et A5, pour les agriculteurs icaunais. « *On dénonce, une nouvelle fois, que l'État marche sur la tête* », lance Damien Brayotel. « *Cela n'a pas beaucoup bougé depuis le mois de novembre, malgré une mobilisation historique en janvier. Le premier ministre, Gabriel Attal, a fait des annonces, mais pour l'instant cela reste au stade des annonces. Je ne sais pas vous (s'adresse-t-il aux agriculteurs sur place), mais moi, sur mon exploitation, je n'ai encore rien vu changer* ».

## Un stop général demandé

Pour le président de la FDSEA de l'Yonne et les nombreux agriculteurs rassemblés jeudi dernier, l'objectif était de faire une piqûre de rappel des demandes du monde agricole, pour que celles-ci ne tombent pas aux oubliettes. « *Depuis des années, on nous empile des normes et des contrôles qui ne vont pas dans l'objectif d'améliorer nos pratiques. À côté de cela, le revenu n'est pas là, dans à peu près toutes les productions. On se retrouve coincé entre des charges qui ont explosé, des prix de vente de nos productions qui sont à la ramasse et des revenus qui vont être dans le rouge. C'est pour cela que l'on dit stop. Stop aux normes, aux contraintes et aux réglementations qui n'ont plus aucun sens* ».

Damien Brayotel indique également que depuis la suspension des blocages, les représentants de la FDSEA et des JA ont rencontré, à plusieurs reprises, le préfet de l'Yonne, pour travailler au niveau local. « *On a aussi travaillé avec la DDT pour simplifier un certain nombre de choses et on a avancé sur le sujet de la loi Égalim. L'État a d'ailleurs enfin compris que pour faire appliquer la loi, il fallait faire des contrôles. En France, 150 contrôleurs ont été embauchés, 1 000 contrôles ont été faits et 370 se sont avérés non conformes. Et cela uniquement sur l'étiquetage d'origine. Cela veut dire que certaines GMS font de la fraude, ce qui pénalise nos productions* ».



Les agriculteurs icaunais ont pris place sur le parking des Cordeliers jusque tard dans la nuit.

FDSEA de l'Yonne




De la paille a été déposée devant la DDT de l'Yonne.

En clair, Damien Brayotel rappelle que ce dont le monde agricole a besoin, « *c'est un soutien de l'agriculture et des agriculteurs, de la part des politiques* ». Il assure que tous resteront mobilisés le temps qu'il faudra pour voir les choses considérablement s'améliorer dans les fermes. « *On sait bien que tout va prendre du temps, qu'il faudra travailler avec les industriels et les GMS pour construire des prix et valoriser nos productions, afin de couvrir nos coûts de production. On a conscience que cela ne se fera pas en claquant des doigts, il faudra du temps. Mais cela veut dire que l'on restera mobilisés dans les mois qui viennent pour s'assurer que ce que l'on a demandé au gouvernement s'applique bien* ». Et on l'a encore vu la semaine dernière, lorsque les agriculteurs promettent, ils ne tardent pas à agir.

Christopher Levé

*Une vidéo accompagne cet l'article sur www.agribourgogne.fr*



De la paille a aussi été déposée devant la DDETSPP.

Grand Jeu Concours
Pour les salariés de la production agricole

Tentez votre chance
avant le 29 février 2024 !

Créez ou renouvelez votre compte en renseignant le numéro inscrit sur votre carte 2024.

Rendez vous sur : www.carte-campagne.fr

carte CAMPAGNE
des services à tout bout de champs !

À gagner :

Disneyland Paris — 1 SÉJOUR D'UNE JOURNÉE POUR 4 PERSONNES
Parc Astérix Paris — 1 SÉJOUR D'UNE JOURNÉE POUR 4 PERSONNES
Puy du Fou — 2 SÉJOURS D'UNE JOURNÉE POUR 4 PERSONNES
Zoo Parc de Beauval — 2 SÉJOURS D'UNE JOURNÉE POUR 4 PERSONNES

Et bien d'autres lots...

// SYNDICALISME

21

# En « investigation » à Dijon

**Une délégation FDSEA-JA21 s'est rendue vendredi dans trois grandes surfaces dijonnaises.**



Une partie des manifestants, au début de la « tournée », dans un des rayons d'Intermarché.

Intermarché, Leclerc et Carrefour ont fait l'objet d'une petite visite le 23 février, veille du salon de l'agriculture.

Une cinquantaine d'exploitants FDSEA-JA21 y ont mené une *« petite investigation »*, trois semaines après la dernière sortie syndicale dans le département. *« C'était le moment de mener une nouvelle action »*, indique Baptiste Colson, président de JA21, *« nous sommes allés voir ce qui se passe en grandes surfaces pour contrôler l'origine et l'étiquetage des produits, évaluer la part du local dans les rayons et se donner une idée de la construction du prix, en discutant avec les directeurs de magasins »*. Cette action était également axée sur la communication grand public avec de nombreux autocollants destinés aux produits qui ne rémunèrent pas les agriculteurs français.

## Du bon et du moins bon

La FDSEA et les JA dressent le bilan de ces trois visites. À Intermarché, si la viande en découpe est *« beaucoup d'origine française »*, dans le bio, les produits transformés ne le sont pas. Autre remarque : des étiquettes « Transformé en France » ou « Origine France » sont légion mais ne concernent bien souvent qu'un seul ingrédient des produits… *« Consommateurs, si vous souhaitez soutenir l'agriculture française, lisez attentivement les étiquettes ! »*, préconisent les syndicats. Chez Leclerc, les agriculteurs retiennent du *« bon et du moins bon »* : *« des étiquettes avec des drapeaux français sont collées à des produits qui viennent de nulle part ! Mais là direction se dit ouverte à multiplier les partenariats locaux, au juste prix »*. Il y avait *« de tout »*, aussi, à Carrefour Toison d'Or, comme des *« étiquettes à la limite de la tromperie, des œufs vendus très cher par rapport au prix payé producteur… Mais ici aussi, nous pouvons développer les partenariats locaux »*.

AG

## Dans le même temps à Paris



Les JA d'Arnay/Nolay et Saulieu/Liernais ont mené une action « symbolique » à l'intérieur du salon, avec un cercueil qui leur avait été offert par un ébéniste lors des blocages routiers de fin janvier. Les Côte-d'oriens avaient floqué leurs t-shirts du message suivant : « On veut vous nourrir, pas mourir ».




Plusieurs Côte-d'oriens ont participé au transport organisé par la FRSEA pour rejoindre la capitale. Parmi eux, quatre JA de Pouilly-en-Auxois (Clément Guichot, Baptiste Fagotet, Baptiste Foulet et Adrien Girard) qui ont pris part à une marche de 4km dans Paris avant de rejoindre le salon, la veille de son ouverture.

## *« Nous allons travailler à perte en 2024 »*

**Clément Babouillard, exploitant à Ampilly-les-Bordes et président de la commission *« productions végétales »* de la FDSEA de Côte-d'Or, lance un cri d'alerte pour les grandes cultures : *« La fin d'année dernière était déjà compliquée, mais celle qui est en cours le sera encore plus. Les marchés se sont fortement dégradés, la guerre économique que mène la Russie via les céréales nous dessert complètement. L'entrée du blé ukrainien sur le territoire européen, sans taxe ni droit de douanes, n'a bien sûr rien arrangé… Avec des cours actuels à 170 euros/tonne et des coûts de revient proches de 220 euros/tonne, nous allons travailler à perte en 2024… »*. Cette situation est *« très difficile à accepter »*, poursuit Clément Babouillard : *« des fermes vont rencontrer de grandes difficultés avec des EBE négatifs, comme le confirment les centres de gestion. Certaines ne pourront même plus rembourser leurs annuités… Nous rappelons, dans ce contexte, les handicaps des zones intermédiaires comme les nôtres… Nous nous sommes battus pendant de nombreuses années pour les faire reconnaître et nous y sommes parvenus, récemment. Malheureusement, les fonds abondés à cette zone, par le biais de l'argent de la Pac, sont largement insuffisants et ne permettent pas une véritable compensation… Les zones intermédiaires sont d'autant plus fragilisées dans une telle situation. Une enveloppe digne de ce nom fait partie de nos revendications syndicales, en plus de toutes les autres mesures demandées par la FDSEA et les JA ».***

21

# *« Pourrons-nous lâcher nos animaux ? »*

**Une nouvelle attaque de loup est à déplorer dans le secteur de Pouilly-en-Auxois. Les JA locaux le dénoncent et s'interrogent sur la prochaine mise à l'herbe.**




Une nouvelle structure de paille a été fabriquée par les JA polliens, le 17 février.

Ils n'accepteront jamais le loup car celui-ci est incompatible avec l'élevage de nos campagnes. Les JA de Pouilly-en-Auxois avaient déjà communiqué sur les ravages de ce prédateur le 22 décembre et ont *« remis ça »* le 17 février, quelques heures après une énième attaque dans une ferme à Créancey. Une nouvelle structure de paille a été érigée sur le rond-point de la sortie d'autoroute. *« Avec cette fois un faux cadavre au milieu, car tout aurait été rapidement démonté par les autorités, comme l'autre jour. Comme si la vérité n'était pas bonne à dire, à montrer… »*, précise Benoît Laprée, président du canton JA. Celui-ci se montre excédé par la situation : *« la ferme touchée l'a été pour la seconde fois. Trois brebis y ont laissé la vie… Le comble, c'est que l'attaque s'est passée à côté des bâtiments, dans un parc qui était électrifié ! L'éleveur en question est sinistré pour la seconde fois. Il y a quelques semaines, il avait déjà perdu cinq ou six ovins »*. Benoît Laprée et toute son équipe s'interrogent sur la mise à l'herbe : *« dans moins d'un mois et demi, nous y serons, il faudra lâcher nos animaux. Mais pourrons-nous le faire ? Nous nous posons réellement cette question, c'est grave… Nous le répétons mais il va y avoir un véritable carnage avec les loups et tous nos petits animaux dehors. C'est obligé, si rien n'est fait en urgence »*. Des récentes annonces gouvernementales, pas grand-chose, si ce n'est rien du tout, n'a été prononcé sur le loup : *« rien de rien, comme si ce n'était pas un problème ! C'est incroyable… En tout cas, je peux vous le dire, les éleveurs ne baisseront jamais les bras. Nous allons nous battre. Nous sommes motivés comme jamais pour faire cesser cette situation totalement inacceptable. Nous n'avons rien demandé et voilà que notre métier devient clairement menacé. Qui l'accepterait ? Il faut que ça bouge et maintenant ! Notre gouvernement doit prendre des décisions dès aujourd'hui car demain, ce sera trop tard »*.

AG

## *« Tout reste à faire »*

### Point de vue

**Christophe Lechenault, président du canton FDSEA de Vitteaux, évoque une récente réunion avec le préfet de Côte-d'Or : *« Nous étions en visio avec son homologue de la région Rhône-Alpes, qui coordonne le plan loup au niveau national. La profession agricole a dressé un état des lieux de la situation… Pour l'instant, ce dossier prédation n'évolue pas, tout reste à faire, aucune de nos revendications n'est prise en compte… Parmi celles-ci, nous avons fait remonter un problème relatif aux indemnisations. Six bovins ont été attaqués au printemps dernier en Côte-d'Or et seulement 600 euros ont été proposés aux éleveurs : cette somme ne correspond aucunement aux préjudices subis. Ces animaux étaient destinés à partir en fin d'année en broutards, aux environs de 1 400 euros, il manque donc 800 euros par bête… Nous voulons également que les chasseurs participent aux tirs de défense. Pour l'instant, seuls les lieutenants de louveterie, la brigade loup et les éleveurs ayant déjà été attaqués y ont droit. Nous devons être plus efficaces, la situation l'exige car les attaques continuent, notamment sur le canton de Pouilly ».***

// ABATTOIR DE CORBIGNY

# 58 Une réouverture annoncée

**Le 15 février, la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Viandes du Nivernais tenait son assemblée générale à Corbigny. Au programme : point de situation sur le projet de réouverture de l'abattoir de la ville.**



*« La cheville porcine sera la première à être lancée. La cheville bovine interviendra en second temps »* explique Alexandre Lorré.



Une visite de l'abattoir était prévue avant l'assemblée générale, en présence notamment, du préfet de la Nièvre, du président du Conseil départemental de la Nièvre et du président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

L'assemblée générale de la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Viandes du Nivernais était organisée le 15 février à Corbigny, avec un thème bien particulier : la réouverture de l'abattoir de Corbigny.

Alexandre Lorré, président de la SCIC insiste : *« Depuis notre dernière rencontre, la communication sur l'abattoir n'a pas forcément été au rendez-vous et nous nous en excusons. À l'avenir, nous allons mettre en place une newsletter pour tenir informés les membres de l'avancée du projet de réouverture de l'abattoir »*. Plus précisément, il annonce : *« nous espérons une réouverture d'ici la fin 2024, début 2025 au plus tard »*.

## Travaux et pertinence

Afin de tenir ce calendrier, il rappelle que des travaux sont nécessaires : *« le lancement de la réfection est programmé pour juin 2024. Ainsi, nous allons totalement remanier la chaîne porc, et installer un atelier de découpe dans une partie de l'ancien groupe froid. D'autres éléments seront aussi rénovés afin que toutes les activités de l'abattoir soient concentrées dans un seul et même bâtiment – ce qui n'était pas le cas auparavant »*. Pour mémoire, le montant total des travaux s'élève à 1 347 000 euros financés à 80 % via des subventions (État, Conseil régional et départemental, Pays Nivernais Morvan) avec 522 000 euros environ uniquement dédiés à la chaîne porc.

Pour Alexandre Lorré, l'abattoir de Corbigny ne sera pas concurrentiel pour les autres outils d'abattage ou de découpe du département : *« c'est un véritable complément pour tisser un maillage territorial correspondant aux besoins »*. Ainsi, l'abattoir de Corbigny est le symbole : *« d'un renforcement de la filière dans son ensemble »*. Il assure : *« nous souhaitons aller au-delà de la belle qualité de service qui était proposée par l'abattoir de Corbigny auparavant. Nous voulons un outil moderne, efficace et qualitatif ; en somme irréprochable. Nous visons l'excellence et le savoir-faire que nous avons dans le département nous permettra d'y parvenir »*.

## Foi collective

Il poursuit : *« Je pense que nous croyons tous fermement en l'avenir de ce projet sinon nous ne compterions pas 175 adhérents à la SCIC dont 69 éleveurs, 69 collectivités, 27 particuliers et autres ressources privées, 6 organismes représentants de la profession, et 4 bouchers »*. Parmi ces derniers, Éric Dulat, boucher et représentant de l'Union départementale des bouchers de la Nièvre, fut invité à prendre la parole durant l'événement : *« Nous soutenons cet outil à 100 %, mais je tiens à rappeler que c'est vous, éleveurs, qui donnez l'ordre de faire abattre vos animaux à tel ou tel endroit. Vous êtes les décisionnaires, car vous êtes propriétaires de l'animal jusqu'au crochet. Il faudra donc que certains prennent cette décision pour approvisionner l'abattoir. Vous serez le premier maillon de la chaîne du succès »*. Alexandre Lorré conclut : *« Nous rebâtissons, tous ensemble, une histoire qui n'aurait jamais dû s'arrêter ; preuve qu'impossible n'est pas nivernais. Alors, parlez-en autour de vous »*.

Chloé Monget

*Une vidéo accompagne cet l'article sur www.agribourgogne.fr*

## Poste à pourvoir

**Afin de relancer l'abattoir de Corbigny, la SCIC Viandes du Nivernais est à la recherche d'un directeur. Alexandre Lorré souligne : *« sans lui, rien n'est possible. Il aura un poste important que ce soit pour garantir le bon fonctionnement de l'abattoir au quotidien mais aussi pour l'établissement de la cheville »*. Pour postuler : abattoir-corbigny@nivernais-morvan.net**

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

# 89 Le showroom des producteurs revient

**Dans le cadre de sa politique d'alimentation de proximité, la Chambre d'agriculture de l'Yonne, en partenariat avec le Conseil départemental, organise la troisième édition du salon des producteurs locaux. Ce salon, qui a lieu le mercredi 13 mars, dès 14 heures, à Sens (au 90 rue Victor Guichard), est ouvert aux acheteurs de la restauration.**




Le showroom des producteurs a lieu le mercredi 13 mars, dès 14 heures, à Sens (au 90 rue Victor Guichard).

Le salon des producteurs locaux est un événement qui s'inscrit complément sur l'axe stratégique « accompagner la restauration hors domicile pour faciliter l'approvisionnement en produits locaux » du PAT (projet alimentaire territorial) de la communauté d'agglomération du grand Sénonais, pour lequel la Chambre d'agriculture de l'Yonne est partenaire.

L'objectif de ce salon, ou autrement appelé « showroom des producteurs » est d'établir des échanges entre les producteurs et les acheteurs de la restauration (les gestionnaires et cuisiniers des établissements scolaires et établissements de santé, les collectivités, les grossistes et les cuisines centrales, ou encore la restauration commerciale) et de faciliter l'introduction de produits locaux.

Durant ce salon seront également présentés le programme européen « fruits et lait à l'école », programme facilitant l'introduction de produits bio et SIQO (signes de l'origine et de la qualité) tout en bénéficiant d'un financement européen, et l'outil Agrilocal89 qui met en relation les producteurs locaux et les acheteurs publics en favorisant le circuit court en restauration collective, ainsi que l'outil MaCantine permettant la saisie des achats par les établissements et le suivi des objectifs de la loi Égalim.

Les producteurs intéressés par ce débouché peuvent s'inscrire auprès de Déborah Colard, conseillère à la Chambre d'agriculture de l'Yonne (voir contact par ailleurs). Cet événement est l'occasion pour les producteurs de présenter leurs produits, leurs conditionnements et prendre des contacts pour de nouveaux débouchés de commercialisation. Cette action s'inscrit à la fois dans la stratégie politique issue des Égalim et dans la dynamique impulsée depuis quelques années par le département de l'Yonne.

C. L. avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne

*Pour plus d'informations, contacter Déborah Colard au 03 86 94 22 19 ou au 06 08 91 02 87 ou à d.colard@yonne.chambagri.fr.*

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
Mail : ger_fra@orange.fr

CHARPENTES MÉTALLIQUES

SARL
F. GERBET

CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticoles - Cuveries

// SALON DE L'AGRICULTURE

# 21 De beaux ambassadeurs

**Le Conseil départemental de la Côte-d'Or, comme chaque année, a rendu une petite visite aux éleveurs en lice, au salon de l'agriculture.**

La *« journée Côte-d'Or »* s'est déroulée ce mardi, à Paris. Ce déplacement organisé par le Département a été l'occasion pour François Sauvadet, Vincent Lavier, d'autres élus et représentants de la profession d'aller encourager les éleveurs dans leurs concours respectifs. Le *« 21 »* a encore brillé, démontrant une fois de plus le savoir-faire des Côte-d'oriens. D'autres résultats seront publiés dans notre prochaine édition.

AG




**Pour sa toute première participation au concours Trait Auxois, Éric Domin décroche le Graal avec Kiffa de la Fontaine, sacrée championne 2024. L'éleveur d'Allerey avait une deuxième jument en lice, Lily de la Fontaine, qui se hisse en quatrième position. Très belle performance pour le Côte-d'orien, qui a aussitôt dédié cette victoire à tous ses amis éleveurs ! La seconde place du concours est attribuée à Farandole de Meursanges (SCEA Bailly Fauvernier). Geolla de Posanges (Gaec Dupaquier) complète ce prestigieux podium.**



**Antoine Thibault, éleveur à Jouey, entouré ici de sa petite famille, remporte un premier prix de section dans le trophée viande charollais ! Le concours a particulièrement souri aux Côte-d'oriens, tous adhérents de l'association AEMCCO : le Gaec du Moulin de Jonchery (Diancey) décroche notamment le premier prix du trophée génétique. Le grand champion mâle 2024, attribué à deux éleveurs de Saône-et-Loire, est né en Côte-d'Or, chez Sébastien Jeannin à Souhey. Le meilleur agneau, appartenant à un autre Saône-et-loirien, est lui aussi né dans le 21, chez Cyril Blin à Montagny-lès-Beaune.**



Amélie Perrin Photographie

**Très beau doublé pour Praline, une Simmental appartenant au Gaec Magnière, qui repart à Chazeuil avec le championnat jeune et le prix de la meilleure mamelle jeune.**



**Loïc Carty, jeune de la MFR de Pouilly-en-Auxois, troisième meilleur pointeur en race Simmental ! Ce fils d'agriculteur de Cussy-en-Morvan (71), remporte un chèque de 200 euros.**



**Nicolas Guenot, éleveur à Allerey, a remporté un premier prix de section avec Ortense, sa vache suitée charolaise. Les résultats des autres éleveurs côte-d'oriens seront mentionnés dans le prochain Terres de Bourgogne.**



**Le Gaec Poillot repart avec le prix d'ensemble Southdown. L'élevage de Thoisy-la-Berchère était aussi en lice en Suffolk et remporte deux premiers prix (agneau et bélier adulte).**




**Francois Lucand et Rocko, troisième taureau charolais de sa section, la même que le grand champion 2024. L'éleveur de Molphey a vu son ancienne vache Ravissante, aujourd'hui en Vendée, décrocher un second prix. Sephora, une autre vache née chez le Côte-d'orien, vendue en Charente-Maritime, se classe quatrième.**



**François Sauvadet a félicité les Côte-d'oriens pour leur implication au salon et pas seulement les éleveurs. Laurette Millot, juge dans le concours Simmental, a été saluée par le président du Conseil départemental.**



**Belle ambiance sur le stand de la Brune avec ici Gabriel Terrillon, Clément Hoshar et Pauline Lemariner.**



**Baptiste Guyot (Gaec du Moulin de Jonchery, à Diancey), ici à droite, avec le premier prix du trophée génétique charollais.**

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// JEUNES AGRICULTEURS

# 21 Ici, c'est Is

**Une nouvelle équipe JA a vu le jour la semaine dernière dans le canton d'Is-sur-Tille.**



JA 21

Lors de la réunion du 19 février, à Saulx-le-Duc.

C'était dans les cartons depuis un petit moment. C'est désormais officiel : le canton JA d'Is-sur-Tille est reparti, huit ans après sa mise en sommeil. *« Notre effectif compte déjà 22 adhérents, c'est une grande satisfaction ! Au niveau de sa composition, nous avons pratiquement autant d'installés que de salariés »*, présente Antoine Fouchet, qui aura l'honneur de présider ce groupe JA ces deux prochaines années. Ce jeune homme de 26 ans a joué un rôle moteur dans la constitution de cette nouvelle équipe : *« il était important à nos yeux de promouvoir nos métiers dans le canton. Alors, rien de mieux qu'une équipe JA pour le faire ! »*.

L'assemblée générale de JA21, programmée le 22 mars, se tiendra à Is-sur-Tille justement, pour « marquer le coup » et encourager ce groupe d'exploitants, la plupart en polyculture-élevage. *« Nous accueillerons également la fête départementale sur nos terres. La date du 26 mai a été évoquée mais rien n'est encore officiel pour le moment. Parmi les animations, nous proposerons une course de C15, comme cela avait été le cas l'année dernière à Châtillon-sur-Seine. Il y aura aussi un marché de producteurs. Pour le reste, tout peut être imaginé »*, poursuit Antoine Fouchet, entouré de Romain Roze (vice-président), Joffrey Brocard (secrétaire) et Bastien Stevens (trésorier).

## Rencontre

Le nouveau président est installé seul, depuis le 1er janvier dernier, sur la ferme familiale à Le Meix, avec comme principales activités l'engraissement de Charolais et des productions végétales. Antoine Fouchet est diplômé en mécanique agricole et était jusqu'à présent salarié à la SARL Asdrubal à Is-sur-Tille, où du transport de bétail et des tâches en méthanisation lui étaient notamment confiées.

En plus de la promotion des métiers agricoles, la relance de l'équipe JA permettra aux adhérents de faire connaissance et d'échanger : *« tout le monde ne se connaît pas très bien dans le groupe, alors il y a une grande utilité à se réunir ! Nos métiers sont difficiles, nous avons tous intérêt à communiquer sur nos différentes problématiques et progresser ensemble. D'ailleurs, si d'autres jeunes veulent nous rejoindre, ils seront toujours les bienvenus ! En ce qui concerne nos autres projets, nous réfléchissons déjà à une petite organisation fin août, afin d'avoir un peu de trésorerie et faire fonctionner notre association. À court terme, nous allons désigner une personne qui s'occupera des réseaux sociaux, où notre présence est obligatoire »*.

AG

// CANTONALES

# 58 JA de Saint-Saulge

L'assemblée générale des JA du canton de Saint-Saulge s'est déroulée le 16 février. Durant la rencontre, le bureau a été désigné. Ainsi, il se compose de : Aurélien Ensargueix, président ; Valérian Gauche, vice-président et administrateur stagiaire ; Benoît Adam, secrétaire général ; Louis Lejault, trésorier ; administrateurs : Nicolas Beaume, Simon Gauche, Benoît Greze ; administrateur stagiaire : Maéva Martinet. Adhérent JA depuis 10 ans environ et trésorier des JA depuis 4 ans, Aurélien Ensargueix, 25 ans, prend la présidence des JA de Saint-Saulge pour la première fois : *« Notre objectif est de faire perdurer le concours de labour et le jugement de bétail, de même que toutes les autres activités qui peuvent faire vivre le village. À mon sens, il est indispensable de s'investir dans ces événements afin de tisser des liens entre le monde agricole, parfois un peu fermé, au reste de la population. Ces échanges permettent notamment d'expliquer nos problématiques. Sur ce point, je pense d'ailleurs que l'aspect syndical des JA est important car il permet de défendre notre profession. Cela étant dit, les JA de Saint-Saulge sont ouverts à toute personne souhaitant adhérer afin de partager avec un groupe de jeunes des moments de convivialité »*. Pour contacter les JA de Saint-Saulge : 06 47 62 48 99 (Aurélien Ensargueix).

Chloé Monget



JA 58

Rang du haut, de gauche à droite : Maéva Martinet, Nicolas Beaume, Valérian Gauche, Louis Lejault, Benoît Adam, Benoît Greze. Rang du bas, de gauche à droite : Simon Gauche, Aurélien Ensargueix.

// FORMATION

# 89 Mieux vendre avec les réseaux sociaux

**La Chambre d'agriculture de l'Yonne propose la formation « promouvoir ses produits avec les réseaux sociaux », les 5 et 19 mars, à Auxerre.**




Les porteurs de projets en diversification augmentent, notamment depuis la crise de la Covid 19. Encore aujourd'hui, on sent un regain d'intérêt pour les produits locaux suite aux récentes mobilisations des agriculteurs.

Les producteurs locaux diversifient leurs circuits de commercialisation et sont présents de plus en plus les réseaux sociaux.

À la demande de producteurs, la Chambre d'agriculture de l'Yonne propose la formation « promouvoir ses produits avec les réseaux sociaux », les 5 et 19 mars prochains, dans les locaux de la Chambre d'agriculture, à Auxerre. Au programme de ces deux jours de formations, les producteurs apprendront à savoir comment créer sa marque et son identité graphique ; à connaître les principaux réseaux sociaux ; à utiliser les bons réseaux selon le public ; à gérer la vente via les réseaux sociaux ; à booster les publications Facebook et Instagram (Ads) ; à décliner une stratégie de communication ; à élaborer un planning éditorial ; à faire une analyse des statistiques via Meta business.

C. L. avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne

*Pour s'inscrire, contacter Déborah Colard à d.colard@yonne.chambagri.fr.*

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

# 21 Attentifs aux avancées

**Les membres de la session de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, réunis vendredi à Bretenière, ont échangé avec le préfet sur *« un tas de »* dossiers.**



Les revendications portées par le monde agricole auprès du préfet étaient nombreuses.




La dernière session de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or s'est tenue à Bretenière le 23 février.

Les revendications sont nombreuses dans le monde agricole. La session de Chambre du 23 février l'a confirmé en présence de Franck Robine, préfet de Côte-d'Or et de Bourgogne-Franche-Comté. Les dossiers de conjoncture se sont enchaînés après un bel exposé de Jean-Pierre Fleury sur le 100e anniversaire de la Chambre d'agriculture.

Parmi les discussions, il y avait bien évidemment le loup, avec des attaques qui se multiplient à vitesse *« grand V »* dans le département. Un louvetier présent dans la salle a effectivement fait part d'une situation *« tendue et très compliquée »*. Le préfet a informé que le nombre de lieutenants de louveterie allait prochainement doubler suite à un récent recrutement (voir notre dernière édition). En parallèle, les équipements de ces agents doivent être *« beaucoup plus conséquents »* selon Franck Robine : *« J'ai passé quatre heures hier soir en compagnie des louvetiers, leur arme et leurs jumelles à vision nocturne approchaient les 10 000 euros. Le ministère a annoncé la somme de 500 000 euros au niveau national pour équiper l'ensemble des lieutenants : ce ne sera clairement pas assez, nous allons le faire remonter »*. Toujours dans ce même dossier du loup, Baptiste Colson, président de JA21, a pointé du doigt de grandes incohérences dans les indemnisations, notamment celles des bovins sinistrés : *« La Côte-d'Or se propose d'être force de proposition dans ce domaine, nous transmettrons très prochainement un dossier qui catégorisera tous les types d'animaux, avec leur vraie valeur »*.

## Des prairies ravagées

Les dégâts de gibier ont pris la relève, avec l'intervention de Christophe Lechenault, président du pôle élevage de la Chambre. La situation est également très tendue, avec certains éleveurs de l'Auxois qui comptabilisent entre 50 et 80 ha de prairies naturelles retournées par les sangliers. Le préfet a informé que le nombre de prélèvements de sangliers était en hausse de 2000 unités par rapport à l'an passé : *« cela ne suffit visiblement pas… Là où il faudra des battues administratives, il y en aura. Nous agirons là où il le faut. Le problème à Painblanc est pris en compte »*. Antoine Carré, secrétaire général adjoint de la FDSEA, a parlé, pour sa part, des producteurs céréaliers et de la chute des cours : *« Le blé est redescendu à 170 euros/tonne, c'est le prix le plus bas depuis 10 ans… Cette situation est très inquiétante, d'autant plus que l'euro de 2024 n'est plus le même que celui de 2014. Pour acquérir un tracteur de 150 CV aujourd'hui, il faut deux fois plus d'euros qu'il y a 10 ans. Nos gouvernants ne comprennent pas nos difficultés. Pire, ils continuent de nous mettre des bâtons dans les roues, le flufénacet est aujourd'hui sur la sellette, le Fosburi l'est donc aussi, c'est pourtant l'herbicide le plus utilisé en Europe sur les céréales… »*. Fabrice Faivre, toujours au nom de la FDSEA, a fustigé l'attitude d'Emmanuel Macron dans les actuelles négociations : *« le chef de l'État n'est pas au rendez-vous. Il frôle l'amateurisme en voulant inviter Les Soulèvements de la Terre dans un débat. Il n'aide pas les agriculteurs, la pression ne risque pas de retomber avec un tel comportement »*.

Bien d'autres interventions ont animé ce rendez-vous. Dominique Bossong, agriculteur à Urcy, a notamment relancé le sujet des ZDS et la non-réintégration de plusieurs communes des Hautes-Côtes qui empêche tout versement des ICHN. Le préfet indique avoir relancé le ministère sur ce sujet, malheureusement sans succès pour le moment. D'autres dossiers étaient heureusement plus *« positifs »*, avec notamment la prise de parole « tuberculose » de Jean-Luc Chevalier, président du GDS 21 : *« Au moment où je vous parle, nous n'avons pas le moindre foyer en Côte-d'Or. Que cette tendance se confirme, nous l'espérons tous… Terminer la campagne sans le moindre foyer serait une belle victoire collective, après 20 ans de combat contre cette maladie. Rien ne sera terminé pour autant : il faudra continuer le travail engagé, et être toujours plus vigilants face aux blaireaux »*.

## Conclusion

Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture, a rebondi sur l'ensemble des sujets en fin de session. La notion de souveraineté alimentaire a notamment été évoquée *: « Celle-ci est très caractéristique du mal-être actuel. Nous n'avons jamais autant parlé de souveraineté alimentaire mais, dans le même temps, je considère que nous n'avons jamais été aussi proches de la perdre, il n'y a jamais eu autant d'importations… Les agriculteurs ne peuvent pas s'y retrouver dans une telle situation »*.

Franck Robine s'est voulu rassurant dans sa conclusion : *« le gouvernement affiche une ferme volonté de tenir ses engagements. Les réunions de travail s'enchaînent, nous faisons en sorte d'obtenir rapidement des résultats »*.
À noter la présence de Benoit Bordat lors de cette session. Le député a été à l'écoute pour faire remonter et défendre les propositions de la profession.

AG

// BRETENIÈRE

# 21 Le resto change de proprio

**Le restaurant inter-entreprise de Bretenière appartient désormais à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Des nouveautés sont au menu.**

Ça bouge, au RIE de la Maison de l'agriculture de Bretenière. L'équipement n'appartient plus à la Société Est Métropole, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or a décidé d'acquérir le site avec la ferme volonté de maintenir un service de restauration. La réouverture du RIE est programmée le 11 mars avec plusieurs nouveautés. Le restaurant sera désormais doté de sa propre cuisine, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. *« En effet, les plats étaient préparés à l'Inrae avant d'être réchauffés ici »*, rappelle François Depuydt, directeur de la Chambre d'agriculture. Après le lancement d'un appel d'offres, la mise à disposition du site a été confiée à Christophe Depierre, propriétaire du restaurant *« Le Petit Bouchon »* à Dijon. Les produits locaux seront beaucoup plus nombreux que dans le passé, comme le souligne François Depuydt : *« c'est une de nos plus grandes volontés. Ce RIE a l'ambition de devenir une vitrine de la restauration collective, avec des produits d'un grand nombre d'agriculteurs. L'idée, aussi, est de créer un véritable lieu de vie et de rencontres, pour favoriser les synergies entre les différentes OPA »*. Côté pratique, les réservations ne seront plus obligatoires pour les individuels mais toujours nécessaires pour les groupes (48 heures avant). Les menus de la semaine seront affichés à l'avance.

En plus des cartes rechargeables habituellement utilisées, il sera possible de régler en espèces, en carte bancaire ou avec des tickets-restaurants. Un nom sera donné à cet établissement : les salariés des OPA seront prochainement sollicités sur le sujet.

AG



La réouverture du site est programmée lundi 11 mars.

// FILIÈRE RÉGIONALE

# Les premières contractualisations Profilait sont en place

**En abordant la contractualisation en 2023, la démarche régionale Profilait, filière de proximité en Bourgogne-Franche-Comté, a quitté le domaine de la réflexion pour entrer dans une phase expérimentale concrète.**

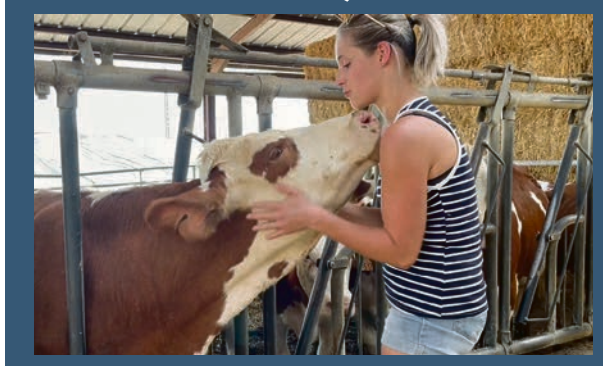
Profilait vise à créer une véritable filière Bourgogne-Franche-Comté (BFC) de production, de transformation et de distribution de protéines destinées à l'alimentation animale. Lancée en 2019, cette démarche est portée par la Chambre régionale d'agriculture, Alliance BFC (Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Terre Comtoise) et la FRSEA avec la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs du monde agricole régional et le soutien de la Région BFC. Profilait doit amener à réduire significativement la dépendance d'une partie des élevages régionaux aux protéines importées. Un enjeu de durabilité, à travers un circuit court régional et un sourcing bien maîtrisé, doublé d'un enjeu économique avec une filière vertueuse au sein de laquelle la relation entre les acteurs serait équilibrée et moins dépendante de la volatilité des marchés. *« Profilait se structure en deux grands chapitres,* rappelle Nathalie Mairet, éleveuse laitière en Côte-d'Or et présidente de la section lait FRSEA BFC. *Le premier, c'est d'optimiser la production et l'utilisation des sources de protéines produites par les exploitations elles-mêmes. Nous avons édité une série de fiches techniques destinées aux éleveurs pour les accompagner dans ces voies de progrès technico-économiques, elles sont disponibles sur le site www.profilait.fr. le deuxième c'est l'apport de protéines de proximité »*. Dans sa phase d'étude, Profilait s'est penché sur l'identification des besoins pour proposer, en face de la demande des éleveurs, les surfaces de production de protéines adéquates. Des marges de progrès sont tout à fait possibles dans ce domaine, si une filière de production valorisante se met en route en BFC.

## Première contractualisation concluante

Profilait, plate-forme d'échanges entre les producteurs, organismes stockeurs, fabricants d'aliments, triturateurs et distributeurs de la filière protéines et élevage régionale, a ouvert un nouveau chapitre à l'automne 2023, avec le lancement d'une phase expérimentale de contractualisation. *« Nous avons travaillé depuis plusieurs mois sur la mise en œuvre de ces contrats Profilait,* détaille Didier Lenoir, président d'Alliance BFC, *que ce soit côté céréalier ou côté éleveurs. La phase expérimentale est concluante pour Alliance BFC, près de 700 tonnes de graines de soja ont été engagées par les producteurs de nos trois coopératives, on peut encore aller plus loin ». « Profilait est ouvert à tous les organismes stockeurs et opérateurs,* ajoute Sylvain Marmier, président du Comité d'orientation « Économie » de la Chambre régionale d'agriculture de BFC. *Nous espérons élargir rapidement le champ à l'ensemble des acteurs qui peuvent s'impliquer ! »* Au-delà de l'élevage laitier et de la production de soja, Profilait ouvre également des perspectives pour d'autres productions (pois, luzerne) et d'autres filières agricoles animales. Une fois la filière lancée, une stratégie de communication envers les consommateurs viendra mettre en lumière le travail réalisé par l'écosystème agricole pour développer ce système vertueux.

FRSEA BFC

## Profilait, ils en parlent !



Laurine Martin, agricultrice à Thervay (Jura) : *« Nous produisons du lait. Nous souhaitons que cet engagement autour d'un produit local soit vraiment total, avec une alimentation de proximité pour nos laitières. Nous nous appuyons le plus possible sur ce qui peut être produit à la ferme. La filière Profilait est parfaitement complémentaire de notre autonomie, elle nous aide quand il s'agit d'apporter des sources de protéines extérieures, avec des tourteaux de qualité, dont on sait avec certitude l'origine régionale. »*



Ludovic Bourgeois, conseiller Performance productions végétales Dijon Céréales : *« La démarche Profilait va contribuer à redynamiser la culture du soja dans notre bassin de production, c'est une tête de rotation très performante dont on connaît aussi l'intérêt pour réduire la pression des graminées grâce à son implantation en mai, en plante de coupure. Économiquement, Profilait va permettre la construction d'un prix de vente rémunérateur du soja autour en intégrant les coûts de production réels, et plus seulement soumis aux aléas des marchés mondiaux. »*




Philippe Delin, président de la Fromagerie Delin (Gilly-lès-Cîteaux, Côte-d'Or) : *« Il y a aujourd'hui une vraie demande du consommateur d'aller au plus près des agriculteurs, au plus près du terroir. Pour nous, cette filière Profilait donne un sens et une réalité à un schéma de filière locale équitable, avec la garantie du non-OGM. C'est un gage de qualité, de sécurité, de circuit court et donc de durabilité pour le consommateur. Profilait met en lumière et valorise l'intervention de tous les acteurs de la production laitière jusque dans nos produits finis. »*

// PRESTATAIRES DE SERVICES

# Le ricochet du malaise agricole

**Les problématiques agricoles qui font actuellement l'actualité ont résonné lors de l'assemblée générale d'Entrepreneurs du territoire Bourgogne-Franche-Comté. La fédération rassemble en effet des entreprises qui accomplissent des travaux agricoles, forestiers et ruraux.**

L'onde de choc du malaise agricole se fait ressentir au-delà des cours de fermes. Toute l'économie liée, de près ou de loin, au travail de la terre et à l'élevage en ressent les soubresauts. Cela se vérifiait le 23 février, à l'occasion de l'assemblée générale d'Entrepreneurs des territoires Bourgogne-Franche-Comté (BFC) qui se tenait à l'hôtel de ville de Seurre, au sud de la Côte-d'Or. Cette organisation professionnelle, présidée par Fernando Da Costa, entrepreneur nivernais, fédère aujourd'hui 61 entreprises qui opèrent, à des degrés divers, dans le domaine de la prestation de services en travaux agricoles, forestiers ou ruraux. Cette diversité d'activités n'empêche pas le secteur de subir des contraintes économiques ou sociétales auxquelles l'agriculture au sens large est confrontée. *« Lors de l'année écoulée,* précise Fernando Da Costa, *nous nous sommes mobilisés sur la problématique des haies. Nous avons participé à plusieurs réunions au ministère de l'Agriculture, mais la montagne semble avoir accouché d'une souris. Nous nous heurtons toujours à l'absence d'une définition précise de ce qu'est une haie, alors que c'est un sujet sur lequel on ne compte pas moins de 14 normes ! Les travaux que nous sommes amenés à faire sur ce type de plantations s'en trouvent complexifiés… »* avec, en permanence, la crainte de ne pas être dans les clous en termes de réglementation, ou d'être pointés du doigt par des citoyens. De manière générale, ces professionnels vivent mal l'impression que leurs pratiques sont remises en question, par des gens qui ne sont pas forcément des experts. Il y a parfois de réelles contradictions entre les travaux de ces entreprises et les actions de défenseurs de l'environnement. Là aussi se fait sentir un besoin de décomplexifier les choses, d'avoir des législations plus claires et de faire cesser le soupçon permanent. *« Il y a souvent une grande méconnaissance de nos métiers et de nos méthodes de travail »* déplore le président d'Entrepreneurs du territoire BFC.

## De nombreux dossiers en cours

Toujours en lien avec l'agriculture, l'organisation professionnelle travaille aussi sur les végétaux invasifs, de type ambroisie. Elle a conclu en 2023 un accord avec la FRSEA BFC sur une dérogation aux heures supplémentaires concernant les travaux de fenaison, moisson, récolte, ensilage, semis et préparation des sols. Avec le secteur viticole, elle œuvre à l'amélioration de l'hébergement des travailleurs et elle a poursuivi le déploiement de la nouvelle convention collective applicable aux Entreprises de travaux et services agricoles, ruraux et forestiers (Etarf). Enfin, la profession se mobilise auprès des parlementaires sur deux dossiers en lien direct avec le milieu agricole : la fiscalité du Gazole non routier (GNR) et des demandes de mesures compensatoires, notamment sur l'exonération Travailleurs occasionnels-Demandeurs d'emploi (TO/DE), prévue, normalement, pour disparaître au 1er janvier 2026. Au-delà de ces aspects, les participants à l'assemblée générale ont aussi pu profiter d'une intervention de deux gendarmes de la brigade motorisée de Beaune, venus faire un rappel des règles de sécurité à appliquer sur la route avec les matériels utilisés par ces entreprises.

Berty Robert



Entrepreneurs des territoires BFC, c'est aujourd'hui 61 entreprises adhérentes (contre 53 en 2022).




Deux gendarmes de la brigade motorisée de Beaune sont venus rappeler quelques fondamentaux en termes de sécurité de circulation.

CULTURES

// GDA BOURGOGNE NIVERNAISE

# La force du groupe

**L'assemblée générale du GDA (Groupe de Développement Agricole) Bourgogne Nivernaise s'est tenue le 9 février à Suilly-la-Tour. L'occasion pour Blandine Calandre, présidente, d'appeler à de nouveaux engagements.**

L'assemblée générale du GDA Bourgogne nivernaise s'est déroulée le 9 février à Suilly-la-Tour. *« Il s'agit de ma dernière assemblée générale »*, a annoncé Blandine Calandre, présidente. *« Je considère avoir largement fait mon temps à la présidence et je pense qu'il est nécessaire d'avoir une dynamique de renouveau pour que le GDA poursuive ses actions. Être en groupe est toujours une force pour aller plus loin, j'invite donc tous ceux ayant cet esprit collectif à nous rejoindre »*. Après cette nouvelle, Blandine Calandre a présenté deux formations que le GDA a mises en place avec le soutien de la Chambre d'agriculture de la Nièvre.



Durant l'assemblée générale du GDA Bourgogne Nivernaise, le 9 février à Suilly-la-Tour, Matthieu Loos, responsable de la plateforme SYPPRE du Berry (18) à Terres Inovia a présenté les résultats de ladite plateforme.

## Se former

Ainsi, la première formation aura lieu le 12 mars, et sera axée sur la classification des documents des exploitations via les outils informatiques. *« Parfois, nous maîtrisons mal ces systèmes, et nous perdons du temps. Je pense qu'il est profitable à chacun de se sentir à l'aise avec ces outils, afin de gagner un temps précieux, tout en ayant la sérénité d'avoir des papiers bien renseignés, classés et mis à jour… »*, détaille Blandine Calandre. Pour la seconde formation, aucune date précise n'a été dévoilée, seule une période : *« durant l'hiver, afin de permettre aux adhérents de pouvoir participer »* pointe la présidente. Cette formation aura pour thème l'amélioration de la communication et du management via la méthode du MBTI. Blandine Calandre développe : *« cette méthode nous donne des outils pour mieux nous connaître et savoir comment chacun fonctionne. Cette formation est très utile pour travailler avec un salarié ou un associé. Mieux communiquer nous aide aussi dans notre vie privée. C'est vraiment épanouissant »*.

## Vie du GDA

Après ces présentations, la question de la communication entre les adhérents a été abordée. *« Beaucoup d'informations ont transité sur notre messagerie instantanée, notamment sur l'actualité des manifestations. Ce qui a été apprécié. D'ailleurs, je rappelle aux nouveaux arrivants qu'il ne faut pas hésiter à dire ce que vous attendez du GDA, afin que nous puissions adapter le programme »*. S'en est suivi le détail des comptes, par Emmanuel Seguin qui annonce : *« un bon équilibre, avec toujours une gestion prudente »*. Puis, Yoann Marin, conseiller Grandes cultures et animateur du GDA Bourgogne nivernaise, a analysé les mouvements des adhésions. *« À date, nous comptons près de 80 adhérents. Depuis 2021, ce chiffre ne cesse d'augmenter. Pour le programme 2024, nous allons partir sur le même principe que celui de 2023, en privilégiant les visites de groupe (tours de plaine) chez les exploitants volontaires. Une formule conviviale qui semble plaire et qui permet de partager les informations et d'échanger sur vos retours d'expériences et les règles de décisions dans les cultures. Des visites d'essais et une journée technique seront également proposées aux adhérents »*. Yoann remercie également les agriculteurs du GDA Bourgogne nivernaise qui restent des acteurs privilégiés dans la mise en place d'expérimentations. Pour la campagne 2023, comme pour la campagne 2024, les agriculteurs se sont mobilisés. Plusieurs essais sont encore programmés cette campagne : fertilisation, désherbage, variétés, biostimulants sur plusieurs cultures (céréales d'hiver, colza, maïs, tournesol, …).

## Réglementations

Bénédicte Bracq, responsable du service productions végétales et agronomie, environnement, eau, énergies à la CA 58, est revenue sur l'importance d'établir un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). *« Il doit être présenté en cas de contrôle. Il est effectué une fois, puis mis à jour tous les ans. Il est indispensable lorsque l'on accueille des stagiaires, des salariés, des techniciens ou même des vétérinaires »*. Pour les évolutions réglementaires du Conseil stratégique Phyto (CSP), elle martèle : *« pour le moment, il y a beaucoup d'interrogations. Donc, pour nous, le seul texte faisant foi actuellement est celui déjà en place depuis fin 2023. Il est essentiel que les exploitants renouvelant leur Certiphyto en 2024 nous contactent afin que nous puissions les conseiller au mieux par rapport à leur CSP »*. Pour la suite de l'assemblée générale, Matthieu Loos, responsable de la plateforme SYPPRE du Berry (18) à Terres Inovia, est intervenu pour mettre en lumière les résultats des travaux effectués dans la plateforme SYPPRE, avec comme ligne de mire le maintien des marges, la gestion des adventices et la fertilité des sols. Cette intervention a été très appréciée car elle aborde de façon très concrète les enjeux auxquels font face les adhérents et aura une suite en mai.

**Chloé Monget**

// CONJONCTURE

# Le maïs et la Russie orchestrent toujours les marchés

Selon FranceAgriMer, la superficie de blé emblavée l'automne passé est inférieure de 7 % à la moyenne quinquennale mais elle demeure supérieure de 3 % à 2020. Elle a davantage baissé dans les régions maritimes (jusqu'à -18 % dans les Pays de la Loire toujours par rapport à la moyenne quinquennale) que les régions situées plus à l'est, moins exposées aux précipitations (entre -2 % et -5 %). La surface d'orge d'hiver est globalement préservée : les hausses des surfaces emblavées au nord de la Loire et de la région Auvergne-Rhône-Alpes compensent les baisses observées plus au sud.




## Pas de record en vue

La France peine à exporter ses céréales aussi bien sur le marché européen qu'auprès des pays tiers. La concurrence russe et ukrainienne est omniprésente. En sept mois de campagne, l'Hexagone n'aurait pas vendu plus de 7,5 millions de tonnes (Mt) de blé, soit 4 à 5 Mt de moins que l'an passé. En Union européenne, notre pays a commercialisé moins de 3 Mt de blé. L'Espagne et l'Italie ont massivement importé du blé ukrainien. Mais hors de l'Union européenne, notre pays est parvenu à écouler un quart des quantités de blé vendues par l'ensemble des Vingt-sept pays membres (4,8 Mt sur 18,9 Mt). Son principal débouché est l'Afrique du Nord, qui joue la carte de la proximité pour s'approvisionner en blé français, et la Chine. D'ici la fin de la campagne, FranceAgriMer table sur 10,25 Mt de grains expédiées vers les pays tiers. La France vendrait ainsi 1,4 Mt de blé en plus qu'en 2021-2022 alors qu'entre temps, ses exportations intra-européennes diminueraient d'1,7 Mt. Mais à l'échelle de l'Union européenne, point de record en vue. En sept mois de campagne, l'ensemble des vingt-sept pays membres ont commercialisé 5 % de blé en moins que l'an passé. Pour l'orge, le bilan est différent. La France (2,2 Mt) a expédié près de 40 % des quantités de grains exportées par les Vingt-sept (5,2 Mt comme l'an passé). La Chine (2 Mt) est le premier pays destinataire alors que l'Arabie saoudite ne fait plus partie des cinq premiers pays importateurs d'orge européenne. En Union européenne, la France a vendu près de 2 Mt de grains à ses voisins en sept mois de campagne. Comme l'an passé, elle a aussi exporté 2 Mt de maïs même si elle est concurrencée par la céréale ukrainienne massivement importée en Union européenne (6,5 Mt en sept mois de campagne) par l'Espagne et l'Italie notamment. La Russie orchestre toujours le marché mondial du blé et oriente son prix mais ses objectifs commerciaux sont ambitieux. La Fédération doit encore embarquer dans ses ports plus de 20 Mt de blé d'ici la fin de la campagne, et même 39 Mt si on ajoute les céréales secondaires, pour ne pas commencer la prochaine campagne avec des stocks importants. Or ses ventes sont ralenties par la tentative du gouvernement de réglementer les prix. Par ailleurs, le pays a imposé un quota d'exportation pour protéger son marché intérieur. A l'échelle mondiale, la production record de maïs explique aussi la faiblesse des cours des céréales. Pour assainir ce marché, tous les regards sont rivés sur le Brésil. Sa production de bioéthanol se développe fortement alors que sa récolte de grains est dorénavant estimée à 114 Mt par des experts brésiliens (-4 Mt sur un mois et -10 Mt par rapport à l'USDA). La Safrinha est semée dans des conditions mitigées. Ce qui maintient aussi les cours des grains à leurs niveaux actuels est le résultat auquel est parvenue l'Ukraine en expédiant chaque mois plus de céréales par le nouveau corridor maritime de la Mer Noire que par celui érigé sous la protection de l'ONU en 2022. Mais depuis deux mois, c'est la navigation dans le golfe d'Aden et l'accès à la Mer Rouge qui présentent des risques pour le transport maritime ukrainien.

**D'après Actuagri**

// PROTÉAGINEUX

# Combiner les moyens pour désherber le pois de printemps

**Selon l'historique d'enherbement de la parcelle et de la flore attendue, le désherbage du pois de printemps peut être réalisé selon plusieurs manières. Le point avec Terres Inovia.**



L. Jung / Terres Inovia

En cas de faible infestation et/ou de flore connue, une intervention en post-levée peut être suffisante.

Le désherbage du pois de printemps peut se réaliser en pré-levée, en post-levée, seule ou en programme selon l'historique d'enherbement de la parcelle et de la flore attendue.

## Une application en pré-levée : une solution sécurisante

Le traitement de pré-levée offre un choix de produits plus large pour sécuriser la culture en cas de fortes infestations en dicotylédones difficiles à maîtriser en post-levée. La pré-levée doit s'effectuer au plus près du semis, sur des semences recouvertes de terre et un sol rappuyé afin de limiter les risques de phytotoxicité. Excepté dans les sols battants, un roulage est conseillé avant toute intervention. Un sol frais au moment du traitement et une légère pluviométrie dans les jours qui suivent sont des conditions idéales pour une bonne efficacité.

En cas de faible infestation et/ou de flore connue, une intervention en post-levée peut être suffisante.

Veiller à intervenir sur des adventices jeunes (stade cotylédon à 2-3 feuilles), dans des conditions poussantes et en dehors de fortes amplitudes thermiques. Certains programmes peuvent se fractionner afin d'augmenter l'efficacité. Espacer les deux interventions de 10-15 jours minimum.

## Des changements réglementaires à prendre en compte

Depuis le 1er décembre 2023, la pendiméthaline et la bentazone ont reçu une nouvelle mention de danger relative aux dangers sur la santé : la mention H361d. Cette dernière empêche toute association des produits possédant la même mention. Cela concerne les produits suivants : Corum, Nirvana S, Prowl 400, Basagran SG ainsi que leurs autres dénominations commerciales.

En pré-levée, pas de changement car seul le NIRVANA S est concerné ne présentant pas de problème avec les autres produits autorisés en mélange.

En post-levée, de nouveaux programmes sont à prévoir, lié à l'incompatibilité des associations Corum/Prowl 400 ou Basagran SG/Prowl 400.

## Les adventices difficiles à contrôler orientent le choix des prélevées

Un programme complet (pré + post) permet de maîtriser de très fortes infestations ainsi que des levées échelonnées d'adventices tout en maîtrisant les coûts. Les adventices les plus difficiles à contrôler orientent le choix du ou des produits appliqués en pré-levée.

Appliquer le produit de pré-levée à une dose inférieure à la dose homologuée (3/4 de celle-ci), puis appliquer en post-levée sur des adventices jeunes (jusqu'à 2-3 feuilles maximum), en modulant les doses voire en fractionnant les passages.

## Basagran SG uniquement sur pois de printemps

Depuis la campagne dernière, l'extension d'usage sur graines protéagineuses du Basagran SG / Adagio SG a été acceptée pour les pois protéagineux et fourragers de printemps. Cependant, cette extension d'usage s'accompagne de nouvelles réglementations d'application. Le Basagran SG est autorisé uniquement sur pois de printemps.

## Gestion des graminées, une problématique montante

Problématique montante en protéagineux de printemps, la gestion des graminées ne doit pas être négligée. Certaines graminées telles que le paturin se contrôlent correctement avec les produits de pré-levée tel que Nirvana S ou Prowl 400 tant que l'infestation reste modérée. Les antigraminées à action foliaire ont une bonne efficacité en l'absence de résistance aux Fop et Dime.

**Attention**, sur pois de printemps, dans le cas de graminées résistantes tel que le ray-grass, le Kerb Flo n'est pas autorisé. En revanche, il est possible d'appliquer de l'Avadex 480 ou du Bonalan en incorporé avant semis. Ces produits doivent être incorporés à 5-8 cm dans les 4 heures suivant son application. Ils présentent une bonne efficacité sur vulpins et ray-grass.

**Attention**, ces deux solutions n'ont pas été réhomologuées courant 2023. Des délais d'utilisation et de fin de commercialisation sont cependant en cours :

- Avadex 480 : utilisable jusqu'au 29 mars 2025 (date de fin de commercialisation 29 mars 2024) ;
- Bonalan : utilisable jusqu'au 12 mai 2024 (date de fin de commercialisation 12 février 2024).

## Désherbage mécanique : un complément possible

En raison du faible écartement du pois, la herse étrille ou la houe rotative sont plus envisageables que le binage (à moins d'utiliser une bineuse à céréales) en substitution et/ou en complément du programme herbicide.

**Avant la levée :** un passage de herse étrille est possible, à l'aveugle, dès que la portance du sol est suffisante, sur des adventices jeunes et donc faciles à détruire.

**Après la levée :** effectuer un passage avec la herse étrille avant le stade 5 feuilles. Ne plus intervenir dès que les vrilles du pois sont développées ; les risques de pertes de plantes par arrachage sont élevés.

Rappel : pour être efficace le désherbage mécanique doit être réalisé en conditions sèches : 2 jours de beau temps prévus avant et après le passage.

**Périodes d'intervention des outils**

| Stade du pois |  | |  |  |  |  |
|---|---|---|---|---|---|---|
| () échelle BBCH | Prélevée | Levée (09) | 2-3 feuilles (12-13) | 4-5 feuilles (14-15) | + de 6 feuilles | Début floraison (51) |
| Houe rotative | 12-15 km/h | | 15 km/h | 15 km/h | Ne plus intervenir une fois que les vrilles sont développées | Attention aux fleurs ! |
| Herse étrille | 5 km/h, dents souples | | 5 km/h, augmentation progressive de l'agressivité des dents | 5 km/h | | |
| Bineuse à céréales | | | 2-3 km/h | 2-3 km/h | | |

Terres Inovia

Bastien Rémurier, référent protéagineux zone nord et est Terres Inovia



ÉLEVAGE

// ACTION SYNDICALE

# 58 Maintenir la pression

**Le 20 février, la section bovine de la FDSEA 58 relançait ses visites dans les GMS afin de vérifier l'origine des produits carnés.**

Menée par Romaric Gobillot, président de la section bovine de la FDSEA 58, une petite délégation de membres de la FDSEA 58 et des JA 58 s'est rendue le 20 février dans des GMS de Nevers et ses alentours. Pour lui : *« il est important de procéder à ces vérifications afin d'arriver à notre but : avoir des produits français qui rémunèrent correctement les éleveurs »*. Ainsi, deux enseignes ont été visitées.

## Bien engagé

Dans la première, située à Marzy, les membres de la FDSEA 58 et des JA 58, ont constaté quelques points surprenants : *« nous avons trouvé des produits estampillés « Viande bovine française », sous une bannière de gondole « Viande hachée ». Or, ces produits se composaient en partie de fibres végétales (49 %). Pour nous, cela n'est pas acceptable car cela induit en erreur le consommateur »*. Plus en avant dans le magasin, le rayon boucherie libre-service a aussi été inspecté. Ce dernier, déjà visité trois fois, ne présentait qu'un paquet de viande provenant des Pays-Bas. Romaric Gobillot précise : *« Des efforts ont été faits, et c'est très bien. Mais, cela ne veut pas dire que nous ne reviendrons pas régulièrement pour vérifier si cela est maintenu »*. Plus loin, les agriculteurs découvrent des paquets de lasagnes affichés en tête de rayon comme contenant de la viande Charolaise ; un point de composition non stipulé sur lesdits paquets. Pour Romaric Gobillot : *« Cela fait déjà quatre fois que nous constatons cet affichage maladroit. Si nous devons revenir une cinquième fois, nous le ferons »*.

## Comprendre pourquoi

Ensuite, la délégation a pris le chemin de Saint-Éloi. Là, aucun produit d'origine étrangère ne fut relevé, mais : *« un rayon viande très allégé »*. Romaric Gobillot ajoute : *« Il est triste de voir si peu de propositions dans un territoire d'élevage. Nous n'en connaissons pas les raisons, mais c'est dommage de constater que la viande n'est plus mise en avant »*. Il conclut pour cette visite : *« Pour cette fois, l'inspection montre un effort de certains à remettre l'élevage français au cœur du marché. Et, pour d'autres, il semble que le sujet soit ailleurs. Pour la suite, nous allons essayer de rencontrer les dirigeants de diverses enseignes afin de comprendre leurs problématiques sur l'approvisionnement et voir si nous pouvons faire le lien avec des éleveurs – via des contrats bien sûr afin qu'il y ait une juste rémunération »*. Pour compléter les actions du 20 février, une visite le lendemain était prévue dans une GMS de Clamecy. Romaric Gobillot stipule : *« nous avons constaté qu'une vache était vendue estampillée Charolais de Bourgogne, mais n'était pas valorisée comme telle pour la rémunération de l'éleveur, avec un coût de production non atteint. En plus, aucune proposition de contrat Égalim n'a été présentée à la GMS en question. Afin de régler le problème, nous avons rencontré le directeur du magasin pour en discuter. Conscient du problème, le directeur a accepté une autre réunion entre lui, nous (FDSEA 58 section bovine), Charolais de Bourgogne et Sicarev afin de mettre en place un contrat rémunérateur pour les éleveurs »*. Affaire à suivre…




La délégation de la FDSEA 58 et des JA 58 menée par Romaric Gobillot, président de la section bovine de la FDSEA 58 (pantalon marron).

Chloé Monget

*Une vidéo accompagne cet l'article sur www.agribourgogne.fr*

// SIMMENTAL

# 21 Vivement les 6 et 7 avril !

**Les éleveurs de Simmental Française, réunis en assemblée générale, font part d'un bel engouement pour leur concours interrégional du premier week-end d'avril.**



Lors de la rencontre du 13 février, à Avot.

Un chouette rendez-vous se profile pour les éleveurs de Simmental Française. Un concours interrégional figure en effet sur leur agenda. *« Le rendez-vous est donné samedi 6 et dimanche 7 avril au pôle agricole de Pouilly-en-Auxois. Nous serons en compagnie des trois autres races laitières de Côte-d'Or »*, présente Michel Menestrier, président du syndicat. Les épreuves dédiées à la Simmental seront ouvertes aux élevages départementaux mais aussi à leurs homologues du Grand-Est : *« des invitations ont été envoyées en Haute-Marne, dans le Doubs, dans le Jura… La moitié des 120 vaches laitières attendues à Pouilly devraient être des Simmental »*, poursuit l'éleveur de Villy-en-Auxois. Celui-ci a observé un bel engouement au sein de ses troupes, réunies le 13 février en assemblée générale à Avot : *« tout le monde à hâte d'y être. Ces moments très conviviaux, qui assurent la promotion de notre race, sont toujours les bienvenus. Évoluer avec les autres éleveurs laitiers du 21 sera très sympa. Nous aurons aussi une vente de génisses génotypées de race Simmental. Cette vente à la bouteille, qui réunira quatre ou cinq animaux, aura lieu le dimanche après-midi »*. Le concours Simmental du Sia, qui a eu lieu ce mardi à Paris (voir résultats dans cette édition), a lui aussi alimenté les discussions. Il a également été question de *« technique »* : le président du syndicat s'est notamment félicité d'une production laitière en hausse et d'une utilisation assidue du génotypage par les adhérents.

## Oui, mais…

Pour les points positifs, on en restera là… L'actualité agricole et les récentes manifestations ont été abordées lors de cette réunion. *« Tous les éleveurs se posent bien des questions »*, reconnaît Michel Menestrier, *« le plus grand souci, chez nous, ce sont les projets qui sont en stand-by sur nos fermes : les installations et les investissements sont au point mort. Les taux d'intérêt sont élevés mais surtout, nous déplorons un manque de perspectives dans notre métier. C'est très inquiétant pour l'avenir… Les prix actuels ne permettent pas d'investir, c'est le fond du problème. Les charges ont augmenté beaucoup plus que le prix du lait, cela ne permet pas de dégager du revenu »*. Le président du syndicat Simmental formule un vœu : *« que les grands groupes arrêtent de nous écraser »* : *« leurs charges augmentent mais les nôtres aussi ! Les éleveurs n'acceptent plus d'être les dindons de la farce. Il nous faut des avancées. Nous allons avoir des aides temporaires, toujours bonnes à prendre, mais elles ne régleront pas le problème de fond. Ce n'est pas spécifique à la Simmental, mais plutôt à tous les laitiers et même l'élevage en général »*.

## Une visite pour terminer

L'EARL Deschamps, à Grancey-le-Château, a proposé la visite de son troupeau de 60 vaches après le déjeuner. Un modèle très économique, avec une ration tout herbe permettant de limiter les concentrés, a été présenté aux adhérents. *« Philippe Deschamps, qui est en AOP Époisses, adapte son système aux potentiels de sa ferme. Autrement dit, il produit avec ce qu'il a »*, retient Michel Menestrier, *« sa production de lait est dans une moyenne basse mais les achats extérieurs sont très peu nombreux, donc ça passe ! La mixité de notre race a été illustrée lors de ce rendez-vous, avec une valorisation des veaux et des vaches de réforme »*.

AG

ÉLEVAGE

// GESTION DES RISQUES

58

# « La santé, c'est la base de tout »

**Comme annoncé (1) voici le premier volet de la série d'articles axés sur la gestion des risques sanitaires dans les exploitations. Laurent Goby (EARL Goby à Charrin) partage son expérience dans le domaine.**

Si la gestion des risques sanitaires peut être curative, elle est aussi préventive, comme le détaillait le GDS précédemment (1). Afin d'avoir une vision d'ensemble des éléments à mettre en action, Laurent Goby (EARL Goby, à Charrin) détaille les évolutions effectuées en la matière.

Installé en 2000, Laurent Goby a fait face à différents problèmes sanitaires sur son cheptel (ovins et bovins). Pour rappel, l'EARL Goby se compose de 255 ha dont 40 ha de cultures (avoine, triticale, blé, colza, orge maïs en sec et tournesol) ainsi que de 25 ha de culture à façon dans le nord de la Nièvre : *« je récupère ma paille et mes céréales notamment pour de l'autoconsommation »* stipule Laurent Goby. Outre cela, les 255 ha comptent également 171 ha de prairies se découpant en 44 ha de prairies temporaires avec un mélange de 10 kg de ray-grass hybride, de 10 kg de trèfle violet, de 5 kg de dactyle et 5 kg de fétuque (le tout pour une implantation de 3 ans) ; le restant étant des prairies permanentes. Côté cheptel, Laurent Goby est à la tête de 170 vaches Charolaises (non inscrites) avec des vêlages au printemps et une vente de broutard alourdi au marché au cadran (Sicafome), ainsi que de 100 brebis et 40 agnelles (40 Texel et restant croisé Texel-Charollais).



Laurent Goby procède à des analyses sanguines pour tous les animaux achetés.

## Les ovins

Il rappelle : *« Nous avons eu un gros problème de mammite sur le cheptel de Texel, ce qui m'a poussé à faire du croisement. Puis, même si je relevais moins de souci, j'en constatais toujours. J'ai donc réalisé des analyses sur le lait afin de déterminer la cause : la pasteurellose. Pour en venir à bout, j'ai opté, il y a 3 ou 4 ans, pour la vaccination via Vimco et Pastovax Ovilis pour les agnelles et les brebis. L'investissement représente environ 4 euros pour les deux vaccins par animal (primo + rappel, puis une fois tous les ans) et une nouvelle organisation pour réaliser les injections. En parallèle, j'ai relancé la vaccination contre l'entérotoxémie car je comptais des pertes au sevrage : 10 agneaux morts en 2022. Face à cela, j'ai réinstauré le vaccin systématique, et en 2023 je ne déplore qu'un seul agneau de décédé. L'investissement pour le Bravoxin est d'environ 1 euro / animal (primo + rappel – effectué lors de la tonte pour éviter l'accumulation de manipulations). Pour moi, ces investissements sont rentables car les pertes sont réduites et tous les animaux sont en bonne santé, ce qui fait plaisir à voir ».*

## Les bovins

Pour le cheptel bovin, Laurent Goby travaille sur plusieurs fronts : *« J'ai eu de la besnoitiose… cela a eu des conséquences importantes sur mon cheptel, avec 80 bêtes positives, dont 7 taureaux (avec des vaches vides, un problème de stérilité sur les taureaux, etc.). J'ai donc fait un tri drastique en éliminant les contaminés. Suite à cela, j'ai réinvesti avec l'achat de 29 génisses et sept taureaux pour un total de 55 920 euros. Pour faire face, j'ai fait appel au fonds de solidarité du GDS qui m'a soutenu financièrement ; véritable coup de pouce. En plus de l'élimination, j'ai tenté les produits alternatifs à base d'ail, mais c'est environ 800 euros qui n'ont pas servi à grand-chose. Après cet événement, arrivé en 2017, j'ai mis en place une quarantaine systématique pour tous les animaux achetés, avec une prise de sang obligatoire. Je demande aussi un test de Besnoitiose chez le vendeur, afin d'être tout à fait rassuré. S'il y a trace de ce parasite, je n'achète pas. J'ai également mis en place la désinfection du cheptel (150 euros / l, et je fais tout le cheptel avec, c'est donc un investissement intéressant). De plus, je vaccine pour le BVD systématiquement. Par contre, à l'achat, je ne fais pas systématiquement la recherche, chose qui pourrait être améliorée ».*

## Vision d'ensemble

Loin de s'arrêter aux portes de son exploitation, Laurent Goby insiste : *« dès que j'ai eu des soucis, j'ai prévenu les voisins. Je pense qu'il est important de prendre son courage à deux mains pour éviter la propagation ; le sanitaire est une affaire d'intérêt collectif. De plus, je regrette que certaines maladies, comme la Besnoitiose, ne soient pas considérées comme majeures à éradiquer. En effet, avec le réchauffement climatique, nous voyons de plus en plus ce genre de problématique pulluler et nous constatons de nouvelles maladies sur nos territoires, qui autrefois étaient réservées au sud. Pour ne rien arranger, la période vectorielle s'allonge, avec une pause hivernale qui devient presque anecdotique. Aujourd'hui, les éleveurs doivent comprendre que la santé est la base de tout. Oui, les vaccins et autres demandent un investissement, mais à mon sens il est moindre comparé aux éventuels frais de traitements ou des conséquences que l'on peut subir – je pense notamment au retard de croissance en cas de maladie respiratoire. En somme, mieux vaut prévenir que guérir ».*

**Chloé Monget**

*(1) Voir TDB n° 1770*

# Les mesures de précautions lors de l'introduction d'animaux

L'introduction d'animaux constitue l'un des axes majeurs d'entrée de nouvelles maladies au sein de l'exploitation. La mise en place et le respect systématique de mesures simples lors de l'introduction permettent d'éviter le risque de contamination du troupeau, qui impliquerait le suivi d'un protocole curatif plus contraignant, sans compter les pertes liées (mortalité, avortements, euthanasie…). Afin de réduire ce risque de contamination, l'introduction de bovins est soumise à des contrôles obligatoires pour certaines maladies : IBR (contrôle sérologique entre 15 et 30 jours après l'arrivée du bovin, sauf dérogation), Brucellose (si délai de transit supérieur à 6 jours pour les bovins de plus de 24 mois), Tuberculose (demande au vendeur d'un résultat IDC négatif de moins de 4 mois pour les animaux d'au moins 6 semaines issus d'un cheptel à risque). De plus, des contrôles facultatifs mais recommandés pour d'autres maladies permettent de s'assurer que les animaux introduits ne présentent pas de risque sanitaire majeur pour l'ensemble du cheptel. La BVD, la Besnoitiose, la Paratuberculose et la Néosporose peuvent être dépistées lors de l'introduction. Dans cette situation, si les contrôles sont effectués chez l'acheteur, il est essentiel de signer un billet de garantie conventionnelle avec le vendeur afin de clarifier les conditions de reprise en cas de résultats non négatifs. Ces analyses peuvent être demandées via le kit intro du laboratoire Terana (voir tableau). Un examen visuel des pieds peut permettre de détecter la présence de Mortellaro. En complément des dépistages, certaines mesures de précaution peuvent être mises en place afin de réduire le risque de contamination lors du transport et de l'introduction des animaux. Il est ainsi recommandé de limiter le nombre d'élevages fournisseurs, de favoriser le transport direct sans rupture de charge ni mélange avec des bovins en provenance ou à destination d'autres cheptels.

Dans tous les cas, la mise en place d'une quarantaine est un atout majeur dans la gestion des risques sanitaires lors de l'introduction. L'isolement de l'animal pendant quelques semaines (ou jusqu'à réception des résultats d'analyses) permet de s'assurer qu'il n'est pas porteur d'une maladie ou en période d'incubation, tout en donnant du temps à l'animal pour s'adapter à son nouvel environnement. Des traitements préventifs peuvent être utilisés pour anticiper les risques selon la situation et l'avis du vétérinaire (antiparasitaire, vaccination…).

Pour certaines maladies, ces moyens de prévention constituent les seuls moyens de lutte. C'est le cas de la Besnoitiose contre laquelle il n'existe ni de vaccin ni de traitement réellement efficace.

| Sexe | Âge | Analyse |
|---|---|---|
| Mâle et femelle | < 3 mois | PCR BVD (+ garantie non-IPI) |
| | De 3 à 6 mois | Antigénémie BVD (+ garantie non-IPI) |
| Mâle | De 6 à 18 mois | Antigénémie BVD<br>Sérologie Besnoitiose |
| | > 18 mois | Antigénémie BVD<br>Sérologie Besnoitiose<br>Sérologie Paratuberculose |
| Femelle | De 6 à 18 mois | Antigénémie BVD<br>Sérologie Besnoitiose<br>Sérologie Néosporose en option |
| | > 18 mois | Antigénémie BVD<br>Sérologie Besnoitiose<br>Sérologie Paratuberculose<br>Sérologie Néosporose en option |

Source : GDS 58 / Terana

Tableau du Kit intro de Terana.

**GDS 58**

DIVERSIFICATION

// ESPACE TEST DE LUZY 2/2

# 58 Cultiver son avenir

**Suite à la présentation des avancées faites à l'espace test de Luzy, voici le portrait du maraîcher porteur du projet : Vincent Keignaert.**



Vincent Keignaert, 34 ans, est le porteur du projet de maraîchage de l'espace test de Luzy. Afin de délimiter ce dernier, environ 300 plans (financés par le Conseil Régional) seront implantés pour créer une haie composée notamment d'arbres fruitiers à essences locales.



Les 1 000 m² de serres sont totalement irriguées.

*« Je suis très content d'être arrivé et d'avoir mis enfin les premiers jalons concrets pour commencer mon activité »* insiste Vincent Keignaert, 34 ans, porteur du projet de l'espace test de Luzy (1). Pour rappel, ce dernier se compose d'1 ha entièrement irrigué dont 1 000 m² de serre et des bâtiments de stockage de matériel et dotés d'une chambre froide pour conserver la production.

La municipalité précise que : *« le principe du lieu est d'offrir un cadre à un porteur de projet pour tester l'activité maraîchère tant d'un point de vue technique qu'économique. Le Conseil départemental met à disposition des outils de production en maraîchage, la Mairie met à disposition une parcelle communale pour développer cette activité et accompagne le porteur dans son intégration sur le territoire grâce à l'embauche d'une cheffe de projet alimentaire. Sur le volet juridique et comptable, le porteur de projet est accompagné par Semeurs du Possible, une association spécialisée dans l'accompagnement des Espaces test. Luzy porte un projet alimentaire local depuis deux ans, ce projet collectif vise à terme une certaine autonomie alimentaire. Au-delà du maraîchage, ce projet accompagne les producteurs locaux dans la valorisation de leurs productions ».*

## En l'essence

Originaire des Yvelines, Vincent s'était au départ dirigé vers les métiers des espaces verts : *« J'ai toujours apprécié travailler dehors, et l'aspect technique des métiers du végétal m'a toujours attiré. Après avoir travaillé dans les Yvelines, je passe mon BPREA à Chartres puis je suis allé travailler dans le Maine-et-Loire pour après m'installer deux ans dans l'Yonne ».* Il décide avec des amis, durant son passage du BPREA, de réfléchir à une installation à plusieurs. *« J'ai opté pour le maraîchage car je trouve cela extrêmement valorisant de se dire que l'on nourrit une population en vue de leur offrir une certaine autonomie alimentaire. Ainsi, le projet initial d'installation devait se faire avec trois de mes amis (deux bergers, deux maraîchers – dont moi), nous voulions créer un projet collectif. Mais, cela ne s'est pas réalisé pour diverses raisons. Je suis entré en formation BPREA et j'ai commencé à chercher des terrains. Malheureusement l'accès au foncier est très compliqué et je souhaitais ne pas être trop loin de mes parents qui sont venus prendre leur retraite dans l'Yonne. De fil en aiguille, j'ai découvert le principe des espaces tests. Je trouve le concept très pertinent dans le contexte actuel parfois complexe pour l'octroi des prêts bancaires. En effet, l'espace test permet au porteur de projet de lancer son activité avec un investissement réduit. Cela donne une chance de pouvoir tester ses compétences et son envie de faire ce métier, tout en limitant les risques. J'ai tout naturellement candidaté pour l'Espace test de Luzy, et j'ai pu être accompagné sur ce projet par le Maire de Luzy Jocelyne Guérin, Aurore Robart chargée de développement PAT, qui m'a consacré beaucoup de temps ainsi que Maxime Albert chargé de mission au Conseil départemental. Avant même mon arrivée, j'ai été accompagné : la proposition d'un logement, l'intégration à la vie locale, la mise en contact avec les producteurs locaux. Je peux dire que dès mon arrivée, j'étais Luzycois ! ».*

Pour son projet à Luzy, Vincent affirme : *« La priorité est de produire pour la restauration collective, car cela permet de sécuriser la vente d'une partie de ma production et le fait de faire découvrir de bons produits aux enfants est aussi très valorisant. L'objectif est que mon installation soit viable sur le long terme ».* Pour sa production, Vincent s'enthousiasme : *« je prévois de commencer mes propres plans d'ici mars – et de les faire chaque année. Même si cela me demande du travail et du suivi, je trouve que c'est encore plus valorisant. Pour l'instant, je pars sur 30 à 40 variétés de légumes ».*

## À développer

Outre les légumes, Vincent pense à d'autres productions : *« La filière fruits est à développer et je ne m'interdis pas de m'associer avec un arboriculteur sur l'espace test, il y a un véritable besoin sur le territoire pour cette production ».*

Vincent a d'autres expérimentations en tête : *« j'aimerais lancer un atelier de champignons. Ce qui est intéressant avec ce type de culture c'est qu'il ne s'agit ni d'une production végétale ni d'une production animale ; c'est fascinant. Pour ne rien gaspiller, ils peuvent être consommés frais comme séchés. Les possibilités sont presque infinies, ce qui offre de nombreux débouchés commerciaux ».* Si l'expérimentation est donc un des pans d'avenir pour Vincent, un autre volet lui tient à cœur : la transmission de savoirs. *« Des visites du site ainsi que des ateliers avec les enfants peuvent être mis en place. Pour moi, il est important de les sensibiliser aux techniques de productions car ils sont l'avenir. Et, peut-être que j'insufflerais des envies d'installation ! ».* Avant d'avoir sa première pousse, Vincent a donc encore un certain travail à faire, mais il résume son investissement : *« je n'ai pas envie d'échouer, alors on y va ! ».*

**Chloé Monget**

*(1) Voir notre précédente édition*

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

# 89 Et pourquoi pas des produits locaux chez Métro ?

**Dans le cadre de ses missions consistant à valoriser les produits locaux, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a réuni des producteurs locaux et le grossiste des professionnels de la restauration, Métro, le jeudi 1er février, à Auxerre.**

Au-delà de l'animation du réseau Bienvenue à la Ferme, de la création et la mise en place de nouvelles filières, la Chambre d'agriculture œuvre pour la valorisation des produits locaux auprès des collectivités, du grand public mais également des professionnels de la restauration.

Des marchés de producteurs à la création d'un site internet « Jveuxdulocal89.fr », aux campagnes promotionnelles de nos produits locaux, la Chambre d'agriculture travaille également sur le référencement des produits icaunais.

Ainsi le jeudi 1er février, une réunion a eu lieu entre des producteurs locaux icaunais et Métro (grossiste des professionnels de la restauration), à Auxerre. Organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, cette rencontre avait pour objectif de mieux valoriser les produits locaux.

Huit producteurs étaient présents lors de cette réunion, avec une variété des productions représentées : des framboises à la viande, en passant par les légumineuses, les fromages de vache, de chèvre et de brebis, les fruits et les légumes. Au total, dix producteurs ont montré leur intérêt pour ce nouveau débouché.

À la fin de la réunion, chaque producteur a pris rendez-vous individuellement avec Éric Salguero, directeur de Métro Auxerre, pour organiser une visite de la halle, faire un point sur les produits proposés et définir les procédures de référencement.

À ce jour, des producteurs ont déjà entamé la collaboration avec Métro. Certains engagent des adaptations notamment l'apposition de gencod obligatoire pour être référencé. Un bilan sera fait d'ici quelques mois avec Éric Salguero. Ce nouveau débouché devrait être très rapidement opérationnel.

**C. L. avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne**



Chambre d'agriculture de l'Yonne

Une réunion, organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, a eu lieu le 1er février entre des producteurs locaux et Métro.

// BPA « TRAVAUX DE LA VIGNE ET DU VIN »

# 58 Une demande toujours présente

**Le 19 février, la 6e promotion du Brevet professionnel agricole « travaux de la vigne et du vin » effectuait sa rentrée. Au total 11 personnes se lancent dans cette formation ; un effectif toujours grandissant.**



LEGTA de Cosne

Les BPA TVV, de gauche à droite : Belaid, Simon, Mathéo, Gwendoline, Ambre, Audrey, Mathis, Lilian et Samantha.

*« Cette année, nous avons ouvert trois places supplémentaires pour le Brevet professionnel agricole (BPA) « travaux de la vigne et du vin » afin de répondre à la demande »* évoque Lucille Martin, coordonnatrice CFPPA Nevers-Cosne, lors de la rentrée de la promotion de 11 personnes le 19 février au Legta de Cosne.

Elle détaille que : *« sept ont suivi la formation courte « taille de la vigne » (durant 3 mois) afin de découvrir la viticulture. Ensuite, ils ont souhaité poursuivre leur montée en compétences avec le BPA afin d'obtenir un diplôme qualifiant et véritable atout auprès des recruteurs puisqu'il offre une polyvalence de contenu »*. Parmi les apprenants de cette 6e promotion, Gwendoline Girault, 20 ans, détaille ses motivations : *« après la formation courte « taille de la vigne » je pense qu'il était pertinent d'obtenir un BPA afin d'approfondir mes connaissances et d'attester de mon niveau. À mon sens, l'offre pédagogique est très adaptée car elle permet d'allier théorie et pratique »*. Ainsi, avec ce parcours, les apprenants auront des modules dédiés au Certiphyto, travaux de la cave, à la connaissance théorique des vins, ou encore à la conduite d'engins.

## Nouveauté

Pour ce dernier point, Lucille Martin stipule : *« Tous les ans nous essayons d'avoir une nouveauté. Cette année ne fait pas exception puisque nous proposons une approche de la conduite via des simulateurs et casques de réalité virtuelle représentant un gros bénéfice pédagogique »*. Adrien Coudrat, formateur spécialisé dans la mécanisation développe : *« L'arrivée de ces huit simulateurs nous permet d'appréhender les premières manœuvres de la conduite d'enjambeur de manière plus sécurisée. Avec cela, les apprenants seront plus à l'aise lors des essais en situation réelle. Je compare souvent ce genre de méthode à celles utilisées par les pilotes d'avion qui font de nombreuses heures de simulation virtuelle avant de passer au vol. Bien évidemment, ces outils ne remplacent pas la pratique, mais permettent indéniablement de la faciliter »*. En parallèle des simulateurs de conduite, le Legta de Cosne va recevoir des simulateurs de taille de la vigne : *« cela permettra aux apprenants de voir les effets de leur taille avec une pousse accélérée de la vigne »*.

## Jeunesse renouvelée

Adrien Coudrat poursuit : *« je suis persuadé que l'arrivée des nouvelles technologies dans nos métiers de la vigne permettra d'attirer de nouveaux jeunes »*. Lucille Martin remarque : *« C'est la première fois en 6 ans que la moyenne d'âge est d'environ 20 ans. Je pense que la vision des jeunes sur les métiers de la vigne et du vin se modifie, en partie grâce à l'arrivée de ce genre d'outils numériques. En parallèle, nous effectuons un gros travail sur l'insertion professionnelle avec les stages. Afin que ces derniers soient bénéfiques pour l'apprenant et l'employeur, nous ciblons les besoins et envies de chacun afin de mettre en relation les intéressés. Tous les ans, ce système prouve ses bienfaits puisque nous avons un taux d'insertion de plus de 80 % à l'issue des stages réalisés en BPA »*. Elle conclut : *« Il y a une véritable demande dans les métiers de la vigne et du vin. Notre rôle est de pouvoir répondre à cela en offrant une professionnalisation pertinente donnant ainsi une ouverture des possibles aux élèves et à la profession »*.

**Chloé Monget**

## Maintien

Suite à la modification de financements régionaux sur les formations qualifiantes, Lucille Martin précise : *« nous travaillons avec France Travail, notamment, afin de trouver des financements pour maintenir la formation tractoriste. Auparavant d'une durée de 2,5 mois, nous prévoyons de l'étendre à 4 mois, avec un démarrage prévu pour mars cette année. Notre but est toujours que l'offre de formation réponde parfaitement aux besoins des apprenants et de la profession »*.

VinEquip
DE LA VIGNE AU CHAI
26/27/28 MARS 2024
PARC DES EXPOSITIONS MÂCON
Le rendez-vous de tous les acteurs de la filière Vitivinicole
3e édition
300 exposants • 60 nouveaux
7 000 m² d'exposition
Des animations inédites
Faites votre badge gratuit
En scannant ce QR code ou sur www.vinequip.fr
GL events
NAVETTES GRATUITES À VOTRE DISPOSITION,
reliant la gare TGV de Mâcon Loché et la gare du centre ville, au Parc des Expositions.
Plus d'infos sur vinequip.fr/infos pratiques

// INTERVIEW

# L'enseignement au diapason des nouveaux visages de l'agriculture

**Nous faisons le point sur l'enseignement agricole, notamment à la lumière des évolutions portées par le Pacte loi d'orientation agricole (PLOA), avec Marie-Jeanne Fotré-Muller, Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Bourgogne-Franche-Comté (Draaf), et Marie-Catherine Arbellot de Vacqueur, cheffe du Service régional de la formation et du développement à la Draaf.**




La Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) Bourgogne-Franche-Comté est l'autorité académique pour ce qui concerne l'enseignement agricole.

**Qu'en est-il du projet régional de l'enseignement agricole en Bourgogne-Franche-Comté (BFC) ?**

**Marie-Jeanne Fotré-Muller :** *«Nous fonctionnons aujourd'hui selon un projet qui a été lancé en 2018 et qui touche à sa fin. À l'époque de son lancement, la priorité avait été donnée au développement du numérique dans les démarches éducatives, aux liens entre les établissements et leurs territoires, et à la participation des exploitations au développement rural et agricole.Le futur projet, qui va démarrer cette année, devra intégrer tout ce qui a trait au Pacte loi d'orientation agricole (PLOA)».*

**Les grandes lignes du PLOA ont été présentées, en décembre, par le ministre de l'Agriculture. Il fait encore l'objet d'ajustements, notamment en regard du contexte actuel de revendications du monde agricole. Néanmoins, considérez-vous qu'il fournit un cadre renouvelé à l'enseignement agricole ?**

**M-J F-M :** *«Le pacte rappelle l'urgence du renouvellement des générations, que ce soit pour les chefs d'exploitations ou pour les salariés. Il prévoit une hausse de 30 % des effectifs dans les lycées agricoles et de 75 % des effectifs étudiants en écoles vétérinaires. Il pose clairement les objectifs à atteindre mais, pour cela, il faudra vraiment une montée en puissance de l'information sur ces métiers et ces formations».*

**On sent une volonté nationale de promouvoir les métiers et les formations agricoles. Comment peut-elle se décliner en BFC ?**

**M-J F-M :** *«Elle se décline localement, via des campagnes de communication, pour les établissements publics comme privés. Il y a aussi le camion de « L'Aventure du vivant », du ministère de l'Agriculture, qui a sillonné la région, permettant aux jeunes de découvrir de nombreux métiers liés à l'agriculture. Il sera de retour en avril, en haute Côte-d'Or, puis à Dole, dans le Jura et à Mâcon, en Saône-et-Loire. Une politique de communication sur les Campus du vivant en BFC a été déployée sur les réseaux sociaux. Il faut aussi noter le travail qui est accompli, en étroite collaboration avec l'éducation nationale et le rectorat, afin de sensibiliser les jeunes qui ne connaissent pas les métiers agricoles. On propose, par exemple, des stages aux élèves de seconde de l'enseignement général, sur les domaines agricoles».*

**Marie-Catherine Arbellot-de-Vacqueur :** *«Nous travaillons aussi beaucoup avec le Conseil régional de BFC, qui est compétent sur l'information sur les métiers. En parallèle, nous travaillons avec l'Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture (Anefa). Pour les plus jeunes, nous œuvrons auprès des classes de 3è par la présence sur des forums et l'accueil de jeunes en stages. Gabriel Attal, lorsqu'il était encore ministre de l'Éducation nationale, a lancé les stages pour les jeunes de seconde, sur la dernière quinzaine du mois de juin et sur la base du volontariat. C'est l'occasion de multiplier les possibilités d'accueil des jeunes dans les filières et les établissements agricoles, notamment sur leurs plateaux techniques, et de mettre en lumière l'offre de formation et sa qualité».*

**Comment ces stages se mettent-ils en place ?**

**M-C A-d-V :** *«chaque famille de l'enseignement agricole fait son travail de communication. D'autre part, le Conseil régional de BFC a mis en place une plateforme régionale de stage et nous invitons nos établissements et leurs partenaires à y déposer leurs offres de stages. Au niveau plus local, chacun fait aussi jouer ses réseaux. Notre rôle, à la Draaf et au SRFD c'est d'articuler cet ensemble et d'avoir une vision systémique pour s'assurer que nous ne laissons aucun « angle mort ». Nous nous assurons, via nos collègues du rectorat, que l'information est bien diffusée sur tout le territoire régional».*

**M-J F-M :** *«Le fait que l'enseignement agricole dispose d'ateliers et de ses propres exploitations est un atout fort dans ce contexte. Cela permet d'accueillir des jeunes des filières d'enseignement général et de découvrir concrètement les métiers et les fonctionnements».*

**Il y a une volonté de faire évoluer la carte des formations. On parle de Contrat territorial de consolidation, ou de créations de formations agricoles et agroalimentaires. Sommes-nous concernés ?**

**M-J F-M :** *«Ces Contrats territoriaux de consolidation sont une nouveauté. Nous avons, localement, une réflexion sur ce sujet, en particulier sur la viticulture, où certaines formations peinent à trouver leur public alors qu'il y a de forts besoins de main-d'œuvre sur le terrain».*

**M-C A-d-V :** *«Nous mesurons les conséquences que ces difficultés pour trouver de la main-d'œuvre pourraient avoir sur l'économie locale dans un secteur comme le vin. Nous avons plusieurs projets de Contrat territorial de consolidation, notamment dans la Nièvre, sur le secteur de Cosne-sur-Loire, où les viticulteurs sont confrontés au double enjeu du recrutement de main-d'œuvre et de la transmission prochaine de leurs exploitations. En parallèle, des formations viticoles proposées en lycée peinent à trouver leur public. L'idée de ces contrats c'est de fédérer les énergies au niveau d'un bassin géographique précis afin, sur un délai de trois ans, de consolider l'offre de formation pour qu'elle trouve preneur et réponde au besoin de former des actifs. On pourra aussi créer une formation qui ferait défaut».*

**Le PLOA prévoit une mesure de création d'experts associés de l'enseignement agricole. Comment cela pourrait-il se concrétiser en BFC ?**

**M-J F-M :** *«Ce n'est pas encore totalement abouti mais on peut rappeler qu'en BFC, nous avons été pionniers en créant l'Agro Smart Campus dans lequel on cherche à mettre en relation la recherche, l'enseignement supérieur et l'enseignement technique, dans le but de fluidifier les passages d'un secteur à l'autre».*

**M-C A-d-V :** *«L'idée c'est de faire intervenir ensemble des acteurs de la recherche et de la formation, face aux jeunes, dans une logique d'accompagnement. En Région BFC, depuis 2021, avec l'Institut Agro Dijon, l'Inrae et la Chambre régionale d'agriculture, nous avons développé l'Agro Smart Campus. Sa finalité, c'est d'accélérer la diffusion des résultats de la recherche au plus près des salles de classe et des cours de fermes, et de favoriser les liens entre l'enseignement agricole technique et l'enseignement supérieur agricole. Nous avons un programme de mentorat-coaching pour les étudiants en BTS afin de se préparer au concours d'entrée à l'Institut Agro Dijon. Les jeunes sont accompagnés pendant toute la durée de leur BTS par des coachs de l'Institut Agro, de l'Inrae ou d'autres organismes et on obtient de très bons résultats : en 2023, sur 30 jeunes accompagnés de cette façon, 20 ont été admis, soit à l'Institut Agro Dijon, à Agro Paris Tech ou à UniLaSalle à Beauvais. Voilà un exemple de ce que nous faisons déjà dans cette logique d'experts associés. On développe une nouvelle action sur le même modèle, mais sur les métiers de l'agroalimentaire, à Poligny, dans le Jura. L'Institut Agro Dijon sera d'ailleurs le théâtre d'une journée régionale destinée à valoriser tout le travail de l'enseignement agricole public sur l'enseignement des transitions. Elle se tiendra le mardi 9 avril».*

Propos recueillis par Berty Robert




## EN CHIFFRE

- 10 000 lycéens et étudiants (enseignement public et privé)
- 17 établissements d'enseignement public (lycées agricoles, CFA, CFPPA)
- 29 établissements d'enseignement privés (MFR-CFA)
- La répartition des élèves, lycéens et étudiants se fait, pour moitié dans le public et pour moitié, dans le privé
- 5 000 apprentis (dont une part importante en post-bac)
- 1 million d'heures de formation pour adultes
- Plus de 80 % des jeunes en établissements agricoles sont internes

// MFR CENTRE YONNE

# Rencontre avec le directeur Sébastien Dora

**Depuis fin août 2023, Sébastien Dora occupe le poste de directeur de la MFR Centre Yonne, à Villevallier. Rencontre.**

À 37 ans, Sébastien Dora, occupe le poste de directeur de la MFR Centre Yonne, à Villevallier, depuis fin août 2023.

S'il a intégré la MFR, c'est en partie grâce à un ancien de la maison, Yannick Villain. « *Je fais sa connaissance en 2020, lorsqu'il était directeur de la MFR de Villevallier. Il était aussi maire de La Celle-Saint-Cyr, la commune où j'habite. Je me suis engagé avec lui, en tant qu'adjoint, lors de son second mandat. C'est comme cela que j'ai connu la MFR car en étant le maire et le directeur, il avait mis en place plusieurs partenariats entre la commune et l'établissement* », raconte Sébastien Dora.

Petit à petit, il découvre et apprécie les valeurs de la maison familiale, qu'il cite lui-même. « *C'est l'ouverture vers les autres, l'inclusion des jeunes, apprendre à réussir autrement… Avec la pédagogie de l'alternance, beaucoup de choses sont apportées aux jeunes* », indique-t-il. « *Il n'y a pas que le côté formation, diplôme, ici. On apprend aussi aux jeunes la vie en collectivité, l'apprentissage de la citoyenneté, la vie résidentielle. Les jeunes participent beaucoup à la vie de la maison familiale. Et cela n'est possible que grâce au côté associatif qu'il y a ici. La maison familiale est une association de parents, de familles, qui réfléchissent à l'éducation de leurs jeunes. C'est un formidable projet qui m'a beaucoup attiré* ».

Pour former et encadrer les 112 jeunes inscrits cette année, Sébastien Dora peut s'appuyer sur une équipe de 19 salariés, dont huit formateurs en ETP (équivalent temps plein). « *Dès que j'ai découvert la MFR, j'ai été fasciné par ce métier de moniteur en maison familiale, avec ces trois casquettes d'animateur, d'éducateur et formateur* ».

## « Accompagner les jeunes vers leur réussite »

Avant de prendre la direction de l'établissement, Sébastien Dora a d'abord intégré la MFR de Villevallier comme moniteur, en juin 2022. « *J'avais une entreprise avec ma femme dans le web, mais je voulais changer de voie. On a restructuré notre activité pour que je puisse me consacrer à cette nouvelle fonction de moniteur, à partir de fin août 2022. Ensuite, un an après, j'ai eu l'opportunité de prendre la direction de la MFR, ce qui est un gros défi* », sourit-il.



Sébastien Dora est directeur de la MFR de Villevallier depuis août 2023.

Alors, selon lui, quelle est la mission principale de la MFR ? « *C'est accompagner les jeunes vers leur réussite. C'est notre slogan et c'est réel. Mais on ne le fait pas tout seul, cela se fait avec les familles et les maîtres d'alternance ou d'apprentissage. Tous ensemble, on fait en sorte d'accompagner les jeunes dans le meilleur d'eux-mêmes, leur apprendre un maximum de choses. Le diplôme est certes un objectif mais pas le seul. On veut vraiment que les jeunes sortent d'ici en étant également de jeunes citoyens responsables et autonomes, comme j'ai déjà pu le dire* », Sébastien Dora.

Christopher Levé

### Les formations proposées à la MFR de Villevallier

**La MFR Centre Yonne, à Villevallier propose plusieurs formations. Outre les classes de 4e et 3e orientation, deux Bac pros CGEA (conduite et gestion de l'entreprise agricole) sont accessibles, un en grandes cultures, l'autre en polyculture élevage, avec la possibilité de suivre ces formations soit en formation initiale soit en apprentissage. Toujours en agriculture, un CAP agricole grandes cultures en formation initiale ou en apprentissage est proposé. Enfin, trois formations en cuisine sont possibles : un CAP cuisine en apprentissage, un CAP PSR (production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria)) en apprentissage, et une formation CRC (cuisinier en restauration collective), qui est un équivalent Bac pro, également en apprentissage.**

// PORTRAIT

# De formatrice à intervenante, Christelle Adam garde le contact avec les jeunes

**Après 13 années comme formatrice à la MFR de Villevallier, Christelle Adam a créé son entreprise de secrétaire agricole et formatrice. Si elle côtoie désormais des agriculteurs et des professionnels du monde agricole, elle a aussi gardé son lien avec les jeunes, à travers ses interventions à la MFR de Villevallier et au CFA agricole de l'Yonne.**



Christelle Adam a monté son entreprise il y a près d'un an, dans le secrétariat agricole et la formation.

Même si elle n'y est plus salariée, c'est pourtant bien à la MFR de Villevallier que nous retrouvons Christelle Adam, pour qu'elle nous raconte le nouveau chapitre de sa vie professionnelle.

Car après 13 années de bons et loyaux services comme formatrice à la MFR de Villevallier, Christelle Adam a choisi, comme elle le dit elle-même, « *de voler de mes propres ailes* », sourit-elle. « *Je suis arrivée en octobre 2010 à la maison familiale. Après mes études, j'avais des projets d'installation qui n'ont pas pu se faire. J'ai alors continué mes études avant de postuler ici* », retrace-t-elle. « *Après 13 ans, j'ai voulu faire autre chose, être plus proche des agriculteurs, les aider. Je sais qu'administrativement, c'est compliqué pour beaucoup. Je voulais pouvoir rendre service à la profession. Mais je voulais tout de même garder le volet formation, que j'aime particulièrement. J'aime échanger avec les jeunes, leur expliquer le milieu agricole, comment cela se passe dans une exploitation* ».

## « Le milieu agricole, j'y crois »

C'est désormais à la tête de son entreprise d'aide administrative en agricole et de formation agricole qu'elle intervient auprès de tout ce petit monde, en proposant des prestations adaptées aux exploitants agricoles et aux organismes agricoles, en fonction de leurs besoins. Elle propose également des prestations pédagogiques pour les centres de formation, comme elle peut le faire à la MFR de Villevallier et au CFA agricole de l'Yonne.

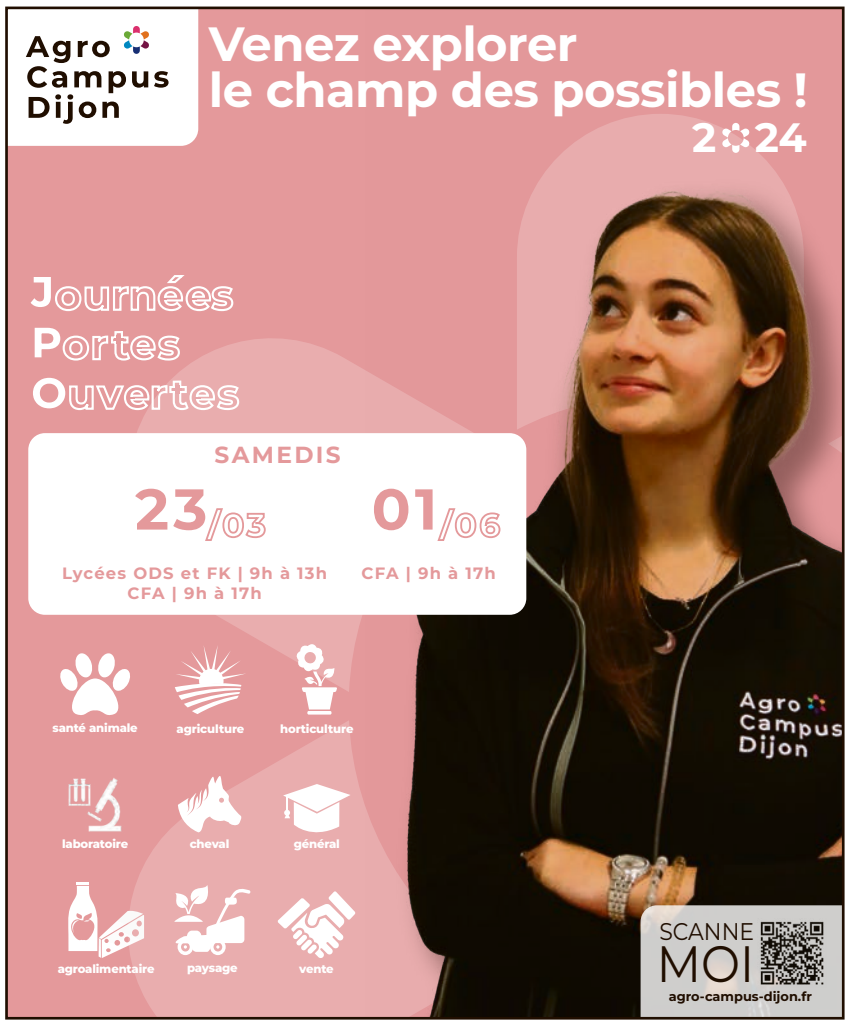
« *À travers mon entreprise, j'interviens au CFA agricole de l'Yonne, en sciences économiques et sociales, et en gestion, au niveau des Bac pro aménagement paysager et Bac pro CGEH (conduite et gestion de l'entreprise hippique), ainsi qu'en formation SST (sauveteur secouriste du travail). À la MFR, j'interviens ponctuellement sur la formation SST et j'aide un petit peu à passer la main, en ce qui concerne le programme Erasmus, dont j'ai été responsable pendant sept ans. Je viens donc de temps en temps donner un coup de main pour mettre en place des stages. Je suis passée de formatrice à intervenante* », sourit-elle.

Ce contact avec les jeunes, pour rien au monde elle ne voudrait le supprimer. « *Les jeunes, c'est l'avenir. Et être à leur côté permet de rester jeune dans sa tête* », rit-elle. « *Être à la fois avec les jeunes et les actifs me permet d'avoir deux visions du monde agricole. J'essaie de faire en sorte que ces deux visions se croisent lors de mes interventions* ».

Ce qui se fait encore plus simplement lorsque ses anciens élèves deviennent ses clients. « *J'ai des anciens élèves qui m'ont contacté à travers mon entreprise* », sourit-elle encore. « *C'est très agréable et gratifiant de travailler aujourd'hui avec eux. Même si j'ai encore du mal à dire que ce ne sont plus mes élèves désormais* », rit-elle à nouveau.

Un nouveau chapitre professionnel, donc, mais toujours dans ce milieu agricole qu'elle affectionne tant. Là encore, elle ne compte pas le quitter. « *Le milieu agricole, je suis née dedans, j'y vis tous les jours, j'y crois. L'agriculture, c'est la base de la nourriture, de l'environnement, j'y suis très attachée. C'est pour cela que je ne me vois pas dans un autre milieu que l'agriculture* », conclut Christelle Adam.

Christopher Levé



ENSEIGNEMENT AGRICOLE

// MÉTIERS DE L'EAU

58

# Une filière à connaître

**Outre les filières agricoles, les Legta proposent des formations spécifiques aux nombreux débouchés professionnels. Parmi elles, les métiers de l'eau. Un élève en BTS Gemeau au Legta de Challuy, dans la Nièvre, explique tout.**

Les Legta ont une offre de filières diversifiées allant au-delà des filières agricoles. En effet, outre les sections générales (voir TDB N° 1705), les Legta comptent aussi la filière Gemeau : gestion et maîtrise de l'eau. Avec les sécheresses connues ces dernières années et les prévisions sur la disponibilité de la ressource en eau, cette formation semble avoir un avenir particulier dans le paysage professionnel que ce soit pour le milieu industriel ou agricole. Pour comprendre tout cela, Mathias Lefebure, 18 ans, en première année de BTS Gemeau au Legta de Challuy, près de Nevers, détaille son parcours.

## Vision d'avenir

*« Originaire de Nevers, j'ai toujours été intéressé par l'environnement, j'ai donc choisi d'intégrer le Legta de Challuy au lycée. Là, j'ai eu l'occasion de découvrir l'existence du BTS Gemeau. En discutant avec les élèves qui suivaient ce cursus et en me renseignant sur les débouchés professionnels que cela pouvait m'offrir, j'ai opté pour cette filière. J'ai sélectionné le BTS Gemeau car il offre des passerelles avec d'autres formations, ce que d'autres diplômes n'ont pas. En sus, nous faisons de nombreuses visites terrain avec des cas concrets, cela remet une certaine perspective à la théorie tout en nous préparant au monde du travail avec des installations que nous pourrons rencontrer, c'est très pratique. En plus, au Legta, nous avons un laboratoire nous permettant de diversifier notre orientation. En somme, en BTS Gemeau nous faisons de la technique et de la chimie. Je pense qu'aujourd'hui il est nécessaire de prendre en compte les évolutions professionnelles possibles et les perspectives accessibles avec telle ou telle filière. Sans cette projection, il est difficile pour les jeunes de choisir un parcours qui a du sens pour eux. Face à tout cela, j'ai été étonné de voir aussi peu de monde dans cette filière, car elle offre tout de même un avenir personnel intéressant tout en portant une dimension importante pour le futur de la planète et des activités humaines. La ressource en eau et sa gestion sont, pour moi, des sujets centraux fédérant tous les corps de métiers autour d'une même volonté d'y avoir accès. Il faut bien avoir conscience que si certaines régions du monde manquent de ce fluide vital, des migrations de masses auront lieu, entraînant avec elles d'éventuels conflits géopolitiques. Les métiers de l'eau ont donc un impact important pour le futur ».*

## Et après ?

Si Mathias s'était déjà renseigné sur les débouchés avant d'entamer son BTS, il a aujourd'hui une idée plus précise de ce qu'il souhaite faire après l'obtention de son diplôme : *« je vise une poursuite d'étude vers la Licence et pourquoi pas une école d'ingénieur avec pour domaine de prédilection la réutilisation des eaux pluviales et usées ainsi que le traitement des eaux industrielles. Enfin, j'espère pouvoir voyager dans le cadre de mes études et pourquoi pas, à terme, travailler à l'étranger. Avec le lycée, nous avons des opportunités de stage à l'étranger avec des modalités d'accès simplifiées par rapport à d'autres types d'échanges comme Erasmus. Pour la fin de ma première année, j'espère pouvoir partir en Finlande pour deux mois ; je n'ai aucun doute de l'apport bénéfique d'une telle expérience ».* Mathias conclut : *« Je trouve dommage qu'il n'y ait pas plus de communication pour la filière Gemeau et plus généralement pour les filières aquacoles et encore plus globalement pour les Legta. Pour avoir des amis dans des filières générales à Nevers, nombreux sont ceux ne connaissant pas l'existence de ces parcours – et encore moins l'existence d'un lycée agricole à proximité. Les Legta offrent des formations à la fois techniques et pratiques qui sont très pertinentes, à mon sens, face aux exigences des employeurs ; il faut que les élèves – actuels ou anciens – montrent tout cela ! ».*



Outre son intérêt pour l'eau, Mathias Lefebure est passionné de sport.

**Chloé Monget**








// JEUX OLYMPIQUES

# 71 Diplôme équin, le galop d'essai de Davayé

**Depuis la rentrée, le centre équestre de Chaintré, en Saône-et-Loire, forme de futurs entraîneurs de haut niveau, grâce à un partenariat avec le CFPPA de Davayé. Retour sur la genèse d'un projet qui servira, entre autres, de base arrière aux Jeux olympiques.**




La ville de Mâcon s'est fortement impliquée dans ce projet de formation d'entraîneurs équins.

Le 4 septembre 2023, les premiers postulants au Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation et des Sports (Dejeps), mentions Sports équestres, spécialités dressage ou saut d'obstacles et hunter, ont fait leur rentrée au centre équestre de Mâcon-Chaintré, en Saône-et-Loire. *« Pour créer un centre de formation, il faut passer par un certain nombre d'étapes obligatoires,* explique Jean-Philippe Lachaize, directeur de l'Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (Eplefpa) de Davayé. *Des étapes complexes à mener à terme dans un délai restreint, sachant que l'une des échéances de ce centre, base arrière des Jeux olympiques, est en 2024 ».* Pour éviter un montage administratif complexe et de lourdes démarches, le maire de la ville de Mâcon, Jean-Patrick Courtois, a donc sollicité le soutien de l'Eplefpa de Davayé pour qu'il puisse servir de support administratif à cette formation. *« Et c'est ce que nous avons fait »*, se félicite Jean-Philippe Lachaize. Ce diplôme a pour objectif de former des personnes qui seront elles-mêmes entraîneurs d'équitation de haut, voire de très haut niveau. *« C'est le label essentiel pour pouvoir être entraîneur avec un niveau Bac + 2 »* précise le directeur de Davayé. Pour accéder à cette formation, il faut, au minimum, le bac et un niveau équestre pointu, avec des tests de sélection à l'entrée qui permettront d'évaluer le niveau du cavalier pour qu'il puisse ensuite atteindre ce niveau d'excellence. Le centre dispose d'une équipe pédagogique très compétitive, de gens renommés qui ont mis en place cette formation en lien avec la directrice du CFPPA, Cécile Neihouser. La formation compte actuellement huit apprentis et deux stagiaires, mais elle dispose d'un agrément pour 16 élèves.

## Des travaux nécessaires

À l'issue des 700 heures de formation, soit une année scolaire, ces personnes seront diplômées. Si la formation est d'ores et déjà lancée, l'infrastructure nécessite des travaux pour atteindre ses objectifs de base arrière des Jeux olympiques. Avant l'été, des travaux d'aménagement de la cuisine du restaurant, située au-dessus du manège, devront être réalisés. Le centre prévoit également de créer 200 box supplémentaires, mais aussi de construire un bâtiment pour le jury et un autre pour stocker du matériel. Cette nouvelle formation avait été présentée à la rentrée par la ville de Mâcon, qui a notamment acheté des chevaux mis à disposition des élèves. *« Nous l'avons voulu ainsi pour permettre à tout un chacun et chacune d'accéder à cette formation, quand bien même la personne n'a pas de cheval »*, avait alors précisé Jean-Patrick Courtois. Si le projet a été élaboré conjointement par le lycée Lucie Aubrac de Davayé et son CFPPA, qui loue les installations, la ville de Mâcon, Mâconnais Beaujolais Agglomération et l'association Mâcon-Chaintré Événement en sont également partenaires. *« C'est dans l'intérêt de la commune et de l'agglomération. C'était aussi l'occasion d'étoffer un peu plus l'offre de formation dans le Mâconnais, sachant que l'agglomération à la compétence pour s'occuper d'enseignement supérieur,* précise Jean-Philippe Lachaize qui en profite pour rebondir sur un autre sujet : *c'est intéressant pour nous de développer un secteur professionnel différent, supplémentaire, mais aussi de répondre à une attente locale qui permette de contribuer au développement d'autres politiques publiques. Cela fait écho à un autre dossier qui concerne la baisse du marché des demandeurs d'emploi du Conseil régional et qui entraîne une vraie difficulté financière sur le CFPPA ».*

Mon assureur est PRO actif !
thélem assurances
Clovis BONNEAU
à DIJON
16 rue de Jouvence
03 80 27 69 69
dijon.jouvence@thelem-assurances.fr
N° Orias : 08 046 424

Lycée Agricole du Bourbonnais
CFPPA de l'Allier
FORMATION INITIALE, CONTINUE ET PAR APPRENTISSAGE
de la 4ème à la licence
Filière Générale et Technologique - Agriculture - Horticulture - Paysage - Services à la personne - Développement des Territoires
PORTES OUVERTES
Samedi 16 mars 2024 8h-14h
Toutes filières
Mercredi 27 mars et 3 avril 2024 14h-17h
Toutes filières (sur rendez-vous)
Lycée Agricole du Bourbonnais
NEUVY CS 41721
03017 MOULINS CEDEX
04 70 46 92 80
lycee-agricole-bourbonnais.fr
CFPPA de l'Allier
Château de Neuville
03000 Neuvy
04 70 46 43 67
agriallier.fr

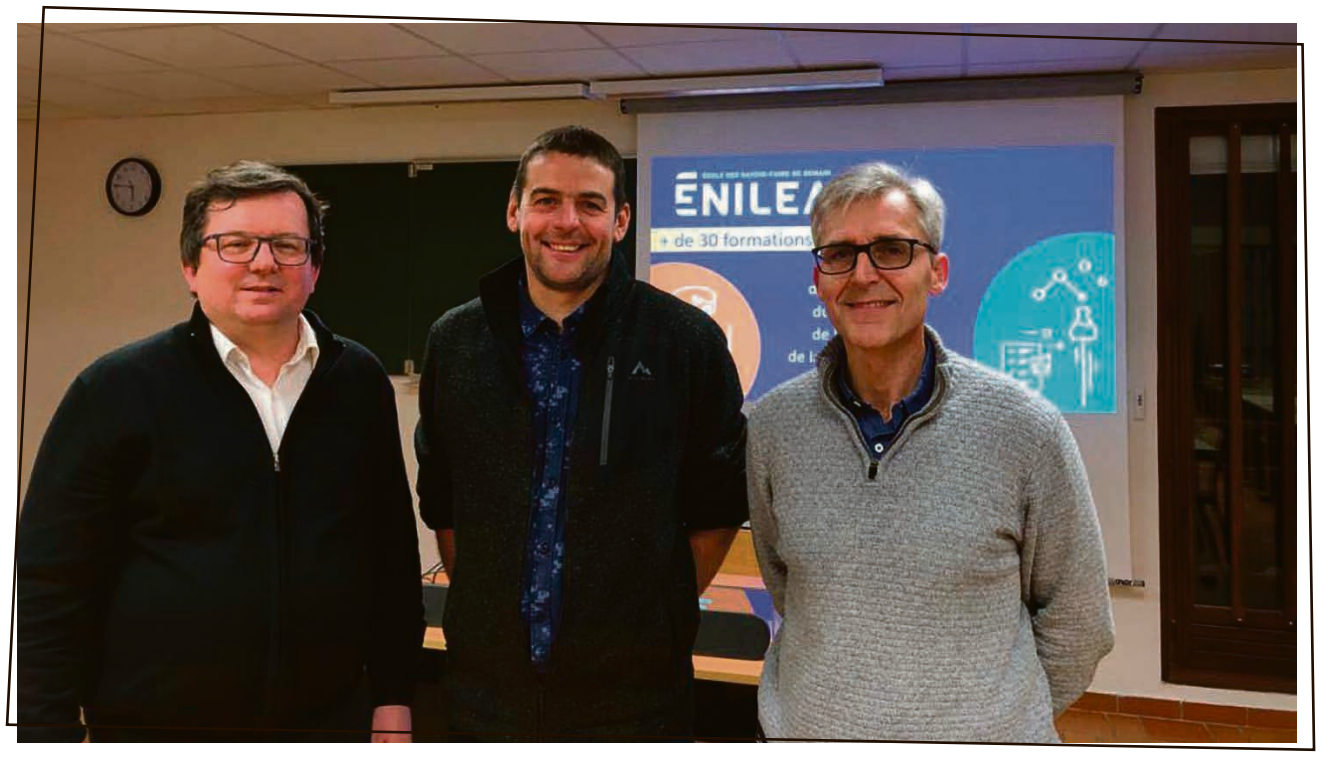
ENSEIGNEMENT AGRICOLE

// FORMATIONS LAITIÈRES

# Ne dites plus Enil, mais Enilea

**Depuis le 1er janvier, les écoles d'industrie laitière de Mamirolle, dans le Doubs et de Poligny, dans le Jura, ont fusionné. Elles ont donné naissance à l'École nationale de l'innovation, des laboratoires, de l'eau et de l'alimentation (Enilea).**

La gestation aura duré cinq ans. Le bébé est né le 1er janvier dernier. Les parents (l'Enil de Mamirolle, dans le Doubs et l'Enil de Poligny, dans le Jura) sont âgés respectivement de 135 et 134 ans. Le nouveau-né remplacera désormais ses parents. Pour guider l'ensemble des apprenants vers la réussite, un conseil d'administration d'une trentaine de personnes se réunira quatre fois par an. Ce conseil d'administration comprend trois collèges : les membres du personnel de l'établissement, les apprenants et leurs parents. Le second collège comprend les institutions (Conseil régional, préfecture, ministère…) et le troisième est celui des organisations professionnelles. Le conseil d'administration est présidé par Jean-Baptiste Cattin, éleveur à Chapelle-d'Huin, dans le Doubs, et élu dans cette fonction le 9 janvier. Le processus de fusion des deux Enil a connu plusieurs étapes : les CA des écoles de Mamirolle et Poligny s'étaient réunis en mars 2023 pour signer l'approbation de la fusion. Mais le long travail institutionnel et préparatoire a débuté en 2018. Le siège de l'Enilea est fixé à Poligny. Dotée d'un budget de 9 millions d'euros, la nouvelle entité, dont la direction a été confiée à Samuel Bitsch, compte 550 apprenants en formation initiale sur les deux sites et 900 personnes de passage en formation continue. Les équipes comprennent une centaine d'enseignants et autant de personnels administratifs.




**Au centre, Jean-Baptiste Cattin, président du conseil d'administration d'Enilea, en compagnie de Samuel Bitsch, le directeur, et de Jean-Michel Bouly, vice-président, issu de l'industrie laitière.**

## Une coopération de longue date

*« Depuis trente ans, les deux établissements travaillaient ensemble*, explique le directeur de l'Enilea, *des questions liées à l'équilibre des territoires, au lieu du siège de l'école ou encore à son nom constituaient une équation à résoudre pour finaliser le rapprochement »*. Les difficultés de recrutement des entreprises et l'évolution des métiers auront favorisé la fusion. Pour le directeur, la mutualisation des moyens ne signifie pas une réduction de ceux-ci : *« au contraire, l'étoffement des formations nécessitera sans doute de nouvelles compétences »*. L'Enilea se caractérise en tout cas par une représentation renforcée des organisations professionnelles dans son conseil d'administration. Jean-Baptiste Cattin, qui est aussi vice-président de la Fédération régionale des coopératives laitières (FRCL) du massif jurassien, attend de la fusion plus de pertinence dans les réponses apportées aux attentes des acteurs de la filière. Il y voit aussi un investissement pour l'avenir : *« nos ateliers de transformation ont des besoins en main-d'œuvre qualifiée avec de multiples compétences. L'Enilea formera un vivier essentiel pour le renouvellement des générations et la formation de profils que nous attendons, y compris en fruitières »*. Depuis plusieurs années, la FRCL s'est emparée de la question de la qualité de l'eau. Investir très en amont de la filière, à l'endroit même où l'on forme les futurs acteurs des ateliers est une stratégie sur laquelle elle a décidé de s'engager.

**Séverine Vivot**

// HORTICULTURE

# Tournus et Louhans, bel exemple de solidarité

**Depuis le 15 février, le lycée de l'horticulture et du paysage de Louhans, en Saône-et-Loire, partage sa plateforme technique avec le lycée d'enseignement agricole privé de Bresse.**

Le lycée d'enseignement agricole privé (LEAP) de Bresse a récupéré le CAP Métiers de l'agriculture option horticulture du lycée de Chamblanc, en Côte-d'Or, qui a fermé ses portes l'année dernière. *« Le LEAP nous a demandé de partager notre plateau technique, infrastructure dont l'établissement de Louhans ne dispose pas*, précise Antoine Philippe, directeur du lycée de l'Horticulture et du paysage. *Les élèves peuvent ainsi se rendre à Tournus, une à deux fois par mois, pour travailler sur des supports plus sophistiqués. Chez nous, ils ont accès à toutes nos infrastructures, du tunnel à la motteuse ou la rempoteuse en passant par les ateliers spécifiques tels que la multiplication de végétaux, l'empotage, la réalisation de semis, la division de végétaux, les bouturages, les greffages, le pincement, la plantation en pleine terre, le maraîchage, etc. »*. Sur une année, chaque élève de Louhans devrait profiter de cette plateforme technique une dizaine de fois, soit une vingtaine de fois sur la totalité de sa formation en CAP, à raison de deux heures et demie par séance, et ce, depuis le 15 février. Si le LEAP de la Bresse a récupéré le CAP Métiers de l'agriculture, option horticulture, c'est que le lycée agricole privé Anne-Marie Javouhey de Chamblanc a fermé ses portes à la fin des vacances du printemps 2023. En difficulté financière, la direction s'était a priori engagée à tenir jusqu'à la fin de l'année scolaire, selon le corps enseignant, ce qui n'a finalement pas été le cas. Les élèves ont donc été répartis entre Saint-Martin-en-Bresse et Louhans, pour le CAP horticulture notamment. Une fermeture surprise qui a plongé élèves, parents d'élèves et corps enseignant dans un profond désarroi.

## Repartir sur de bonnes bases

Les établissements les plus proches n'ont eu d'autre choix que d'accueillir ces jeunes dans l'urgence. Ce partenariat prouve que les chefs d'établissement de Louhans et Tournus font tout leur possible pour repartir sur de bonnes bases et font preuve de solidarité face à l'adversité. Pour rappel, le CAP agricole Métiers de l'agriculture, support horticulture, est un diplôme de niveau 3 qui permet à son/sa titulaire de réaliser des travaux sur les végétaux, de suivi des cultures de l'implantation à la récolte et au conditionnement ; de réaliser des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments, mais aussi de s'adapter à des enjeux professionnels locaux. Comme tout CAP, la formation compte un enseignement général avec mathématiques, français, histoire-géographie, sciences économiques et sociales, biologie ou encore anglais. L'enseignement technique porte, lui, sur l'insertion du salarié dans l'entreprise autant que sur les techniques et pratiques professionnelles de l'horticulture que sont les productions florales, légumières / maraîchage, mais aussi les pépinières d'ornement et fruitière. Pour être admis en CAP, il faut avoir suivi une scolarité complète jusqu'en fin de classe de troisième, être âgé de moins de 30 ans et de plus de 15 ans au 31 décembre de l'année d'intégration. À l'issue du CAP, l'élève peut poursuivre ses études avec un Bac Pro Conduite de productions horticoles, ou devenir, par exemple, agent horticole, maraîcher, pépiniériste, etc.



// ÉCOLE DE PRODUCTION DU MORVAN

# 58 Première rentrée faite !

**L'École de production du Morvan 58 (EDPM 58), située à La Charnizot (Biches), a officiellement fait sa rentrée en novembre ; retour d'expérience après quelques mois d'activité.**



L'EDPM 58 a officiellement ouvert ses portes en novembre 2023.

Le projet d'école de production (1) dédié à la première transformation du bois est devenu réalité avec sa première rentrée en novembre 2023. *« Après trois ans de travail, l'idée est enfin devenue tangible à La Charnizot (Biches). Jusqu'à présent, en région Bourgogne Franche-Comté, il n'existait pas de formation dans les métiers de la première transformation du bois. Aujourd'hui, nous sommes persuadés de la pertinence de l'EDPM 58 »* réagit Vincent Calcagno, directeur de l'association EDPM58, avant de rappeler le fondement des Écoles de Production : le *« faire pour apprendre »*.

Ainsi, si la capacité est d'une douzaine d'élèves par promotion, deux ont intégré l'EDPM 58 cette année. Du haut de leurs 15 ans, Loan Oblekowski et Dylan Lecoustre sont ravis de faire partie des effectifs en CAP conducteur – opérateur de scierie : *« Nous avons une grande partie de pratique, ce qui permet de recentrer la théorie en situation réelle. En plus, comme nous sommes peu nombreux, c'est idéal pour poser toutes nos questions »*.



Dylan souhaite devenir professeur afin de transmettre son savoir-faire.



Loan apprécie l'enseignement très pratique proposé par l'EDPM 58.

## Filière d'avenir

En internat au Lycée des métiers François Mitterrand de Château-Chinon, ils sont véhiculés par l'EDPM 58 tous les jours : *« c'est assez sympa car nous n'avons pas à nous tracasser pour être ponctuels »*. En plus de cela, l'EDPM 58 est, pour eux, la réponse mettant à profit leur passion du bois : *« C'est un matériau d'avenir pouvant servir à réaliser énormément de projets tout en répondant parfaitement aux enjeux de transition écologique notamment »* et ajoutent : *« Nous espérons que d'autres jeunes choisiront cette voie professionnelle et intégreront l'EDPM 58, filles ou garçons, car finalement si la passion est là, tout est simple. D'ailleurs, il faut rappeler que la majorité des tâches étant mécanisées, les travaux ne demandent pas trop de force physique. En plus, lorsque l'on coupe, ça sent bon ! »*. Pour la suite, Loan et Dylan souhaiteraient poursuivre leurs études : *« C'est important d'avoir assez de connaissances avant de se lancer dans le monde du travail. Pratiquer sur de vraies commandes clients comme en entreprise et avoir le diplôme attestant de nos compétences sont un atout indéniable »*. Ainsi, ils désirent continuer en Bac Pro et éventuellement en BTS afin de devenir technicien de scierie pour Loan et pourquoi pas professeur pour Dylan, qui précise : *« je sais qu'il faut avoir au moins fait cinq ans d'entreprise avant de prétendre à cela, mais je trouve cela intéressant de partager son savoir-faire avec les générations futures »*.

## Prochainement

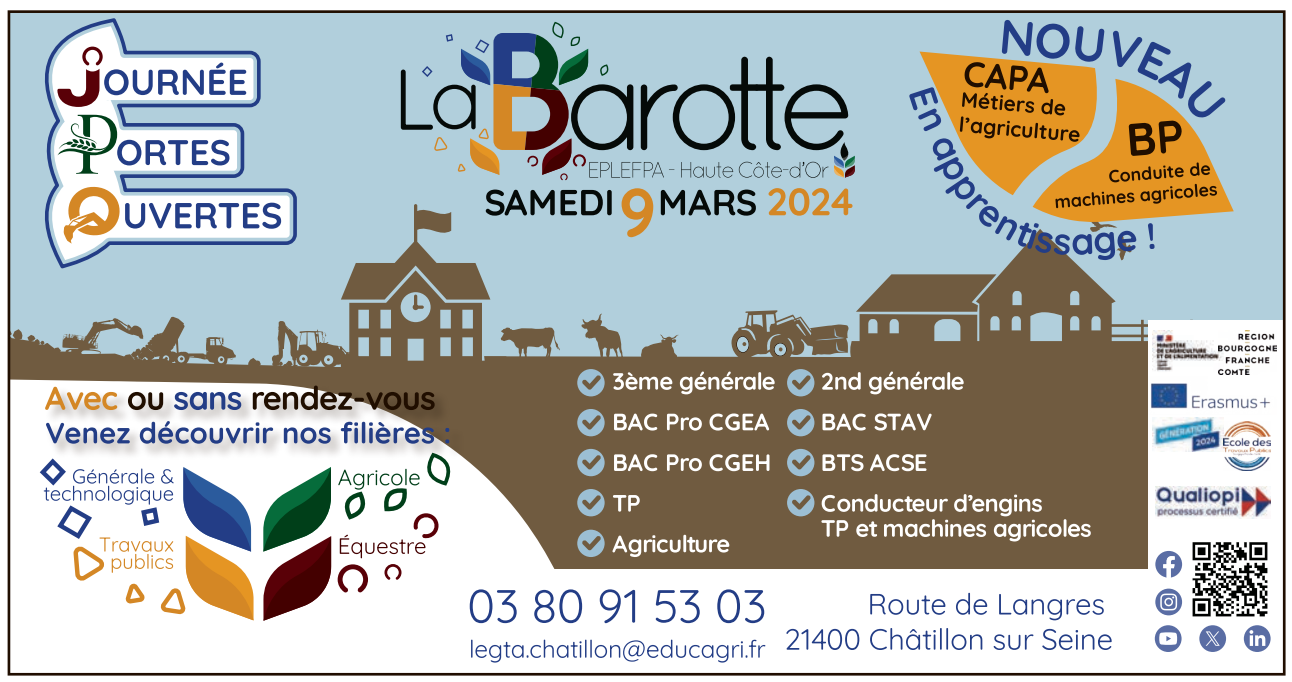
Sur leur formation, Vincent Calcagno détaille : *« Actuellement, comme les jeunes sont en début de formation, ils réalisent des travaux de commande simples (bois d'emballage) avec des résineux (Douglas, Épicéa). Nous allons ensuite élargir la pratique aux feuillus (essentiellement du chêne) afin de leur offrir une certaine polyvalence. Par la suite, ils seront amenés à faire du travail à façon plus complexe que ce soit pour les artisans, les particuliers ou encore dans le cadre d'un partenariat que nous allons avoir avec Bibracte »*. En sus, avec la présence de séchoirs à bois sur le site : *« Nous souhaitons ouvrir leur horizon tout en leur apportant une compétence supplémentaire qui sera un atout de plus lors de recrutement »*. Outre cela, Vincent Calcagno évoque des travaux *« pour transformer ce site industriel en site école-entreprise avec la construction par la communauté de communes Bazois Loire Morvan de la partie administrative, pédagogique ainsi que d'une capacité de restauration sur place en liaison chaude. En effet, aujourd'hui, les déjeuners sont pris au collège de Moulins-Engilbert »*. Il poursuit : *« avec l'arrivée de nouveaux élèves les prochaines années et l'ouverture du Bac Pro, nous ajusterons bien évidemment l'amplitude horaire de l'équipe pédagogique afin d'offrir un accompagnement encore plus adapté et pertinent, et que chaque jeune puisse « Avec le bois, construire sa voie » qui est la devise de l'école scierie »*. Afin de découvrir l'EDPM 58, des portes ouvertes sont organisées le 9 mars de 10 h 30 à 16 h 30 à La Charnizot (Biches). Renseignements : 07 64 08 58 88 ou à contact@edpm58.fr.

**Chloé Monget**

1. Voir TDB n° 1745

## L'équipe de l'EDPM 58

**Pour le moment, l'équipe pédagogique et administrative de l'EDPM 58 se compose de :**
**Vincent Calcagno : directeur de l'association EDPM58**
**Thérèse Louvel : directrice pédagogique EDPM58, professeur Français/Histoire-Géo/ECM**
**Hervé Magnier : professeur Math/Physique Chimie/PSE/Anglais**
**Jeoffrey Marceau : Maître Professionnel**
**Emmanuel Rogez : Assistant maître Professionnel**
**Annabel Desmoulins : Assistante de direction/secrétaire comptable**
**Mikhael Vivier : surveillant d'internat**



ENSEIGNEMENT AGRICOLE

// QUE SONT-ILS DEVENUS ?

# Élargir ses connaissances

**Brice Houzé, 21 ans, a obtenu son Bac CGEA en 2020 au Legta du Morvan. Depuis, il a fait le choix de poursuivre ses études avant son installation.**



Sophie Houzé

Brice Houzé, 21 ans, souhaite s'installer en bovin/ovin dans le Morvan avec une double activité. Ici en photo avec sa grand-mère.

Même si l'obtention d'un diplôme acte officiellement un niveau de connaissances, il ne résume pas les parcours de tous ceux l'ayant obtenu. Si chaque étudiant a un chemin différent, certains ont à cœur de partager leurs expériences afin de montrer que tout est possible. Dans cette veine, Brice Houzé, 21 ans, revient sur ses pas en dévoilant son itinéraire scolaire.

## Des débuts difficiles

*« J'ai toujours voulu être exploitant agricole. Mais, mon parcours n'a pas été facile à l'école car je suis dyslexique. J'ai été en échec scolaire jusqu'à ma 5e, car je n'étais pas accompagné de manière adaptée dans les établissements scolaires où j'étais scolarisé. Mes parents m'ont toujours épaulé pour aller plus loin. De mon côté, je ne me suis jamais contenté de ce que l'on me donnait et j'ai toujours voulu savoir si j'avais bien compris mes leçons. Après avoir visité le Legta du Morvan avec mes parents, je me suis donné à fond pour y entrer et j'ai réussi ! Là-bas, j'ai trouvé ma voie et une équipe pédagogique à l'écoute ; je m'épanouissais enfin ! »*. Au Legta, il termine ses années de collège et de lycée. Il est resté en contact avec ses anciens professeurs du lycée qui l'épaulent régulièrement, comme Catherine Blin, professeure de zootechnie, qui l'aide à trouver des maîtres de stage, le conseille et le fait intervenir au sein de la filière agricole pour échanger avec les élèves.

## Double activité

Après avoir obtenu son Bac CGEA en 2020, il se lance dans un BTS ACSE, en 2022 au Legta de Challuy : *« même si mon but est de devenir exploitant, je pense qu'il est nécessaire de faire ses armes avant et d'avoir toutes les bases indispensables (comptabilité, juridique, etc.) pour se lancer. Nous ne sommes pas qu'exploitant, mais aussi chef d'entreprise, comptable, vétérinaire, mécanicien… Si certaines connaissances peuvent s'acquérir tardivement, d'autres doivent être acquises au préalable. Cette formation m'a permis d'ouvrir les yeux sur certains points comme la possibilité de la double activité puisque nous l'avons abordé en cours et que la majorité des professeurs étaient exploitants en parallèle. C'est lors de mon BTS que j'ai décidé que cette double voie était plus sécurisante pour mon avenir. Le statut de double actif permet de s'installer tout en assurant un revenu fixe. En parallèle, le fait d'avoir une activité extérieure permet de rester attentif à ce qui se passe autour de soi et d'avoir un regard neuf à chaque fois que l'on revient dans sa ferme. J'aimerais être soit technicien soit professeur de zootechnie à mi-temps en plus de mon activité agricole »*.

## L'expérience indispensable

Une fois son BTS en poche, Brice se lance dans un Agro Bachelor Métier du conseil en élevage bovin viande à Villefranche-de-Rouergue (12), avec un apprentissage au GDS 58 : *« Le sanitaire est un pan majeur en élevage et il est nécessaire de se tenir informé des moyens de lutte afin d'être préparé à tout »*. Même s'il n'a pas officiellement décroché le Bachelor, Brice insiste : *« j'ai une attestation confirmant la validation de tous les modules agricoles. Le seul manquant étant l'examen d'anglais (dit TOEIC). Je pense que même si les diplômes sont importants, ils ont une valeur par la bonne mise en application des connaissances dans le réel. De ce fait, les stages et les apprentissages sont un excellent moyen de montrer nos capacités tout en les affinant. Pour ma part, j'en ai effectué en production porcine, ovine, bovine, brebis laitières, bisons, gîtes ruraux, chambre d'hôte, ferme auberge et conduite de troupeaux à cheval… je pense qu'il ne faut se fermer aucune porte car il y a des idées de gestion ou de pratique à prendre partout »*. Sans s'arrêter en si bon chemin, Brice poursuit son parcours étudiant en réalisant en 2023-2024 une Licence Pro ovine (CFPPA La Cazotte à Saint-Affrique (12)) couplée à un apprentissage à Sicarev coop au site de Migennes, dans l'Yonne : *« Pour ma future exploitation, je souhaite une double production bovine/ovine, afin de sécuriser mon activité. Il me semblait logique d'approfondir mes connaissances dans le domaine ovin »*. Brice espère s'installer en 2026 avec un associé : *« travailler avec quelqu'un permet de répartir les tâches et d'alléger le poids d'une installation. La personne en question aura aussi une double activité. J'ai hâte de commencer ! »*. Originaire du Morvan, il devrait pouvoir reprendre une ferme sur ce territoire si cher à son cœur : *« j'ai pas mal voyagé, mais je reviens toujours… ça ne s'explique pas »*.

## Garder espoir

Si Brice a une idée précise de ce qu'il souhaite faire, il a aussi une vision spécifique sur la profession dans son ensemble : *« L'avenir de notre métier est possible, mais il faut s'emparer des enjeux qui arrivent et ajuster nos pratiques tout en réfléchissant autrement, en prenant en compte le regard sociétal qui évolue sans cesse. L'agriculture va prendre un grand tournant et je pense que pour la pérennité de nos professions nous devons absolument recréer du lien entre producteurs et consommateurs. Il est grand temps que nous remettions notre parole au centre de la scène afin que les non-initiés se rendent compte de la qualité des productions françaises et du fait que des jeunes sont prêts à s'investir pour les conserver. La question du renouvellement des générations se pose et nous devons réfléchir aux conditions de transmission. Tous les agriculteurs doivent se serrer les coudes pour ce dossier car on constate certaines limites. Des concessions doivent être faites. Enfin, j'espère qu'un équilibre juste pourra être établi pour assurer l'avenir de notre si belle profession »*.

Chloé Monget






Baptiste Poillot/ Sicarev

Brice Houzé dans la bergerie de la Sicarev coop à Migennes, dans l'Yonne, avec des brebis et des agneaux de race suffolk.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

// QUE SONT-ILS DEVENUS ?

58

# Le temps de la maturité

**Il y a environ un an, Benoît Buchli partageait ses projets après l'obtention de son Bac Pro CGEA. Aujourd'hui, il fait le point sur cette année passée.**

Fin 2022, Benoît Buchli, 18 ans à l'époque, exposait son parcours et ses envies pour sa carrière (voir TDB n° 1698). Un peu plus d'un an après, il partage de nouveau ses avancées, ses doutes et ses projets. Lors de la publication du premier article, il expliquait se lancer dans une certification de spécialisation à Charolles ; une prise d'autonomie pour ce Château-Chinonais n'ayant jamais quitté son Morvan.



Benoît Buchli, 19 ans, chez son patron Didier Buteau à Château-Chinon.

## Prendre son envol

*« Ça a été un peu dur les trois premières semaines : il fallait faire connaissance avec les autres étudiants, dont mon colocataire, et s'adapter aux cours. Cela s'est bien passé et je n'ai pas eu trop de mal à m'intégrer. En plus, je rentrais tous les week-ends à Château-Chinon ce qui m'a aidé à ne pas avoir le mal du pays durant les 6 mois de formation. J'ai acquis bon nombre de nouvelles connaissances et je me suis perfectionné au travers des stages »*, détaille Benoît. Pour sa mère, Corinne, ce moment fut : *« un peu compliqué »* avant d'insister : *« mais je savais que cela serait bénéfique pour lui. À son retour, j'ai eu le sentiment qu'il était plus mature »*. À la sortie du Bac, Corinne précise que Benoît voulait s'installer le plus rapidement possible : *« il partait tête baissée, mais j'étais persuadée qu'il devait faire ses armes avant de se lancer dans ce projet »*. Si elle souhaitait qu'il poursuive ses études en BTS, Benoît, lui, voulait continuer à apprendre, mais sur le terrain : *« Je n'ai jamais été un féru d'école, donc j'ai cherché un emploi afin d'apprendre mon métier en situation réelle »*.

## Vie active

Il trouve un emploi en CDI comme salarié agricole chez Didier Buteau à Château-Chinon : *« C'était parfait car pas trop loin de chez moi, limitant ainsi les frais d'essence. De plus, ce n'est pas un temps plein, ce qui me permet de garder quelques jours pour travailler dans l'exploitation de mes parents »*. Il partage ses semaines le lundi et mardi sur l'exploitation familiale et les autres jours chez Didier Buteau. Il donne aussi parfois des coups de main à son ancien maître de stage Pierre Ribaillier : *« je suis pas mal occupé »* sourit-il. Ce partage était dès le départ une volonté de sa part, même si nombre d'interrogations se bousculent dans sa tête depuis : *« Je voudrais m'installer, c'est certain. Mais je voudrais le faire dans de bonnes conditions. Ce qui est compliqué, c'est de faire le bon choix : je ne sais pas si je conserve la ferme familiale et je l'agrandis, si je la diversifie ou si je reprends une autre ferme, peut-être celle de mon patron »*.

## Complexité à démêler

La famille Buchli dispose d'une trentaine de brebis charollaises et d'une vingtaine de génisses en pension avec environ 25 ha : *« au départ nous en avions 10 et nous avons récupéré des terrains de famille en mauvais état. J'espère pouvoir garder la ferme et m'agrandir, mais l'accès au foncier est très complexe, et souvent les parcelles partent à l'agrandissement. Financièrement, je trouve que les jeunes qui souhaitent s'installer ne sont pas particulièrement soutenus comme ils devraient puisque la DJA s'amenuise d'années en années* (toutefois, très récemment, la Région BFC l'a revalorisée de 36 000 à 40 000 euros, ndlr). *En parallèle, les fermages augmentent eux aussi avec les charges sans parler des taux d'emprunt… On doit sortir des grosses sommes d'argent dès le début alors que l'activité n'est pas encore lancée… Et maintenant nous n'avons plus de vétérinaire sur Château-Chinon avec encore une hausse des coûts. En plus de cela, j'ai l'impression qu'il y a une réticence de la part de certains cédants à transmettre à des jeunes. Je suis persuadé que c'est la peur de ne pas être payé ; il faut dire qu'on ne fait pas vraiment le poids face à des exploitants installés depuis 10 à 15 ans »*. Pour lui, le nerf de la guerre reste l'apport pour démarrer en toute sérénité : *« pour le moment, j'essaye d'en mettre au maximum de côté. On verra par la suite si cela est suffisant. Je me laisse quatre ou cinq ans avant de m'installer »*. Il conclut : *« Je pense qu'il faut voir plusieurs exploitations durant la scolarité, parce qu'on engrange de nouvelles connaissances, et aussi parce que ce temps de réflexion permet de mieux façonner son projet ; il faut être patient. Je remercie le Legta du Morvan pour mon bac pro CGEA, les professeurs et plus particulièrement Catherine Blin, enseignante, qui continue à prendre de mes nouvelles »*.

**Chloé Monget**






// GROUPAMA

# 89 L'humain, le cœur de métier de Benjamin Martin

**Une fois par mois, tout au long de cette année 2024, Terres de Bourgogne va à la rencontre des femmes et des hommes qui font rayonner l'enseigne Groupama dans l'Yonne. Pour ce troisième rendez-vous mensuel de l'année, nous avons échangé avec Benjamin Martin, responsable commercial du département. Rencontre.**



Groupama

Benjamin Martin, responsable commercial du département, à Groupama.

Originaire de Bretagne, Benjamin Martin, 39 ans, grandit essentiellement en Île-de-France. C'est d'ailleurs là-bas qu'il fait ses études supérieures. Après un Bac STI, il poursuit avec une classe préparatoire scientifique Math Sup/Math Spé, avant d'entrer en école d'ingénieur en électronique et informatique industrielle, à Polytech Paris-Saclay. « *À la base, je suis un vrai geek* », rit-il, « *Je suis très axé sur l'informatique, les jeux vidéo. J'ai développé des tonnes de sites web* ».

C'est durant ses études qu'il découvre pour la première fois le monde de la vente. « *Pour payer mes études, j'ai travaillé chez Orange où j'ai découvert cet univers et le contact avec les clients, qui est bien différent du contact avec les ordinateurs* », rit-il encore. « *Je me suis mis à apprécier ce contact humain et commercial. Alors, mon stage de dernière année à l'école d'ingénieur, j'ai choisi de le faire dans une boîte d'informatique qui faisait de la création de site internet sur-mesure, où j'étais ingénieur technico-commercial, c'est-à-dire que je préconcevais un site que je vendais ensuite* ».

Après ses études, il est recruté par cette même entreprise, où il travaille durant trois ans. « *Puis, je voulais changer d'univers, quitter ce milieu de l'informatique. Je voulais conserver cet aspect de construire un produit/une solution et ne pas vendre de produits finis* ». Une envie qui colle très bien au monde de l'assurance. Le choix de l'Yonne, lui, se fait pour raison familiale.

## Apprendre, encore apprendre, toujours apprendre

C'est en 2011 que Benjamin Martin intègre Groupama. « *À l'origine, je postule pour un poste de chargé de clientèle professionnelle, mais c'est sur un poste de chargé de clientèle agricole que j'ai été embauché, car le premier poste était finalement déjà fermé. Je ne connaissais pas vraiment le milieu agricole mais je me suis dit pourquoi pas. J'avais envie de changement et je suis très curieux de nature, j'adore apprendre des choses. Cela correspondait donc bien à ce que je voulais* ».

Après trois années en tant que chargé de clientèle agricole sur l'Auxerrois, puis sur l'Avallonnais, Benjamin Martin, devient responsable des marchés particuliers, en 2014, d'abord sur les secteurs de Chablis, Tonnerre et Avallon, puis, encore trois années après, en 2017, sur les secteurs d'Auxerre, Toucy et une nouvelle fois Avallon. Depuis le 1er janvier 2022, il occupe le poste de responsable commercial départemental de l'Yonne.

Toujours très geek dans sa vie privée, Benjamin Martin ne regrette néanmoins pas de ne pas avoir continué de travailler dans le monde de l'informatique. Il assure aujourd'hui ne pas s'ennuyer dans ses fonctions. « *Je continue d'apprendre tous les jours et c'est ce qui m'habite. Dans le monde de l'assurance, ce qui m'a attiré au départ, surtout dans la partie agricole où j'ai débuté, c'est le fait d'aller visiter des fermes et de se rendre compte que chaque ferme est différente, avec des problématiques différentes et donc des besoins en assurance qui sont différents. On construit une solution par rapport aux besoins de la personne. Il faut savoir satisfaire au mieux l'assuré. C'est toujours du cas par cas et c'est ce que je voulais. Les agriculteurs m'ont beaucoup appris, m'ont expliqué leurs contraintes, leurs matériels. Et toujours en ayant été accueilli chaleureusement* », confie-t-il. « *Aujourd'hui, ce qui m'intéresse, c'est une autre forme d'apprentissage, qui est infinie pour le coup, c'est l'humain* », sourit-il. « *C'est passionnant, car il y a chaque jour de nouvelles problématiques. J'adore avoir des problèmes à résoudre et là, je n'en manque pas* ».

## Un rôle également d'enseignant

En tant que responsable commercial départemental de l'Yonne, Benjamin Martin est chargé de construire une équipe de managers et de les former. « *J'ai une équipe composée de trois managers particuliers, un manager agricole et un manager pour les professionnels, pour gérer tout le réseau de l'Yonne, ainsi que deux assistantes* ». Il est aussi recruteur, en charge de valider, ou non, les préconisations des managers en matière de recrutement. « *Je suis également chargé de définir les stratégies de l'année, pour pouvoir répondre aux demandes et aux besoins des commerciaux. Cela passe par exemple par l'organisation de temps de détente pour créer du collectif et des liens, mais aussi faire baisser la pression dans le réseau. Il faut savoir que les commerciaux sont confrontés aux humains quotidiennement, il peut parfois y avoir de l'agressivité de la part de certaines personnes. Il faut donc savoir accompagner les commerciaux et les aider à adsorber les émotions auxquels ils sont confrontés sur le terrain. Je les aide à prendre du recul sur ces situations* ». Mais le rôle qu'il aime le plus est celui, comme il l'appelle lui-même, d'enseignant. « *J'adore distribuer le savoir, l'expérience, c'est ce qui me passionne le plus* ».

Et, ayant lui-même occupé par le passé un poste de manager, ce rôle d'enseignant, forcément, il le maîtrise, connaissant les problématiques auxquelles ils (les managers) peuvent être confrontés. « *C'est un avantage certain, pour moi comme pour eux, d'avoir occupé ce poste auparavant, car je peux leur donner des conseils et je sais ce qu'ils peuvent attendre de moi. Comme j'aime le dire, je suis au service de mes managers* ».

Après 13 années au sein de Groupama, Benjamin Martin a forcément un regard particulier sur l'entreprise, grâce à son expérience. Il l'affirme, « *Groupama, ce n'est pas une entreprise comme une autre. Ici, tout est bien imbriqué, c'est un peu comme une toile d'araignée, tout est en lien. Il y a beaucoup d'entraide, tant entre les salariés qu'avec les sociétaires, mais aussi avec les élus. Il y a un vrai côté humain prédominant du début à la fin chez Groupama* ».

Christopher Levé

### Le mot de Ludovic Damé, directeur d'établissement de l'Yonne et de la Seine-et-Marne à Groupama Paris-Val-de-Loire

***« Benjamin Martin, par ses expériences passées, a une vraie compétence de « leader ». Il sait animer, encadrer, (re) booster ses équipes et leur faire atteindre leurs objectifs. Je n'avais jamais eu l'occasion de travailler avec lui. C'est un plaisir de le découvrir dans ce poste qui lui va comme un gant. Il a une très bonne capacité d'analyse avec une recherche de solutions et un esprit de synthèse incroyable ».***

// LEGTA DE CHALLUY

# 58 Nouvelles saveurs autour du sarrasin

Durant une semaine (du 5 au 9 février), le Legta de Challuy a proposé de découvrir le sarrasin sous diverses formes. Cet événement organisé dans le self de l'établissement s'inscrit dans sa démarche de développement d'approvisionnement local pour sa restauration collective.

Une démarche qui contribue aux dynamiques de transition alimentaire du territoire développées par les projets alimentaires territoriaux (PAT) mis en place par le département de la Nièvre, le Pays Val de Loire Nivernais et Nevers Agglomération.

L'ambition collective de relocalisation d'une alimentation de qualité est aux cœurs des enjeux agricoles actuels, et cette action concrète est un moyen d'y contribuer. Ainsi, à travers différentes recettes concoctées par le chef et son équipe, cet aliment, produit dans le Cher, a été mis à l'honneur en entrée, en plat et en dessert. Au-delà de cet atout de se consommer sous diverses manières, cette plante, connue pour ses effets positifs sur les insectes pollinisateurs, ne nécessite pas de produits chimiques lors de sa production.

Dans les mois à venir, d'autres cultures seront également mises en avant. En plus de valoriser les productions locales dans l'assiette des apprenants et des personnels, la volonté de l'établissement est de diversifier l'alimentation des convives en incorporant, dans les menus, des aliments actuellement sous utilisés mais bon pour notre santé !

Alban Ledey (Legta de Challuy)



Alban Ledey

De gauche à droite : Alexis, Maxence, Auguste et le chef de cuisine Pascal Poilvé lors d'un atelier mini-galettes au sarrasin.



Alban Ledey

Le sarrasin façon riz au lait.

// JEUX OLYMPIQUES

# Appels à projets pour animer les territoires

**L'État et la Région Bourgogne-Franche-Comté lancent deux appels à projets pour animer les territoires et valoriser le sport.**

Afin d'accompagner la dynamique impulsée par les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, l'État, à travers la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (Drajes) et la Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) lancent deux appels à projets visant à soutenir les initiatives des acteurs locaux à destination du grand public. Franck Robine, préfet de Région, et Marie-Guite Dufay, présidente de la Région BFC, ont tenu à ce que ces appels à projets soient lancés de façon coordonnée, afin de marquer l'engagement partagé de l'État et de la Région. Cet été, la France accueillera les Jeux olympiques et paralympiques du 26 juillet au 11 août et du 28 août au 8 septembre. L'enjeu de cette année exceptionnelle sera, notamment, de faire de ces jeux une grande fête populaire et de laisser un héritage durable pour le mouvement sportif français et pour l'ensemble de la population, en promouvant l'activité physique et sportive, décrétée « Grande cause nationale 2024 ». La pleine réalisation de cette ambition olympique nationale repose en grande partie sur la mobilisation des acteurs territoriaux, et particulièrement sur le mouvement associatif ainsi que sur les collectivités. L'État et la Région BFC soutiennent la nécessité de valoriser la place du sport dans la région et d'inciter les habitants à faire davantage d'activités physiques et sportives dans un cadre organisé, quel que soit leur âge ou leur territoire. Les appels à projets dont il est question visent donc à accompagner les acteurs du sport dans la mise en œuvre de leurs projets locaux, à faire rayonner la BFC à travers le sport et ses valeurs et à soutenir les initiatives locales en accompagnant des projets d'innovation dans l'offre de pratiques sportives et para-sportives, conformément au projet sportif territorial adopté le 5 décembre 2022 par la Conférence régionale du sport.

Le premier appel à projets, ouvert jusqu'au 15 mars, s'adresse au mouvement sportif associatif (CROS, CDOS, Clubs, Comités, Ligues) et aux collectivités locales (villes, communautés de communes, communautés d'agglomération, conseils départementaux). Il vise à soutenir :

- les projets d'envergure portant sur une animation ou une action de promotion locale en lien avec les Jeux olympiques et paralympiques ;
- des célébrations organisées autour des événements portés par le Comité d'Organisation des JOP et les collectivités territoriales comme le relais de la Flamme Olympique ;
- des projets se déroulant les « 30 de chaque mois » lors desquels il s'agira de promouvoir la pratique de 30 minutes d'activité physique et sportive dans le cadre de la Grande Cause nationale 2024 ;
- des actions à destination du grand public, avec une attention particulière portée aux plus éloignés de la pratique.

La demande de subvention doit se situer entre 1 000 € et 15 000 €.

Le second appel à projets comporte un volet 1 ouvert du 1er au 30 mars et un volet 2 ouvert du 1er mars au 30 juin. Il s'adresse :

Sur le volet 1

- aux associations sportives affiliées à une fédération sportive reconnue par le ministère des Sports, localisées en région BFC ;
- à la ligue et au comité sportif régional ;
- au comité départemental et régional olympique et sportif de la région BFC.

Sur le volet 2

- aux associations sportives affiliées à une fédération sportive reconnue par le ministère des Sports, localisées en région BFC.

Il vise à :

- valoriser chaque année les actions de promotion du sport dans les territoires autour d'une thématique ciblée : Pour l'année 2024, les actions soutenues devront être en lien avec les Jeux olympiques et paralympiques, dans l'esprit « Terre de Jeux » et du plan d'animation territoriale JOP mis en œuvre par les services de l'État en BFC ;
- soutenir les initiatives durables et les projets associatifs locaux qui visent à :
  – amener les publics éloignés ou « empêchés » à une pratique sportive régulière et encadrée en club,
  – accompagner un changement d'échelle durable au sein de la structure,
  – faire évoluer le modèle de gouvernance interne de l'association autour des priorités régionales (égalité femmes/hommes, handicap, transitions sociales, écologiques et démocratiques).

L'aide régionale sera plafonnée par projet à 10 000 € pour le volet 1 et 20 000 € pour le volet 2.

D'après communiqué

*Pour consulter ces deux appels à projets : https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Appelsa-projets/Animations-territoriales-des-Jeux-Olympiques-et-Paralympiques-2024*

// SANTÉ

# Groupama aide à la lutte contre les maladies rares

**À l'occasion de sa soirée annuelle du 22 février, la Fondation Groupama a dévoilé les lauréats de son Prix de l'Innovation Sociale, de son Prix du Public et a annoncé la nouvelle édition de son Prix de Recherche Maladies Rares, doté de 500 000 euros, pour contribuer au développement de nouveaux traitements ou outils diagnostics.**

La Fondation Groupama (créée en 2000) a remis plusieurs prix destinés à soutenir la recherche médicale. Le Prix de l'Innovation Sociale (20 000 euros) est revenu au programme « Mission PCU sur Mars ». Porté par l'équipe du Centre de référence Maladies héréditaires du métabolisme du CHU de Toulouse, ce programme d'éducation thérapeutique du patient plonge les enfants atteints de phénylcétonurie (PCU, une maladie incurable qui peut être stabilisée grâce à un régime alimentaire très précis) dans la peau d'astronautes recrutés pour une mission sur Mars. Ils découvrent que c'est justement leur maladie qui les rend aptes à ce voyage ! Le programme « Mission PCU sur Mars » a déjà fait ses preuves auprès de sept enfants. Le Prix du Public de la fondation (10 000) est revenu à Mik@do. Porté par l'association AFA Crohn RCH France, association nationale de personnes malades et de proches engagés dans la lutte contre la maladie de Crohn et la rectocolite hémorragique (RCH), il s'agit d'un programme d'éducation thérapeutique créé avec et pour les adolescents vivant avec une Maladie inflammatoire chronique de l'intestin (Mici). Mik@do est conçu pour accompagner le jeune dans le moment charnière qu'est l'adolescence, lui apporter les clés pour mieux vivre son quotidien (gestion de la douleur et de la fatigue, alimentation, scolarité…) et l'aider à devenir autonome avec sa maladie au moment important de la transition entre l'hôpital pédiatrique et l'hôpital pour adultes.

## Appel à projet

Enfin, la fondation Groupama a lancé l'appel à projet portant sur la nouvelle édition de son Prix de Recherche Maladies Rares. Doté de 500 000 euros, il permet de soutenir durant 5 ans une équipe dirigée par un(e) chercheur (cheuse) confirmé(e) ayant ouvert une voie courageuse dans les maladies rares. Ce projet doit être porté par un jeune chercheur (âgé au plus de 45 ans), proposer une approche pluridisciplinaire et porter sur une recherche clinique ayant pour finalité le développement de nouveaux traitements ou outils diagnostic. Il devra aussi avoir un partenariat avec une association de malades. La fondation s'appuie sur un réseau d'élus référents dans les territoires qui se mobilisent et collectent des fonds pour les associations à travers les Balades et événements solidaires.

D'après communiqué



Les lauréats des différents prix de la Fondation Groupama.



// PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

# État des lieux en Bourgogne-Franche-Comté

**L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) BFC a réalisé une étude régionale sur le photovoltaïque au sol afin de mieux connaître les installations et l'évolution de cette pratique.**



H. Challier

La Bourgogne Franche-Comté (BFC) ne comptait aucune centrale photovoltaïque au sol en 2010 et 79 sont en service, en construction et autorisées aujourd'hui. Il y a sur cette activité, une forte évolution qu'a voulu comprendre et analyser l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) BFC. Elle s'est donc livrée à l'établissement d'un état des lieux. Pour cela elle a missionné le bureau d'études Planair. Cet état des lieux recense les installations en service, en cours de construction et les installations autorisées purgées de tout recours (qui devraient être mises en service dans les prochaines années) jusqu'au mois de juin 2023. Seuls les parcs photovoltaïques au sol de grande taille ont été comptabilisés. Les installations en ombrière ou au sol sous forme de tracker n'ont pas été répertoriées. L'étude n'avait pas pour vocation à analyser les éventuelles productions agricoles pouvant être réalisées sous les panneaux et définir les centrales relevant de la définition de l'agrivoltaïsme. Ce travail demande une analyse plus poussée pour chaque site, il fera l'objet de futurs travaux. La surface moyenne (parcelle clôturée) des 79 installations recensées est de 16,6 ha. En cumulé, cela représente 1 262 ha.

## Majorité en zones rurales

Trois centrales dépassent les 40 ha, la moitié des centrales font moins de 10 ha et 80 % moins de 20 ha. Pour les centrales dont le propriétaire du terrain a pu être clairement identifié (soit 61 installations sur les 79):

- la moitié est sur des terrains publics (commune, intercommunalité, syndicat intercommunal)
- l'autre moitié appartient à des agriculteurs ou à des sociétés privées (APRR, société de gestion de déchets, divers).

La majorité des communes d'implantation est rurale, mais 44 % des centrales se trouvent toutefois dans des communes de plus de 1 000 habitants. La population moyenne des communes est de 3 900 habitants (cette moyenne tombe à 1 470 en retirant Dijon qui possède une centrale), la médiane est de 630 habitants. Les trois quarts des installations se trouvent sur des terrains artificialisés, principalement des anciennes carrières, décharges ou délaissés d'infrastructure de transport (autoroute, train). Un quart des installations se trouve sur des terrains agricoles, la moitié de ces installations étant située en Côte-d'Or. À noter que certains terrains sont classés comme agricoles alors qu'il n'y avait aucune production avant le projet photovoltaïque (terres délaissées, trop peu productives, accès difficile…). La surface moyenne des centrales sur terrain agricole est de 30 ha. En retirant la centrale de Massangis (89) qui s'étend sur 141 ha, la moyenne descend alors à 24 ha. La surface totale agricole mobilisée par les 20 installations est de 646 ha. En comparaison, la surface agricole utile de la région était de 2 428 467 ha en 2020. L'emprise des centrales photovoltaïques sur sol agricole, en service et autorisée, représente 0,03 % de cette surface.

## Entre 2 et 10 % de la consommation

L'ensemble des centrales représente une puissance électrique cumulée de 892 MW. Pour les installations sur terrain agricole, le ratio moyen est de 0,64 MW/ha, certaines installations laissant plus d'espace entre les panneaux afin de favoriser la poursuite d'une production agricole. La production électrique potentielle pour l'ensemble des installations est de 1 059 830 MWh par an. Elle représente environ 5 % de la consommation régionale de 2022. Cette production photovoltaïque varie au cours de l'année, elle représente environ 2 % de la consommation sur les mois d'hiver et 10 % sur les mois d'été. Cette variation rappelle l'importance d'avoir un mix électrique renouvelable car les énergies éoliennes et hydrauliques sont complémentaires au photovoltaïque.

Ademe BFC

### Centrales photovoltaïques au sol en Bourgogne-Franche-Comté en juin 2023

**36 > 354 MW** en service

**13 > 190 MW** en construction

**30 > 348 MW** à venir (autorisées)

| | EN SERVICE ET CONSTRUCTION | | AUTORISÉES | |
|---|---|---|---|---|
| | Nombre | Puissance (en MW) | Nombre | Puissance (en MW) |
| CÔTE-D'OR | 10 | 88 | 8 | 92 |
| DOUBS | 0 | 0 | 3 | 8 |
| JURA | 3 | 35 | 4 | 21 |
| NIÈVRE | 5 | 112 | 6 | 98 |
| HAUTE-SAÔNE | 4 | 12 | 1 | 10 |
| SAÔNE-ET-LOIRE | 17 | 135 | 2 | 19 |
| YONNE | 10 | 161 | 5 | 59 |
| TER. DE BELFORT | 0 | 0 | 1 | 42 |
| **BFC** | **49** | **544** | **30** | **348** |

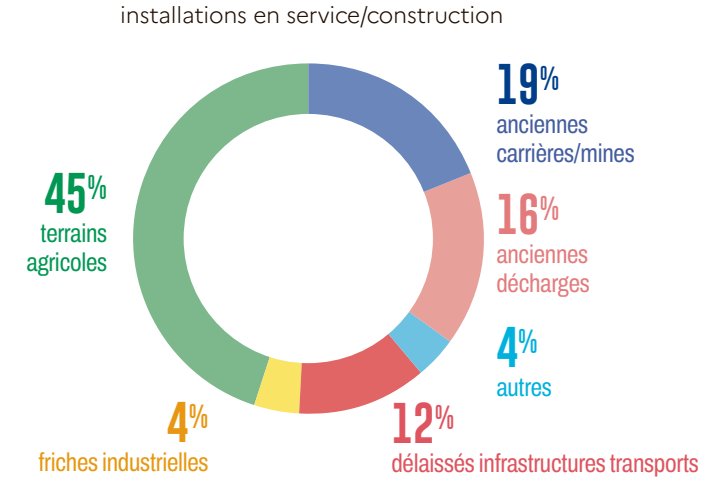
Ademe

**Puissance et nombre d'installations en Bourgogne Franche-Comté par département.**

sols déjà artificialisés mais la surface cumulée des installations en terrain agricole est plus importante.

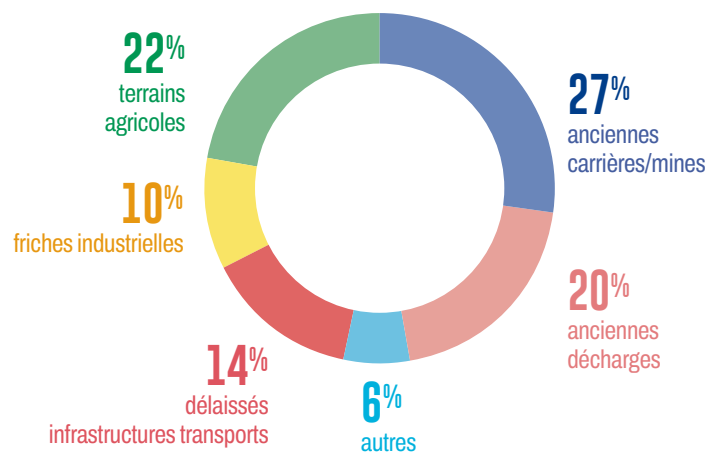
**Répartition selon la surface des sols en Ha**

installations en service/construction




**Répartition selon le nombre d'installation**

installations en service/construction




Ademe

**Les centrales photovoltaïques sont installées sur une grande variété de sols.**

# TABLEAU DE BORD

## LES FORMATIONS

### CÔTE D'OR

### // Gagner en visibilité sur les réseaux sociaux

**• 4 mars à Bretenière et 4 avril en demi-journée à distance**

### // Risques et assurances de l'exploitation agricole

**• 7 mars à Bretenière**

*Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr*

### // Piloter l'alimentation des ruminants avec la méthode OBSALIM

**• 11 et 13 mars à Créancey**

### // Choisir un mineral adapté à son élevage

**• 12 mars à Créancey**

*Céline Faubladier, CA21 - 03 80 90 68 76 celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr*

### NIÈVRE

### // Gestion durable de l'eau sur mon exploitation

**• Le 5 mars**

La Chambre d'Agriculture de la Nièvre vous propose une formation pour apprendre à préserver les ressources en eau en quantité et qualité. Lieu en fonction des stagiaires.

*Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37*

### // Être autonome pour la VGP des engins et accessoires de levage

**• Le 7 mars**

La vérification Générale Périodique (VGP) des matériels et accessoires de levage est une obligation inscrite au Code Du Travail. Toute entreprise doit pouvoir présenter les rapports si nécessaire. Cf : Arrêté du 1er et 2 mars 2004 et de l'article R4323-24. Une formation sur le sujet aura lieu le 7 mars. Lieu en fonction des stagiaires.

*Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37*

### YONNE

### // Promouvoir ses produits avec les réseaux sociaux

**• Mardis 5 et 19 mars**

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

*Contact : Déborah Colard (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 19.*

### // Maîtriser les chiffres clés de mon projet (3 jours)

**• Vendredi 8, jeudi 14 et lundi 18 mars**

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

*Contact : Audrey Bardos (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 41.*

### // Renouvellement certiphyto Densa (viticulture)

**• Mardi 12 mars**

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

*Contact : Christine Ligeron (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 22.*

## MSA Bourgogne De nouveaux horaires pour l'accueil téléphonique

**Depuis le 1er février, les horaires de l'accueil téléphonique de la MSA Bourgogne évoluent, pour mieux vous servir :**
lundi, mercredi, jeudi : 9 heures - midi et 13 h 30 - 16 h 30
mardi : 13 h 30 – 16 h 30 - vendredi : 9 heures - midi et 13 h 30 - 16 heures
**Vous êtes un particulier, salarié, retraité, ayant droit, tiers destinataire de paiements, non-adhérent MSA :** 03 85 39 50 83
**Vous êtes un chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, cotisant de solidarité, employeur de main d'œuvre, centre de gestion, cabinet comptable… :** 03 85 39 51 75
**Vous êtes un professionnel de santé :** 03 85 39 50 85 - **Votre demande concerne le domaine Action Sanitaire et Sociale :** 03 80 63 22 73
**Recouvrement / Contentieux :** 03 86 47 37 70 - **Santé Sécurité au Travail :** 03 80 63 22 02
**Rencontrer la MSA : Dans l'une des 4 agences territoriales (Dijon, Nevers, Mâcon et Auxerre) :**
Sans rendez-vous les lundis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30 ;
Exclusivement sur rendez-vous les mardis, mercredis et vendredis.
Dans l'un de nos 15 points d'accueil : Exclusivement sur rendez-vous.
**Pour prendre rendez-vous :**
Via le service en ligne « Demander un rendez-vous » sur bourgogne.msa.fr en se connectant à Mon espace privé.
Par téléphone au 03 85 39 50 83

## L'AGENDA PRO'

### CÔTE D'OR

### // Se former à la conduite d'engins agricoles

**• Mercredis 6 et 13 mars**

Groupama Grand Est organise des formations pour la conduite de tracteurs et de machines agricoles, en partenariat avec le centre Centaure Grand Est de Gevrey-Chambertin, en Côte-d'Or. La formation dure une journée. Les pré-requis sont : savoir conduire un engin agricole, être âgé d'au moins 16 ans, pour les participants âgés de 16 à 18 ans, avoir validé l'Apprentissage anticipé de la conduite (AAC) et être rattaché à une exploitation agricole ou forestière, pour les participants âgés de 18 ans et plus, être rattaché à une exploitation agricole ou forestière et / ou être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité.

*Grand-est.centaure.com*

### // Diagnostic moteur sur les tracteurs

**• En mars**

La Fédération régionale des Cuma de Bourgogne-Franche-Comté et le Département de la Côte-d'Or organisent des séances de diagnostic banc d'essai moteur pour tracteurs. Seront mesurés le couple, la puissance nette réellement utilisable par la prise de force, la consommation horaire et spécifique ainsi que le débit de la pompe d'injection. Le but est de réaliser des économies de carburant et d'atténuer l'impact sur le climat. Le teste dure 1 heure. Il est ouvert à tous les agriculteurs. Les diagnostics ont lieu du 11 au 15 mars sur les secteurs de l'Auxois et du Chatillonnais. Le Conseil départemental de Côte-d'Or prend en charge 70 % du diagnostic dont le coût initial est de 170 euros HT. Il reste 50 euros à la charge de l'agriculteur.

*Inscription : Fabrice Maitrot, opérateur banc d'essai moteur à la Cuma BFC : 06 25 00 71 48 ou par mail : fabrice.maitrot@cuma.fr*

### NIÈVRE

### // Jugement de bétail

**• 2 mars**

Les JA de Luzy organisent leur jugement de bétail, à partir de 14 h, chez Alexandre Cabée (Couloise, 58170 Chiddes). En plus, et durant l'après-midi aura lieu une exposition de matériel et une vente de crêpes. Un repas en soirée est proposé (15 euros).

*Renseignement : 06 19 86 62 27.*

### // Réunions publiques

**• 5 et 11 mars**

Quatre communes se sont engagés dans la démarche Bouge ton coq ! Pour la création d'épiceries participatives dans des communes qui n'ont plus de commerce. Dans ce cadre, des réunions publiques y seront organisées pour présenter aux habitants, commerçants, élus, producteurs, etc. le mode opératoire d'une épicerie participative. Les rendez-vous sont fixés : le mardi 5 mars, à 18 h, à La Nocle-Maulaix (salle des fêtes) ; le lundi 11 mars, à 18 h 45, à Marigny-l'Église (mairie).

### // Journées portes ouvertes

**• 9 mars**

L'École de Production du Morvan (EDPM 58) ouvre ses portes pour la première fois pour faire découvrir les métiers de la scierie et ses locaux de Charnizot (Biches). Ouverture de 10 h 30 à 16 h 30.

*Renseignements : 07 64 08 58 88.*

### YONNE

### // Rédiger son DUER (document unique d'évaluation des risques)

**• Mercredi 13 mars**

De 9 h à 17 h, dans la salle informatique de la Chambre d'agriculture de l'Yonne (dans les locaux de Groupama), au 18 rue Guynemer, à Auxerre.

*Contact : France Lahutte (animatrice emploi de la FDSEA de l'Yonne) au 03 86 49 48 10.*

## Vos repères

### SALAIRES ET COTISATIONS

### // GRILLE DE SALAIRES

#### Nouvelle évolution de la grille nationale des salaires pour entreprises de la Production agricole de des Cuma

Comme chaque année la grille des salaires fait l'objet de négociations dans le cadre de la commission nationale de négociation. Cette année, les partenaires sociaux se sont réunis le 18 janvier 2024 pour négocier la grille nationale des salaires de la Convention collective nationale de la Production agricole et des Cuma.
Un accord a été trouvé et sera applicable dès que l'arrêté d'extension paraîtra dans quelques semaines.
Aussi, la grille de salaire à appliquer à partir de janvier 2024 est la suivante.

| Coefficient | Palier | Taux horaire (en €) |
|---|---|---|
| 9 - 11 | 1 | 11,65 |
| 12 - 16 | 2 | 11,65 |
| 17 - 24 | 3 | 11,78 |
| 25 - 35 | 4 | 12,03 |
| 36 - 51 | 5 | 12,56 |
| 52 - 73 | 6 | 13,15 |
| 74 - 104 | 7 | 13,98 |
| 105 - 143 | 8 | 14,88 |
| 144 - 196 | 9 | 16,11 |
| 197 - 270 | 10 | 17,84 |
| 271 - 399 | 11 | 20,30 |
| 400 | 12 | 23,20 |

### INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

**Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :**

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 116{,}46 \text{ (indice 2023)}}{110{,}26 \text{ (indice 2022)}}$$

**Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :**

| Année | Indice | Variation |
|---|---|---|
| 2010 | 98,37 | -1,63 % |
| 2011 | 101,25 | +2,92 % |
| 2012 | 103,95 | +2,67 % |
| 2013 | 106,68 | +2,63 % |
| 2014 | 108,3 | +1,52 % |
| 2015 | 110,05 | +1,61 % |
| 2016 | 109,59 | -0,42 % |
| 2017 | 106,28 | -3,02 % |
| 2018 | 103,05 | -3,04 % |
| 2019 | 104,76 | +1,66% |
| 2020 | 105,33 | +0,55% |
| 2021 | 106,48 | +1,09% |
| 2022 | 110,26 | +3,55% |
| 2023 | 116,46 | +5,63% |

# COURS ET MARCHÉS

## MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

### // SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

27/02/2024

| Broutards 6-12 mois | | | | | *Effectif : 372* |
|---|---|---|---|---|---|
| Poids | Conformation | Cours relevé (euros/kg vif) | | | Variation |
| | | Mini | Maxi | Moyenne | |
| moins de 200 kg | U | 4,03 | 4,28 | 4,18 | = |
| | R | 4,02 | 4,02 | 4,02 | = |
| 250 - 300 kg | U | 3,95 | 4,12 | 3,99 | + 0,07 |
| | R | 3,53 | 3,93 | 3,75 | + 0,05 |
| 300 - 350 kg | U | 3,72 | 3,84 | 3,76 | - 0,12 |
| | R | 3,51 | 3,73 | 3,67 | + 0,02 |
| 350 - 400 kg | U | 3,63 | 3,89 | 3,74 | - 0,05 |
| | R | 3,45 | 3,69 | 3,61 | = |
| 400 - 450 kg | U | 3,57 | 3,70 | 3,63 | - 0,05 |
| | R | 3,55 | 3,59 | 3,57 | - 0,01 |
| 450 - 500 kg | U | 3,52 | 3,65 | 3,57 | = |

| Laitonnes 6-12 mois | | | | | *Effectif : 170* |
|---|---|---|---|---|---|
| 200 - 250 kg | U | 3,69 | 4,50 | 3,98 | + 0,35 |
| 250 - 300 kg | U | 3,68 | 3,78 | 3,77 | + 0,10 |
| | R | 3,52 | 3,60 | 3,56 | + 0,06 |
| 300 - 350 kg | U | 3,64 | 3,68 | 3,66 | - 0,01 |
| | R | 3,58 | 3,61 | 3,59 | = |
| 350 - 400 kg | U | 3,58 | 3,64 | 3,62 | - 0,02 |
| | R | 3,52 | 3,52 | 3,52 | = |

| Taurillons 12-18 mois | | | | | *Effectif : 24* |
|---|---|---|---|---|---|
| 500 - 600 kg | U | 3,48 | 3,48 | 3,48 | + 0,06 |
| | R | 3,33 | 3,33 | 3,33 | = |

| Génisses 12-24 mois | | | | | *Effectif : 174* |
|---|---|---|---|---|---|
| 300 - 350 kg | U | 3,33 | 3,48 | 3,43 | = |
| 350 - 400 kg | U | 3,37 | 3,77 | 3,57 | = |
| | R | 3,29 | 3,36 | 3,32 | + 0,11 |
| 400 - 450 kg | U | 3,47 | 3,51 | 3,48 | + 0,10 |
| | R | 3,14 | 3,45 | 3,29 | = |
| plus de 450 kg | U | 3,00 | 3,37 | 3,17 | - 0,06 |

| Taureaux 12-24 mois | | | | | *Effectif : 9* |
|---|---|---|---|---|---|
| plus de 500 kg | U | 2,49 | 2,62 | 2,53 | - 0,07 |
| | R | 2,39 | 2,45 | 2,42 | = |

| Vaches | | | | | *Effectif : 156* |
|---|---|---|---|---|---|
| moins de 5 ans | E | 3,27 | 3,80 | 3,52 | + 0,22 |
| | U | 2,84 | 3,25 | 2,99 | + 0,03 |
| | R | 2,61 | 2,83 | 2,73 | - 0,05 |
| 5 - 10 ans | E | 3,26 | 3,64 | 3,40 | + 0,08 |
| | U | 2,81 | 3,27 | 2,96 | + 0,07 |
| | R | 2,64 | 2,78 | 2,72 | + 0,01 |
| plus de 10 ans | U | 2,62 | 2,81 | 2,69 | + 0,01 |
| | R | 2,36 | 2,64 | 2,56 | + 0,03 |

| Génisses | | | | | *Effectif : 38* |
|---|---|---|---|---|---|
| 24 - 36 mois | E | 3,53 | 3,96 | 3,70 | + 0,04 |
| | U | 3,00 | 3,27 | 3,12 | - 0,02 |
| | R | 2,68 | 2,99 | 2,85 | - 0,04 |

**OBSERVATIONS** **Effectif global : 979 - Taux de vente : 95 %**

**Broutards / taurillons :** Le commerce reste animé par la présence de nombreux acheteurs avec des besoins orientés sur les animaux exportables en Italie et/ou répondant aux critères de mises en place en France. Relève insignifiante et cours maintenus. Broutards Blonds d'Aquitaine 382 à 452 kg : 1540 à 1950 € (4,03 à 4,31).

**Laitonnes :** L'animation commerciale reste très dynamique. Les bons lots préparés pour l'exportation en Italie se négocient très rapidement à des cours fermes. Les plus légères trouvent aisément preneur pour la France. Aucun invendu.

**Génisses 2 ans :** L'offre est plus importante cette semaine, et à peine d'aussi bonne qualité, mais la demande et les cours sont stables.

**Vaches / génisses 30 mois :** Encore des apports de saison. Une qualité correcte dans la globalité des sujets. La demande est toujours aussi forte avec des cours qui progressent encore cette semaine. Vente rapide et très peu d'invendus.

### // SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

19/02/2024

**Effectif : 205**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Broutards : | (275 - 355 kg) | 930 - 1300 | 3,00 - 3,70 |
| Broutards : | (390 - 505 kg) | 1440 - 1690 | 3,35 - 3,71 |
| Laitonnes : | (235 - 360 kg) | 820 - 1280 | 3,39 - 3,59 |
| Génisses 16 - 24 mois : | (375 - 540 kg) | 930 - 1520 | 2,47 - 3,02 |
| Génisses 24 - 36 mois : | (545 - 780 kg) | 1650 - 2360 | 2,82 - 3,22 |
| Vaches légères : | | 1220 - 1650 | |
| Vaches entre deux : | | 1660 - 1900 | |
| Vaches lourdes : | | 1940 - 2450 | |

COTATIONS NON COMMUNIQUÉES

Forte activité commerciale en broutards et laitonnes à des tarifs plus fermes dans l'ensemble des catégories. Vente globale.

Demande suivie en génisses. Aucun invendu.

Apports plus importants en vaches. Cours sensiblement reconduits en vaches lourdes, fermes en sujets maigres qui sont recherchés en vue de la mise à l'herbe. Seulement 2 invendus.

**Bovins gras : 9**

**Vaches de viande : 5,34 à 5,42 € kg de viande.**

**Génisses de viande : 5,46 à 5,76 € kg de viande.**

Vente globale à des cours reconduits.

## MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

### // SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

19/02/2024

| Agneaux gras | | | | | *Effectif : ?* |
|---|---|---|---|---|---|
| Poids | Conformation | Cours relevé (euros/kg vif) | | | Variation |
| | | Mini | Maxi | Moyenne | |
| moins de 38 kg | E | | | | |
| | U | 4,45 | 4,66 | 4,52 | + 0,05 |
| | R | 3,70 | 4,02 | 3,96 | - 0,13 |
| 38 - 44 kg | E | | | | |
| | U | 4,40 | 4,57 | 4,48 | = |
| | R | 4,21 | 4,25 | 4,23 | = |
| 44 - 50 kg | E | | | | |
| | U | 4,20 | 4,64 | 4,46 | - 0,04 |
| | R | 3,70 | 4,27 | 4,04 | = |
| plus de 50 kg | E | | | | |
| | U | 3,55 | 4,45 | 4,18 | + 0,34 |

| Agneaux laitons | | | | | *Effectif : ?* |
|---|---|---|---|---|---|
| moins de 38 kg | E | | | | |
| | U | 4,67 | 4,70 | 4,69 | = |
| 38 - 44 kg | E | | | | |
| | U | 4,51 | 4,64 | 4,59 | - 0,13 |
| | R | 4,45 | 4,46 | 4,46 | + 0,12 |
| 44 - 50 kg | E | | | | |
| | U | 4,31 | 4,79 | 4,58 | - 0,05 |

| Agneaux maigres | | | | | *Effectif : ?* |
|---|---|---|---|---|---|
| | R | 3,27 | 3,88 | 3,52 | + 0,19 |

| Brebis | | | | | *Effectif : 42* |
|---|---|---|---|---|---|
| 60 kg et + | U | 1,39 | 1,82 | 1,70 | + 0,21 |

| Béliers | | | | | *Effectif : 5* |
|---|---|---|---|---|---|
| | U | 1,53 | 1,92 | 1,69 | + 0,13 |

| Caprins | | | | | *Effectif : 11* |
|---|---|---|---|---|---|
| | O | 0,90 | 2,51 | 1,77 | = |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 357 - Taux de vente : 100 %**

**Agneaux :** Offrelimitée. Cours globalement reconduitsen rapport avec la qualité.

**Brebis :** Offre très limitée générant une augmentation des tarifs.

### // SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

19/02/2024

**Effectif : 18**

Cours stables.

## MARCHÉS VOISINS *Bovins*

### // SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

21/02/2024

| BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) | | | | | | *Effectif : 92 - Vente : 95 %* |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
| M | U | 350-400 | 3,62 | 3,69 | 3,68 | + 0,13 |
| F | U | 300-350 | 3,46 | 3,58 | 3,53 | = |

| BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) | | | | | | *Effectif : 48 - Vente : 100 %* |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
| F | U | 5 à 10 ans | 2,71 | 2,96 | 2,81 | + 0,03 |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 140 - Taux de vente : 97 %**

**Broutards :** les lots présentés sont de bonne qualité et trouvent preneurs rapidement à des cours plutôt haussiers. Un lot de 492 kg charolais U vendus 3,50 du kilo vif et un lot de limousins en vidéos 425 kg payable vendus 3,80 du kilo vif. Bonne ambiance commerciale.

**Laitonnes :** Demande toujours importante cours reconduits.

**Vaches :** Très peu d'apports cette semaine, cours nettement supérieur à la semaine passée, les acheteur sont au rendez-vous et le volume manque cette semaine.

## MARCHÉS VOISINS *Ovins*

### // SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

21/02/2024

| AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) | | | | | | *Effectif : 261 - Vente : 91 %* |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
| | U | de 38 à 44 kg | 4,18 | 4,69 | 4,56 | - 0,07 |

| OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) | | | | | | *Effectif : 43 - Vente : 100 %* |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
| F | U | + de 60 kg | 1,48 | 1,85 | 1,67 | + 0,09 |

| CAPRINS (€/tête) | | | | | *Effectif : 122 - Vente : 100 %* |
|---|---|---|---|---|---|
| Catégorie | Poids | Min | Maxi | Moyen | Variation |
| F | Première qualité | 34 | 69 | 61 | - 16,00 |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 460 - Taux de vente : 95 %**

**Agneaux :** Léger tassement des cours dû principalement à une présentation de moins bonne qualité.

**Brebis :** Très peu d'apports et demande toujours aussi forte.

**Caprins :** Cours reconduits.

# ANALYSES ET TENDANCES

## TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

26 Février 2024

### TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

#### MARCHÉ

**Gros bovins finis** : Reconduction dans l'ensemble des catégories, avec plus de fermeté sur les JB.

**Bovins maigres** : Le marché reste dynamique, les cours sont orientés à la hausse.

#### POLITIQUES

Le ministre de l'agriculture a présenté ce dimanche 25 février le lancement du « **plan gouvernemental renforcé de reconquête de notre souveraineté sur l'élevage** ». Il se veut affirmation de l'ambition des pouvoirs publics pour le secteur élevage, compte tenu des enjeux qui y sont liés. Le plan doit se traduire par un ensemble d'orientations et de mesures. La profession a immédiatement demandé que les intentions politiques se traduisent en mesures concrètes, précises et conformes aux attentes, et selon un calendrier accéléré.

#### ENVIRONNEMENT

Discordance de Bruxelles alors que de toute part résonne pourtant l'appel à plus de cohérence : un accord européen a été validé le 19 février « en trilogue » Conseil, Parlement et Commission, sur le règlement devant encadrer la certi**fication du Carbon farming**.
Les efforts de réduction pratiqués par les éleveurs pour des baisses des émissions de méthane n'ont pas été reconnus dans le périmètre du futur dispositif. Le sujet sera réexaminé en 2026 après rapport de la Commission.

#### APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Suite à sa rencontre avec les représentants nationaux des syndicats agricoles, le 24 février au salon de l'agriculture, le président Emmanuel Macron a annoncé lors d'un point presse, la mise en place de « prix planchers » pour les agriculteurs. Si les lois EGALIM doivent nécessairement être renforcés et surtout pleinement appliquées et contrôlées, la FNB rappelle que la priorité est de tenir compte de l'indicateur de coût de production de référence interprofessionnel en viande bovine qui doit être la seule référence dans ces discussions sur le prix plancher !

#### FAIT DE LA SEMAINE

**Vent de colère à l'ouverture du Salon de l'Agriculture** particulièrement houleuse ! L'énervement a fait suite à la provocation des Pouvoirs Publics dans le cadre des invitations envoyées pour le Grand débat, finalement annulé. Le Président a été pris à partie sur toutes les attentes portées par le monde agricole, dont les priorités indispensables à mettre en œuvre pour l'élevage (prix fondé sur le coût de production de référence, arrêt des accords de libre-échange, fixation d'un cap pour l'avenir,…)

#### CARTON ROUGE

Longtemps retardé par les services de la Commission Européenne, le rapport sur les impacts cumulatifs des accords de libre-échange a enfin été diffusé ! Ce rapport reconnait, enfin, la vulnérabilité de certains secteurs, dont la viande bovine ... sans pour autant en tirer les bonnes conclusions sur la vision communautaire du libre-échange
La FNB demande urgemment l'application de mesures de réciprocité sur le sanitaire, le BEA et l'environnement, pour l'ensemble des imports de viande bovine qui arrivent en UE.

#### CHIFFRE A RETENIR

**523 462**
Le nombre d'animaux abattus en France sous contrats en 2023, selon l'enquête réalisée par Interbev auprès des abatteurs volontaires (soit 25% des abattages nationaux). Rappelons qu'il n'y a pas de visibilité sur la prise en compte des coûts de production de référence au sein de ces contrats signés entre éleveur et premier acheteur. Un chiffre encore très décevant alors que les engagements étaient pris par tous pour atteindre les objectifs d'EGALIM.

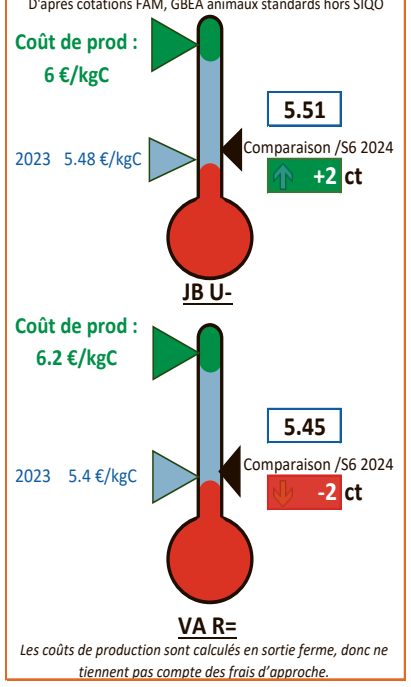
#### EN REGION

Signe de l'incompréhension du terrain face à une concrétisation des engagements de l'Etat qui tarde à venir, les actions syndicales ont repris dans un ensemble de régions, ciblant pouvoirs publics ou la grande distribution.
Et, à la veille du SIA, un rassemblement de protestation a été organisé vendredi 23 février, par la FNSEA et JA à la Porte de Versailles, mobilisant des représentants de toutes les régions. L'occasion de faire entendre la détermination du mouvement.

## INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

**Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards**

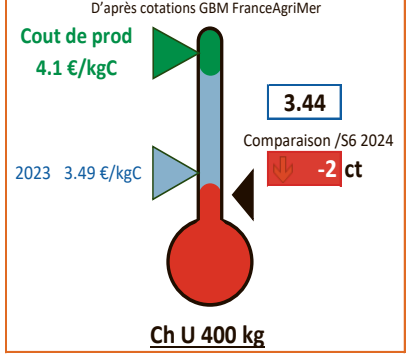
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO




*Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.*

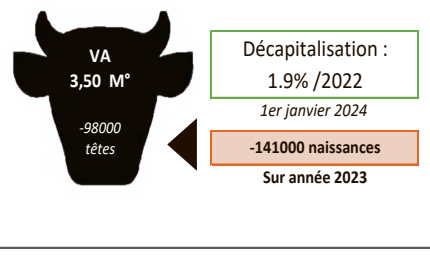
**Cotations françaises maigre**

D'après cotations GBM FranceAgriMer




**Effectifs d'animaux**

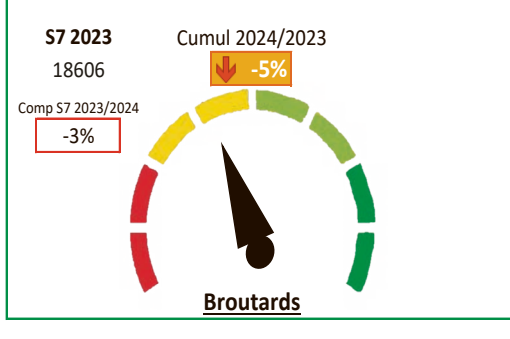
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo




**Exports vifs Italie**

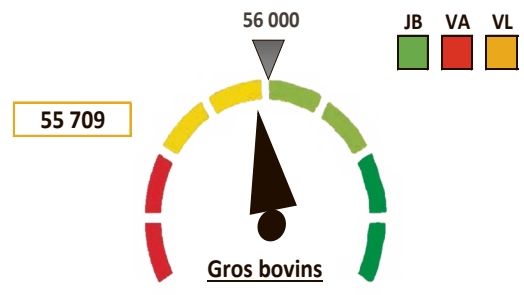
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 18 500 têtes




**Abattages hebdo gros bovins**

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)




**Indicateurs de prix de revient**

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

| | |
|---|---|
| 6.20 | Vache Charolaise R = (€/kg éc.) |
| 6.78 | Génisse R + (€/kg éc.) |
| 6 | Jeune Bovin U - (€/kg éc.) |
| 4.1 | Broutard 400 kg (€/kgvif) |

2ème semestre 2023

**Le ciseau des prix....**

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

| | |
|---|---|
| +100% | Sur les prix à la consommation |
| +105% | Sur les charges en élevage |
| +80% | Sur les prix payés aux poducteurs |

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

## TENDANCES

### Synthèse générale

**Tendances des Marchés aux Bestiaux**
**Semaine 09**
**du 26 février au 3 mars.**

*Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.*

**Broutard(e)s :** Les besoins sont très importants sur une offre nationale toujours limitée. Les ventes sont rapides en toutes races et catégories, même en non vaccinés et/ou non dépistés MHE. Les tarifs enregistrent globalement de fortes hausses. En femelles, la demande est régulière et le placement est facile sur des cours toujours reconduits voire plafonnés.

**Gros bovins maigres :** Les apports sont modérés face à une demande régulière mais un peu plus sélective cette semaine. Les cours sont facilement reconduits mais on sent une tendance au plafonnement en toutes catégories occasionnant des invendus.

**Boucherie :** Le commerce reste globalement fluide sur des volumes stables mais l'ambiance s'alourdit en allaitantes, peu importe la conformation : les tarifs tiennent cette semaine mais les besoins sont moindres et le placement est calme.
En races mixtes et laitières, l'équilibre semble trouvé cette semaine : les cours sont facilement reconduits.

**Veaux :** Les effectifs manquent pour satisfaire toutes les commandes. Les ventes sont faciles et rapides, sur un tri moins sévère. Les cours sont de nouveau globalement haussiers malgré la pression des acheteurs finaux. En veaux gras, le marché est plus actif à la faveur d'apports limités, ce qui permet une hausse des cours.

**Ovins :** En agneaux, les volumes restent limités ce qui redynamise le marché cette semaine. Les acheteurs sont présents, le placement est plus facile. En agnelets, l'ambiance est également meilleure avec de belles hausses tarifaires en quasi toutes gammes de poids. En brebis, les ventes sont toujours régulières à des cours globalement reconduits.

# PETITES ANNONCES

## Matériel

### Tracteur

**01 -** Achète tout tracteur avec problème mécanique ou pour pièce toute marque tout état.
✆ 07 49 88 65 13

**38 -** Vends tracteur Ford 9m TBE Godet tractopelle Drop BE pour MF 50 HX.
✆ 06 75 04 60 70

**69 -** Vends tracteur Massey 5445 e+ - Kubota LP 5111 TBE - Vibro 4 m. de large et cultivateur 13 dents + enrubannages.
✆ 06 08 80 77 20

### Travail du sol

**26 -** Vends Cover-crop Quivogne 28 disques gros modèle TBE. Roues étroites av 9.5 R 32 et ar. 9.5 R 48 - Rototiller Rau 3 m.
✆ 06 15 36 56 81

**38 -** Vends semoir tournesol Lely 5 rangs équipement maïs avec micro granulés ; vibro 3 m large et 2 rouleaux brise mottes.
✆ 06 84 77 00 54

**88 -** Vends herse rotative 3 mètres KE 303 amazone portacourt hydraulique très bon état 2007.
✆ 06 08 52 64 91

### Récolte

**42 -** Vends foin bottes carrées PN, pince enrubannage Agram, pince foin 1m, Temis 550X.
✆ 06 15 47 48 73

**89 -** Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, 8070, 8060, ou éventuellement 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

### Distribution

**07 -** Vends coupe balles McHale peu servi.
✆ 06 84 23 73 14

**58 -** Vends distributeur d'engrais Khun MDS 1131, 24 m., 2 300 kg, bâche bon état, 2 500 euros. (0803)
✆ 06 25 80 87 76 HR

### Divers

**01 -** Recherche tracteurs en panne, épave, accidenté, - télescopiques, mini-pelles, mini-chargeuses, MB 8060, 8070, tracto pelle, chariots élévateur, le tout même avec problème. (0902)
✆ 06 38 78 36 28

**21 -** Vends 2 roues complètes 1200x20 ; 1 roue complète 750x20 ; 1 tapis roulant moteur 220 V. Vends 1 bélier 1 an race Solognot.
✆ 06 83 79 07 75

**CENTRAL PIECES**
**02 43 05 17 10**
*Pièces détachées neuves pour tracteurs*
**SAME - LAMBORGHINI**
**HURLIMANN - DEUTZ FAHR**
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

**21 -** Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (0806)
✆ 06 74 23 69 42

**21 -** Vends essieu remorque carré 60 mm, pneu 5 - 7 - 50 - 20, 150 euros, - 2 flèches pour remorque 1 carré, 50 mm, 5 m. avec béquille, épandeur Hewang 5 T. pour remorque à bois, 150 euros, herse 6 M, prix à débattre. (0907)
✆ 06 87 46 62 34
03 80 93 54 90

**21 -** Recherche tracteurs, mois. bat., presses, - chariots élévateur, télescopiques, charrues, bennes, épandeurs et autres machines agricoles. (0901)
✆ 06 30 11 59 25

**26 -** Vends tracteur Claas 125 cv ARES 636 relevage avant 6800 H 35000 euros + semoir maïs KUHN 5 rgs pneumatique 3000 euros + irrigation couverture intégrale 2ha40 cane maïs 4000 euros.
✆ 06 49 63 22 28

**Achète vieilles poutres**
**démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.**
**Tél. : 04 74 00 89 08**

**38 -** Rotovator Huard HC 2 m TB 3000 euros 2 roues 14,00/20 renforcé 8 trous 1000 euros chappe attelage 100 euros Master Huard 10Q : 300 euros.
✆ 06 38 55 53 31
04 74 97 23 88

**38 -** Cause retraite vend semoir céréale 3 m 21 rangs Rabwerk - 2 mangeoires 6 mx 0,80.
✆ 06 30 70 89 17

**39 -** Vends presse Vicon Kuhn 2160 ameneur rotatif pick up 2.20m liage filet-ficelle excellent état.
✆ 06 26 20 05 40

**42 -** Vends foin 2023. Andaineur Kuhn ga280, pirouette 4 toupies, faucheuse JF 6 assiettes.
✆ 06 58 28 25 52

**42 -** Vends bétaillère 5 vaches Hauswirth, chisel 7 dens Le Bourbonnais, moteur-réducteur chaîne de curage, matériel de traite Delaval.
✆ 07 70 61 20 59




**46 -** Recherche corn picker Bourgoin automoteur MD8, GR10 ou autres.
✆ 07 84 88 74 09

**58 -** Vends machine à traire caprin ligne haute 10 postes Alfa, laveuse moules, tank 350, table inox, claies, moules, bacs rou. 70 l, 2 vitrines. (0903)
✆ 03 86 37 64 77 HR

**69 -** Vends essieu pour remorque agricole 3 tonnes freiné. Carré 50 mm., voie de 1.6 m. Pneu en bon état - 200 euros.
✆ 06 13 52 27 12

**88 -** Vends faucheuses Khun 2,80 repliable à l'arrière - andaineur Khun - pirouette 4 toupie Fella.
✆ 06 08 52 64 91

**89 -** Vends motoculteur Iseki KC 2, moteur essence KT 350, pour pièces, 150 euros, - motobineuse Staub, moteur Bernard 227, pour pièces, 50 euros, - motoculteur/motobineuse Staub 300, machine légère, maniable et fiable, 52 cm de largeur de travail, bon état, 220 euros. (0706)
✆ 06 70 64 74 12

**89 -** Vends remorque Jocquin 6 T., TBE, à voir sur place. (0906)
✆ 03 86 56 30 30

### Elevage

**01 -** Vends piquets d'acacia d'1,80 m appointés.
✆ 06 89 95 73 70

## Véhicule

### Utilitaire

**26 -** Vends 4 jantes Land Rover 5 trous BE 100 euros le lot.
✆ 06 89 99 42 88

**26 -** Vends 4X4 L200 de 2002 avec coffre de benne et hard top 4 pneus état neuf + 4 pneus route 20 % usure, joint de culasse refait à 192000 km actuel 243000 km, prix 9000 euros.
✆ 06 81 94 36 90

**34 -** Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

### Tourisme

**21 -** Recherche Renault 4 L. (0707)
✆ 06 70 64 74 12

## Achat-Vente

### Récolte

**01 -** Vends foin BR 120x120 prairie permanente, prix rendu.
✆ 06 16 28 80 56

**01 -** Vends foin bonne qualité environ 50 rouleaux ; barrières gros tubes 3 m 50 + 1 ; gros piquets 1 m 80 prix 2 euros l'unité.
✆ 06 80 56 34 43

**01 -** Vends foin balles rondes année 2023 secteur comté.
✆ 06 70 02 07 00

**23 -** Paille de miscanthus liv. vrac fond mouv. départ 23 litière bovins volailles.
✆ 06 42 41 79 20

**69 -** Vends carottes et bettraves rouge en palox de 400 kgs. Prix très intéressant.
✆ 06 60 18 89 25

**74 -** Vends foin 2023 balles rondes 120x120, prix : 40 € la balle ronde.
✆ 06 18 23 13 48

### Fourrage

**18 -** Vends foin très bonne qualité, bottes rectangulaires 120 x 90.
✆ 06 30 56 11 26

**18 -** Vds nord du Cher, trèfle violet/ray-grass/prairie naturelle pour récolte 2024, sur pied (enrubannage - foin ou ensilage).
✆ 02 48 73 74 14 après 21 h.

**38 -** Agriculteur vends foin prairie naturelle botte carrée 120x70 livraison à partir de 8 t.
✆ 06 07 33 77 17

**39 -** Vends bon foin bio balle rectangulaire.
✆ 06 26 20 05 40

**52 -** Donnez des betteraves fourragères toute l'année : pensez aux chips de betteraves enrubannées. Aussi disponible : luzerne et trèfle enrubannés, farines de pailles de 2 à 22 big-bags.
✆ 07 71 20 82 96

**21 - Vends paille, blé & orge de qualité ou déclassé à petit prix en Bourgogne**
Transport en plus suivant km
**Tél. : 06 75 39 31 86 - 06 85 73 22 68**

**57 -** Vends foin conventionnel et bio, bottes carrées et rondes, secteur Dieuze.
✆ 06 25 93 03 45

**69 -** Eleveur échange fumier avec vigneron produisant un peu de fourrage, secteur Vallée d'Azergues.
✆ 06 98 51 89 54

**88 -** Vends foin 2023 TB qualité, botte carrée 80*80*2M, 300 KG unité, stockée sous abri.
✆ 06 30 05 74 41

### Propriété

**38 -** Vends bâtiment avicole 405 m2 sur terrain 1 Ha avec partie boisée, secteur de Vienne.
✆ 06 31 75 11 01

### Immobilier

**42 -** Recherche , Exploitation agricole, Ancienne ferme, Terres, Foret, Haras, Centres équestres, Propriétés. Sur toute la région Rhône Alpes Auvergne.
✆ 06 74 47 20 20

## Location

### Agricole

**01 -** A louer plusieurs petits poulaillers avec matériel région Montrevel.
✆ 06 18 33 96 86

### Chasse, Etangs

**45 -** Spécialiste lapin de garenne repris parc sur herbe, qualité extra repeuplement, garanties sanitaires, livraison, documentation sur demande.
✆ 06 82 28 12 19

## Emploi

### Offre

**01 -** Recherche bûcheron pour faire coupe acacia en 2m, région Pont de Vaux.
✆ 06 82 07 33 68

**01 -** Pour reprise ferme familiale recherche associé 100 chèvres FAB. VD. Dep01. Envoyez CV à :
✆ laramaz01110@gmail.com

**01 -** Recherche salarié agricole, exploitation polyculture élevage, céréales, porc engraissement, atelier de découpe, vente direct, département 01, poste à responsabilités diverses, non monotone.
✆ 06 80 46 17 10

BOucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
FENDT
JCB
Recrute pour son site de Ménétreux-le-Pitois (21)
**Un CHEF D'ATELIER (H/F)**
Contactez-nous au **03 80 97 01 50**
**06 21 43 72 95** - jfboucheron@boucheronsas.fr

**18 -** Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole pour intervenir au sein d'une exploitation ayant de la Viticulture et des Grandes- Cultures, sur la commune de Soulangis (située au nord-est du département). Dates : du 22 janvier 2024 au 05 novembre 2024 en temps plein. Missions : travaux liés à la viticulture (tailles de vignes, ébourgeonnage ...) + conduite d'engins agricoles pendant la moisson. Rémunération : 12,03 euros (brut)/heure + 10% de congés payés + 10% prime précarité. Kilomètres indemnisés.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

**18 -** Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), pour être l'agent de remplacement de 4 exploitations, sur le secteur de Préveranges (sud Cher). Missions : soins, entretien et alimentation des animaux (bovins allaitants et ovins), travaux dans les champs, conduite de matériels. Durée : 21h/semaine (du mercredi au vendredi), possibilité de travailler exceptionnellement le week-end. Rémunération (de départ) : 13,15euros (brut)/heure. Kilomètres indemnisés. Poste (en CDI) à pourvoir immédiatement. Profil : avoir une grande motivation, avoir des connaissances du milieu agricole (seraient un plus) Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

SICAREV COOP
ÉLEVEUR DE GOÛT
**Coopérative d'élevage en production bovine et ovine recrute :**
**1 TECHNICIEN CONSEIL Bovins Viande h/f en CDI à temps complet**
- Accompagner les adhérents dans l'amélioration de leur production.
- Apporter aux éleveurs des conseils technico-économiques en alimentation, santé, génétique, bâtiments,...
- Participer au développement commercial du service agrofournitures de la coopérative.
- Accompagner les adhérents dans leurs différents projets.

Profil : Bac+2 - expérience de 3 à 5 ans dans le domaine. - Département 89 et limitrophes
**Envoyez votre candidature à l'adresse suivante :**
***contactrh@sicarev.com***


*Votre spécialiste en matériel d'élevage*
**SAS CHAPUIS Frères**
21450 Saint-Marc-sur-Seine - 03 80 93 22 28
www.chapuis-freres.fr
*«Plus qu'un emploi, Chapuis Frères vous offre une carrière ! »*
**RECRUTE UN TECHNICIEN DE MAINTENANCE (H/F)**
**MISSION :** Assurer les montages, dépannages et l'entretien des machines à traire et robots des secteurs 21,10, 89.
**COMPÉTENCES REQUISES :** BAC+2 électrotechnique/électromécanique. Une formation ou expérience en maintenance (BAC ou BTS MEI/MAI) serait appréciée pour répondre aux exigences techniques de ce poste.
Poste à pourvoir immédiatement.
Salaire motivant à négocier selon diplômes et expérience.
DeLaval
Contactez Caroline ou Alexis : 03 80 93 22 28 - direction@chapuis-freres.fr

**AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)**
**RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)**
MASSEY FERGUSON
Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte-d'or / Aube
Poste en CDI
**Missions :** Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
**Mise à disposition :** voiture,carburant,téléphone portable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
**Rémunération :** fixe + commissions sur ventes
Envoyer CV + LM à nathalie@lucasetfils.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

**Regardez-nous sur YouTube**

**42 -** Recherche salarié agricole à temps partiel pour travail sur exploitation céréalière bio.
✆ 06 47 61 45 50

**58 -** Bac Pro cherche stage en alternance pour 2 ans à partir de septembre 2024, ferme polyculture-elevage. (0802)
✆ 06 07 18 47 52

# PETITES ANNONCES

## Divers

**18 -** Recherche chaudière bois bon état, vends MB Clayson1545. Vends semoir 4 rangsRiboulaud.
✆ 06 03 51 33 43

**39 -** Livre piquets acacia 1.80 m, 1.50 m, 1.60 m, autres dimensions sur demande. Poss de livrer sur palette.
✆ 06 85 10 34 19

## Animaux

### Bovin

LE SYNDICAT DE LA RACE BOVINE CHAROLAISE DE L'YONNE
organise leurs journées « **PORTES OUVERTES** »
**DU LUNDI 11 AU SAMEDI 16 MARS**
dans les élevages suivants

| | | |
|---|---|---|
| **Earl LA CROIX DU CHÂTEAU** | Joux la Ville | **06 25 01 26 67** |
| **Gaec CADOUX Père et Fils** | St André en Terre Plaine | **06 89 18 05 87** |
| **Gaec de MARCILLY** | Provency | **06 45 47 58 73** |
| **Gaec PETIT** | Merry la Vallée | **06 70 70 51 21** |
| **MANDRON Laurent** | Montillot | **06 87 15 54 66** |
| **Scea RIOTTE SCHRAPPER** | Angely | **06 08 06 61 66** |

Sont proposés à la vente, des reproducteurs de 10-15 mois
18-27 mois et adultes. Garanties sanitaires

**03 -** Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins de 15 - 16 mois, fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), TGS. (0804)
✆ 06 28 02 04 05

**18 -** Vends reproducteurs charolais HBC, 12 à 24 mois, vêlage facile, bonne origine. GAEC de Turcy. (Fleurier).
✆ 06 23 16 10 19

**18 -** Vends reproducteurs charolais HBC 14-15 mois, orig. Goujat, ind. IBR, liv. assurée. EARL Trameson 18350 Charly.
✆ 06 10 91 41 94

**18 -** Vends reproducteurs limousins 16/17 MS, inscrits HBL, homozygotes, hétérozygotes SC et cornus, nombreuses origines, IA. GAEC de Forêt Vieille.
✆ 06 65 68 06 68

**18 -** Earl breton vend un Taureau de 21 mois inscritHBC type mixte viandehiverné au prè avec unpoids de naissance de 42kg
✆ 06 82 25 17 13

**21 -** Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène Propose à la vente 40 taureaux de 2 ans et choix important de veaux d'un an. Le tout apte de suite à la saillie. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps,livraison toutes distances. (5110)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

**21 -** Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 13 à 15 mois, prêt à saillir, vêlage facile, IND IBR, BVD, livraison assurée. EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey. (0201)
✆ 06 31 23 56 01

**21 -** Vends reproducteurs charolais HBC, 13 à 15 mois dont certain pour génisses, - taureaux adultes, vêlage facile. IND ATAXIE. TGS, livraison assurée.GAEC Choubley -21210 La Motte Ternant. (0307)
✆ Laurent : 06 76 65 35 98
Baptiste : 06 37 23 32 07

**21 -** Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 16 à 17 mois, TGS, livraison possible. EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bard (0709)
✆ 06 87 43 40 33

**21 -** Elevage charolais HBC vend taureaux 18 mois, gros veaux d'automne et veaux d'un an, TGS, Livraison assurée. Gaec Lechenault Frères – St Thibault (0710)
✆ 06 24 24 69 93

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

**21 -** Elevage charolais en IA depuis 40 ans vends 7 taureaux 16 à 17 mois tous génotypés. Index élevage: ISERV103.8, - ALAIT105,4,-IVMAT 106.3. 70 % vaches qualifiées RR. EARL du Montrond – Parisot Bruno et Vincent – La Motte Ternant. (0805)
✆ 06 15 28 77 63

**38 -** Vends reproducteurs Charolais 16 mois Gaec de Navoux.
✆ 06 16 85 50 52

**39 -** Vends 17 belles génisses Aubrac de 2 ans prêtes à saillir, très calmes, indem IBR BVD besno. Livraison poss.
✆ 06 26 20 05 40

**42 -** Vends taureaux Charolais, HBC, 2 ans et 15-16 mois, vêlage facile, élevage et viande. Gaec Cuisset-Gacon, Saint-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

**42 -** Vends taureaux charolais issus IA, 14-16 mois, vêlage facile, élevage et viande. EARL Elevage Plasse.
✆ 06 84 53 10 12

**58 -** Vends reproducteurs 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL du Champ Morin - 58250 Saint Seine. (5102)
✆ 06 78 59 03 92

**58 -** Vends grand choix de taureaux HBC 1 et 2 ans SC, hétéros et homozigotes, génotypés, vêlage facile, convient sur génisses, bonne qualité maternelle, GS, livraison assurée. EARLColmont. (0205)
✆ 06 08 78 05 01
ou 06 99 25 33 53

**58 -** Elevage reproducteur Limousin vend veaux de l'année modèle mixte à mixte viande ainsi que des sans cornes, le tout de père qualifié. TGS. David Thoulé - Diennes Aubigny. (0303)
✆ 06 10 09 65 69

**58 -** Elevage HBC, origine IA vend 2 taureaux 2 ans, 18 mâles reproducteurs nés à partir 10/22, 12 génisses 18 mois, 10 laitonnes sélectionnées sur facilité d'élevage : aptitude au vêlage, facilité de naissance, lait, trayons, sabots, caractère, sans cornes, finesse d'os. Francois Bouche. Eleveur/inséminateur – Cercy la Tour. (0406)
✆ 06 16 07 54 55

**58 -** Vends taureaux charolais HBC 2 ans, 1 an et semences, bonnes origines, bons pédigrés. EARL Batho Serge - Saxi Bourdon. (0506)
✆ 06 83 68 07 96

**58 -** A vendre taureaux HBC 1 et 2 ans maigres au pré, vêlage facile. EARL Pellé Jérôme. (0501)
✆ 06 47 59 78 09

**58 -** Vends veaux reproducteurs 16 mois, plusieurs vêlages faciles, HBC, TGS. GAEC des Morillats 58360 Préporché. (0603)
✆ 06 33 49 46 88

**58 -** Vends très bons taureaux HBC 12-15 mois, très bonne origine, TGS. GAEC Roubé-Fayet Magny Cours (0702)
✆ 06 72 77 44 76
06 27 74 79 50

**58 -** Vends reproducteurs 15 mois, 2 ans et 1 taureau 3 ans. Gaec Pautet - 58170 Savigny Poil Fol (0801)
✆ 06 09 40 50 63

**58 -** Vends 4 taureaux 2 ans HBC + 1 taureau 4 ans HBC. GAEC Marion - Luzy. (0905)
✆ 06 24 42 29 42
06 07 51 04 99




**69 -** Elevage Limousin EARL JAMA - Vend reproducteurs HBL 18 mois TGS. Livraison possible Brignais.
✆ 06 08 10 22 44

**69 -** Vends taureaux limousin 12 à 18 mois mixte viande vêlage, facile. Livraison possible.
✆ 06 30 83 56 54

**71 -** Vends taureaux 1 et 2 ans dont 6 SC, TX adultes, tout HBC, BO, TGS. Pierre Didier, Gueugnon.
✆ 06 80 44 08 26

**71 -** Elevage charolais HBC vends taureaux 2 ans et génisses 2 ans pour repro. Chatillon JM, Mesvres.
✆ 06 15 93 22 70

**71 -** Vends taureaux HBC 2 ans au pré, viande, vêlage facile , adulte. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux. (0904)
✆ 06 74 09 49 89

**71 -** Vends au choix, bons taureaux HBC, 2 et 3 ans, mixte, sans corne, vêlage facile, TGS. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

**89 -** Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à saillir, 40 mâles - vaches, génisses. Vente permanente femelles et reproducteurs. Livraison posible. GAEC Cadoux Père et Fils -89420St André en Terre Plaine. (0204)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

**89 -** Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Acceuil permanent. SCEA de Tameron - Montillot (0304)
✆ Mandron Laurent
06 87 16 54 66
Maxime : 06 42 67 44 29

## Caprin

**26 -** Vends 12 chevrettes Saanen de 13 mois pour reproduction. Litrage du troupeau 1288L.
✆ 07 50 34 80 02

## Des professionnels à votre service

**CHAUX DE TERNANT ®**
Chaux calcique et chaux magnésienne
De la fabrication à l'épandage
**FOURS À CHAUX Vincent**
58250 TERNANT - 03 86 30 82 92
www.chaux-de-ternant.com

**PRESTATIONS DE SERVICES**
Travail soigné
Gestion de domaine
Travaux de la taille aux vendanges
Personnels qualifiés et compétents
Devis gratuit sans engagement
20 ans d'exp.
Tél. : 06 22 49 59 93 / 06 17 62 46 81
Email : cdp.societe@gmail.com

**MALKI SERVICE VITI**
TOUS TRAVAUX VITICOLES
Taille • Tirage des bois • Pliage • Plantations
Carassonnage • Levage • Relevage
Travail soigné / Personnel qualifié
06 17 46 04 22
elmalkiserviceviti@hotmail.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

## Ovin

**74 -** Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

## Chien

**38 -** A réserver chiots beauceron croisés border collie. Reste 2 femelles et 3 mâles. Portée de 8. Nés le 7 janvier 2024. Disponible à partir du 10 mars. Père beauceron issu d'une exploitation vaches laitière. Mère beauceron croisé border collie issue d'une exploitation chèvres laitières. Mère 250269610426392. Non LOF
✆ 06 88 43 06 64

## Equin

**63 -** Achète chevaux et poneys tout genre à valoriser et de réforme. Faire propo.
✆ 06 81 21 25 20

## Divers

**74 -** Vends 1 taureau charolais 13 mois + foin en bottes MD 3 euros pièce.
✆ 06 19 33 56 77

Suivez-nos publications sur Instagram

## // PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

### 1 Remplissez votre grille (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

### 2 Cochez la zone de diffusion de votre choix et le nombre de parution(s)

❑ **Régionale - 3 départements** (Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **Vallée du Rhône & Bourgogne - 10 dépt.** (Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **Grande Région - 27 départements** (Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

### 3 Cochez la rubrique de votre choix

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

### 4 Joignez votre règlement et envoyez le tout à Terres de Bourgogne

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Code postal : ..... Ville : .....
❑ Je joins un chèque de ..... €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de ..... €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque : .....

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

**Votre justificatif comptable**

À découper et à conserver
parue le : .....
Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : ..... € TTC
(dont TVA 20 % soit ..... €)

# ANNONCES LÉGALES

## CÔTE D'OR

### // MODIFICATION

#### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

**EURL BECOME YOU**
SARL au capital de 1000 €
Siège social : 19 RUE DE VERDUN
21600 Longvic
908 072 952 RCS de Dijon

Le 19/01/2024, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 3 Boulevard Carnot 21000 Dijon, à compter du 20/11/2023.
Mention au RCS de Dijon

*AL24012312*

#### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

**SCI LA PLAINE JUVE**
SCI au capital de 100 €
Siège social : 22 AV MARECHAL FOCH
21000 Dijon
535 097 638 RCS de Dijon

L'AGE du 01/02/2024 a décidé de transférer le siège social 3 rue François Rude 21000 Dijon, à compter du 01/02/2024.
Mention au RCS de Dijon.

*AL24012368*

#### MODIFICATION DU CAPITAL

**STUDIO.MAG**
SARL au capital de 245 500 €
Siège : 5-7 rue de la Grande Fin,
21121 FONTAINE LES DIJON
490 243 078 RCS DIJON

Des décisions unanimes des associés prises par ASSP en date du 10 décembre 2023, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 150 000 € pour le porter de 95 500€ à 245 500€, par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du TC de DIJON.

*AL24012386*

#### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

**BOITE A COUPE**
SARL au capital de 9150 €
Siège social : 21 RUE PIRON
21000 Dijon
316 831 692 RCS de Dijon

L'AGE du 01/01/2024 a décidé de transférer le siège social 2 rue Jules MERCIER 21000 Dijon, à compter du 01/01/2024.
Mention au RCS de Dijon

*AL24012417*

#### DÉMISSION DE CO-GÉRANT

EARL DES GRANDES PLACES, au capital de 7 622,45 €, siège social : Chez Roland THIBAULT 21700 ST BERNARD, 403 501 463 RCS DIJON, AGE du 31/12/2023 : démission de la gérance de Mme Brigitte THIBAULT. Pour avis. La gérance

*AL24012481*

#### TRANSFORMATION

Par décisions du 19/02/24, l'associé unique de la SARL «ROUSSEAU ASSOCIES», capital : 300 000 euros, siège : 10 pl. Darcy 21000 DIJON, 484 062 286 RCS DIJON, a décidé la transformation en SAS à compter du 19/02/24, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Dénomination, objet, siège, durée et dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social inchangés. Capital toujours fixé à 300 000 euros. Exercice du droit de vote : participation aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de ladite décision. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. En SARL, gérant : Jean-Marie ROUSSEAU jusqu'au 19/02/24. En SAS, Président depuis le 19/02/24 : Jean-Marie ROUSSEAU dmt 25 B, rue André Fleury 21000 DIJON.

*AL24012512*

#### MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

**MB VINS**
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 rue Philippe Trinquet -
21200 BEAUNE
822 438 172 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 19/02/2024, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social comme suit :
Ancienne mention : intermédiaire de commerce en boissons, denrées et toutes autres activités accessoires pouvant se rattacher à cet objet
Nouvelle mention : courtage en vins et spiritueux.
La modification sera faite au RCS de DIJON.
POUR AVIS - Le Président

*AL24012541*

#### NOMINATION DE CO-GÉRANT

LUCINUS SCI au capital de 1 000 €. Siège social : PASQUES 21370 1 rue de Derrière l'Eglise. 977 611 847 RCS DIJON. Aux termes d'une délibération en date du 28/12/23, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant la société ASTARTE, dont le siège social est situé 4 rue Charlie Chaplin 21000 DIJON, pour une durée illimitée à compter du 28/12/23. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis
La Gérance

*AL24012550*

#### CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

**ROCARD DEVELOPPEMENT**
SAS d'expertise comptable
au capital de 850 euros
Siège social : 3 Rue du Rompot -
21121 FONTAINE LES DIJON
852 787 431 RCS DIJON

Suite à D.U.A. des associés en date du 11/09/2023, la SARL S2Y CONSEIL, au capital de 2 000 euros, dont le siège est 23 Rue Colson – 21000 DIJON, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le n° 951 209 675 a été nommée en qualité de Directeur Général à compter du 11/09/2023.
POUR AVIS
La Présidente

*AL24012553*

#### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MAJJAM. SAS au capital de 5 000 euros. Siège social : 51 Avenue Montaigne, 75008 PARIS. 952 835 130 RCS PARIS. Aux termes d'une décision en date du 01/02/2024, l'associée unique a décidé de transférer le siège social 51 Avenue Montaigne, 75008 PARIS au 16 rue Longepierre 21000 DIJON à compter du 01/02/2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 952 835 130 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de DIJON. Présidente : Mme Mathilde HUGUEVILLE, demeurant 16 rue Longepierre, 21000 DIJON. POUR AVIS. La Présidente

*AL24012558*

#### COMMISSAIRE AUX COMPTES

**COMTE LIGER-BELAIR**
SAS au capital de 2 731 460 €
Siège social : 10, rue Sainte Barbe -
21700 VOSNE ROMANEE
830 699 930 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 31 janvier 2024, il résulte que la Société MAZA-SIMOENS, domiciliée 26 rue Raspail – 69600 OULLINS, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la société AMV AUDIT et COMMISSARIAT, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2029.

*AL24012565*

#### MODIFICATION DE CO-GERANT

HENRI ET NICOLAS MAZUE, SARL au capital de 108 822 euros, Siège social : 29 Grande Rue 21150 DARCEY - 453 889 388 RCS DIJON : Aux termes d'une décision en date du 31/12/2023, les associés ont pris acte de la démission de Brigitte MAZUE à compter du 31/12/2023 et ont décidé à l'unanimité de ne pas procéder à son remplacement. Henri MAZUE et Nicolas MAZUE restent cogérants. Pour avis. La Gérance

*AL24012588*

#### CHANGEMENT DE GÉRANT

**MOINGEON FLORENT**
SARL au capital de 5 000 €
Siège social : 4, rue du Château -
21190 SAINT AUBIN
752 136 820 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'AGE en date du 31 décembre 2023, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par M. Michel MOINGEON de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant statutaire M. Florent MOINGEON, demeurant 18 rue du Château - 21190 SAINT-AUBIN, pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2024.
L'article 17 - GERANCE des statuts a été modifié en conséquence.

*AL24012604*

### // GÉRANCE

**SCP CARILLON ET MANGEL**
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

#### AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE - DELAI D'OPPOSITION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Pascale CARILLON, notaire associé à IS SUR TILLE (21120), 31 bis rue François Mitterrand le 19 février 2024, enregistré au service de l'enregistrement de DIJON 1 le 20 février 2024 dossier 2024 00008700 référence 2104P01 2024 N 00345, contenant cession de fonds de commerce.
La Société dénommée SARL BLANCHOT, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.622,45 €, ayant son siège social à IS SUR TILLE (Côte d'Or) 8 Rue Dominique Ancemot, identifiée sous le numéro SIREN 388 022 139 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
A vendu à La Société dénommée MAXIME CALAFATO, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.500,00 €, ayant son siège social à IS SUR TILLE (Côte d'Or) 8 Rue Dominique Ancemot, identifiée sous le numéro SIREN 984 067 744 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Un fonds de commerce de pâtisserie, confiserie, chocolatier, glacier, traiteur, salon de thé, vente de boissons alcoolisées, connu sous l'enseigne « PATISSERIE BLANCHOT », situé et exploité à IS SUR TILLE (Côte d'Or) - 8 Rue Dominique Ancemot. moyennant le prix de CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS (180.000,00 €), s'appliquant savoir :
- Aux éléments incorporels : pour QUATRE VINGT MILLE EUROS ( 80.000,00 € ).
- Aux éléments corporels : pour CENT MILLE EUROS ( 100.000,00 € ).
Entrée en jouissance : A compter du 19 février 2024.
Les oppositions devront être faites en l'office notarial de Maître Pascale CARILLON, notaire où domicile est élu à cet effet dans les 10 jours suivants la dernière en date de la présente insertion et de la publication au BODACC.
Pour avis, Le Notaire

*AL24012529*

### // ENQUÊTE PUBLIQUE

#### ENQUÊTE PUBLIQUE

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LES DEUX DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 021 005 22 D0020 et 021 24222 D0003 D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LES COMMUNES D'AISEREY et D'ECHIGEY (21)**

Par arrêté préfectoral n° 96 du 07/02/2024, est organisée **du 18/03/2024, à 09 h 00, au18/04/2024, à 17 h 00, inclus, soit 32 jours consécutifs**, une enquête publique relative aux deux demandes de permis de construire d'une centrale solaire photovoltaïque au sol d'une puissance de 35,40 MWc sur le territoire des communes d'Aiserey et d'Echigey, déposées par la société GDSOL 85.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact et l'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), en date du 27 juin 2023 ;
est consultable :
**• sur support papier et sur un poste informatique :**
en mairies d'Aiserey et d'Echigey (21) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et les heures habituelles d'ouverture de la mairie :
**AISEREY** : les Lundis, Jeudis et Vendredis de 16 h 00 à 18 h 00 et les Mercredis de 10 h 00 à 12 h00
**ECHIGEY** : les Mercredis de 8 h 30 à 12 h 00 et les Vendredis de 16 h 30 à 18 h 00
**• sur un registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/ 5196**
**• sur support papier à la direction départementale des territoires**
57 rue de Mulhouse à Dijon – Service Urbanisme Connaissance et Appui aux Territoires – bâtiment A – 1er étage – bureau 101 – du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à16h00
**• sur le site internet de la préfecture de la Côte-d'Or**, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante:
Accueil → Actions de l'État → Environnement → Energies renouvelables → Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie d'Aiserey et d'Echigey (21).
• Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête soit le **18/04/2024, avant 17 h 00** par voie postale en mairies d'Aiserey et d'Echigey, siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante :
**enquete-publique-5196@registre-dematerialise.fr**
L'ensemble des observations, propositions et contre-propositions émises par le public sera accessible sur le site dématérialisé (https://www.registre-dematerialise.fr/5196) pendant toute la durée de l'enquête.
En raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19, selon les directives en vigueur au moment de l'enquête, les gestes barrières devront être respectés lors des consultations surplace.
M. Michel GENEVES, commissaire enquêteur titulaire désigné, se tiendra à la disposition du public, dans le respect de gestes barrières selon la situation sanitaire et les directives en vigueur au moment de l'enquête, **en mairies d'Aiserey et d'Echigey (21)**, aux jours et heures précisés ci-dessous :
En mairie d'Aiserey (21), aux jours et heures précisés ci-dessous :
Vendredi 5 avril 2024 de 15 h 00 à 18 h 00
Mercredi 10 avril 2024 de 9 h 00 à 12 h 00
Jeudi 18 avril 2024 de 14 h 00 à 17 h 00
En mairie d'**Echigey (21)**, aux jours et heures précisés ci-dessous :
Lundi 18 mars 2024 de 15 h 00 à 18 h 00
Samedi 23 mars 2024 de 09 h 00 à 12 h 00
M. Gérard POTEL, commissaire enquêteur suppléant, assurera la fonction de commissaire enquêteur uniquement en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :

**M. CALABRE Julien**
(Société GDSOL 85)
9, allée Pierre de Fermat
63170 AUBIERE
Tél. : 06 25 89 63 85
j.calabre@solaterra.fr

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Mme la directrice départementale des territoires (Direction Départementales des Territoires – 57 rue de Mulhouse -21 000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'Aiserey et d'Echigey, à la Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJONet sur le site : Accueil → Actions de l'État → Environnement → Energies renouvelables → Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Pour le préfet et par délégation ;
La Directrice Départementale des Territoires ;
Florence LAUBIER

*AL24012423*

#### ENQUÊTE PUBLIQUE

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE SUR LA COMMUNE DE FONTAINES-EN-DUESMOIS (21) PORTANT SUR**
**– La demande de permis de construire n° 021 276 22 M0001 d'une centrale solaire photovoltaïque au sol à Fontaines-en-Duesmois ;**
**– L'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau**

Par arrêté préfectoral n° 204, du 14/02/2024, est organisée **du 19/03/2024, à 09 h 00, au19/04/2024, à 17 h 00, inclus, soit 32 jours consécutifs,** une enquête publique unique d'une part, sur la demande de permis de construire (PC n° 021 276 22 M0001) d'un parc solaire photovoltaïque au sol, d'une puissance crête installée de **33 MWc**, sur une superficie totale de 59,98 ha (emprise clôturée), situé au hameau d'Emorots, sur le territoire de la commune de Fontaines-en-Duesmois, présentée par la société CPES EMOROTS et, d'autre part, sur l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau.
Les principaux composants de la centrale solaire sont les suivants :
• les panneaux photovoltaïques ;
• les structures métalliques de support des panneaux solaires du parc photovoltaïque ausol ,
• les onduleurs ;
• les postes de transformation ;
• la structure de livraison ;
• les réseaux de câbles ;
• les pistes d'accès et les aires de grutage des bâtiments techniques.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment :
– les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact et le résumé non-technique,les pièces de l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, ainsi que l'absence d'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) sur la demande de permis de construire et sur l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau , en date du 30 août 2023 ;
est consultable :
**• sur support papier et sur un poste informatique :**
en mairie de Fontaines-en-Duesmois (21) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et les heures habituelles d'ouverture de la mairie :
Les vendredis matin de 9 h 00 à 12 h 00
**• sur un registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/5216**
**• sur support papier à la direction départementale des territoires**
57 rue de Mulhouse à Dijon – Service Urbanisme Connaissance et Appui aux Territoires –bâtiment A – 1er étage – bureau 101 – du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à16h00
**• sur le site internet des services de l'état**, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante:
**Accueil → Actions de l'État → Environnement → Energies renouvelables → Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques**
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Fontaines-en-Duesmois (21).
• Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête soit le **19/04/2024, avant 17 h 00** par voie postale en mairie de Fontaines-en-Duesmois, siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante :
**enquete-publique-5216@registre-dematerialise.fr**
L'ensemble des observations, propositions et contre-propositions émises par le public sera accessible sur le site dématérialisé **(https://www.registre-dematerialise.fr/5216)** pendant toute la durée de l'enquête.
En raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19, selon les directives en vigueur au moment de l'enquête, les gestes barrières devront être respectés lors des consultations sur place.
M. Gérard POTEL, commissaire enquêteur titulaire désigné, se tiendra à la disposition du public, dans le respect de gestes barrières selon la situation sanitaire et les directives en vigueur au moment de l'enquête, **en mairie de Fontaines-en-Duesmois (21)**, aux jours et heures précisés ci-dessous :
• Vendredi 22 mars 2024 de 9 h 00 à 12 h 00
• Samedi 30 mars 2024 de 9 h 00 à 12 h 00
• Samedi 6 avril 2024 de 9 h 00 à 12 h 00
• Vendredi 19 avril 2024 de 14 h 00 à 17 h 00
M. Michel GENEVES, commissaire enquêteur suppléant assurera la fonction de commissaire enquêteur uniquement en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :

**Mme. PIEGAY Gaëlle**
(Société CPES EMOROTS)
330, rue du Mourelet - ZI Courtine
84000 AVIGNON
Tél. : 06 38 71 49 14 –
Courriel : **gaelle.piegay@qenergy.eu**

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Mme. La Directrice Départementale des Territoires (Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour délivrer ou refuser la demande de permis de construire et l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Fontaines-en-Duesmois, à la Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJON et sur le site internet des services de l'Etat **(www.cote-dor.gouv.fr)**, rubrique Actions de l'État -Environnement - Énergies renouvelables.
Pour le préfet et par délégation ;
La Directrice Départementale des Territoires ;
Florence LAUBIER

*AL24012527*

### // MARCHÉS PUBLICS

#### AVIS RELATIF À LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT FONCIER

Le Conseil départemental procède à la constitution de la Commission intercommunale d'aménagement foncier de Verrey-sous-Salmaise et de Charencey.
Cette commission, constituée en application du Code rural et de la pêche maritime, comprend pour chacune des communes **trois propriétaires de biens fonciers non bâtis** dans la commune (deux titulaires et un suppléant) élus par le conseil municipal.
Cette élection aura lieu le **Lundi 22 avril 2024 à 19h30 à la Mairie de VERREY SOUS SALMAISE.**
Les candidatures à l'élection des propriétaires pourront être reçues à la mairie jusqu'à cette date, à 19 heures 30 minutes. Un formulaire de déclaration de candidature est disponible auprès de la mairie.
Le maire de VERREY SOUS SALMAISE
Hubert CARRÉ

*AL24012587*

### // DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

#### AVIS

Appel à Candidatures du 26/02/2024
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
AUXEY-DURESSES : Loué Vigne AOC AUXEY DURESSES Blanc - Urbanisme : R.N.U.
43 a 76 ca
- Les boutonniers: AI-58-59
GILLY-LES-CITEAUX: Terres à vigne AOP Bourgogne Côte d'Or - Urbanisme : Zone A du PLU
30 a 55 ca - Au mal carre: A-36-37 - Les bons batons: A-164-165-916[151]-1227[150]-1229[151]-1231[896]
MONT-SAINT-JEAN: Terres - Urbanisme : RNU
18 a 70 ca - Champs des rates: A-838
SAUSSY: Bâtiments d'habitation et dépendances - Urbanisme : Zone U du PLU
20 a 31 ca
- De curtil: AB-98 - De dijon: AB-96 - Le village: AB-71-97-114[99]-115[99] (avec bâtiments)
MOREY-SAINT-DENIS: Terres - Urbanisme : Zone Agricole du PLU - Objectif : Maintien de l'occupant
3 ha 61 a 82 ca - Corvee benigne: B-18 - La mare: AL-65-69 - Le chaignot: AK-57-58-59-62-69-70(B)-71
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 18/03/2024 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

*AL24012592*

#### AVIS

Conformément aux dispositions de l'article L. 331-19 du Code forestier avis est donné de la vente des biens ci-après :
Commune de UNCEY LE FRANC
Une parcelle cadastrée section ZB n°27 en nature de taillis, d'une contenance de 3ha56a20ca.
Moyennant le prix de DIX MILLE CINQ CENT EUROS euros (10.500,00 €), payable comptant à la signature, frais d'acquisition à la charge de l'acquéreur.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien vendu dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie de UNCEY LE FRANC soit à compter du … (date de l'affichage en mairie), pour faire connaître à Maître Clémence BAILLY, notaire à DIJON (21000), mandataire du vendeur qu'il exerce son droit de préférence dans les conditions de l'article précité. Pour avis.
Me Clémence BAILLY, notaire

*AL24012544*

Notaires

**SCP CARILLON ET MANGEL**
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

#### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSELLE - DELAI D'OPPOSITION

Par testament olographe du 16 janvier 2007, Monsieur Michel François JACOB, né à LYON 3ème Arrondissement (69003) le 21 septembre 1952, en son vivant retraité, célibataire majeur, demeurant à MOLOY (21120), 9 Rue de Labergement, décédé à IS SUR TILLE (21120) le 07 août 2023, a institué une légataire universelle.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Philippe VEILLET suivant procès-verbal en date du 23 novembre 2023, dont la copie authentique a été reçue par le Greffe du Tribunal Judiciaire de Dijon le 04 décembre 2023.
Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Martin MANGEL 31 Bis Rue François Mitterrand, BP 44 – 21120 IS-SUR-TILLE, notaire chargé du règlement de la succession.
Pour avis, le notaire

*AL24012530*

#### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil**
**Article 1378-1 Code de procédure civile**
**Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 23 novembre 2017,
Monsieur Jean Pierre HODÉRA, en son vivant retraité, veuf de Madame Nelly EvaMALANDRE, demeurant à VARANGES (21110) 14 Route de Genlis.
Né à TANNERRE-EN-PUISAYE (89350), le 26 mai 1943.
Décédé à VARANGES (21110) (FRANCE), le 5 décembre 2023.
A consenti un legs universel.
Ce testament a fait l'objet d'un procès-verbal de dépôt et de description reçu par Maître Sandra PAULO, Notaire au sein de la SELAS « LEGATIS DIJON GENLIS », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 1 Place de l'Europe - Simone Veil et bureau permanent à GENLIS (21110) 25 avenue de Sprendlingen, le 20 février 2024, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de la saisine.
Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Guillaume LORISSON, notaire en charge de la succession, à l'adresse suivante : LEGATIS DIJON-GENLIS, 25 avenue de Sprendlingen 21110 GENLIS, référence CRPCEN : 21012, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de DIJON de l'expédition du procès-verbal de dépôt et de description de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour Avis.

*AL24012569*

### // DISSOLUTION-LIQUIDATION

#### DISSOLUTION

FARCY, EARL au capital de 8 000 €, siège social : 50A Grande Rue 21130 CHAMPDOTRE, 481 019 917 RCS DIJON, AGE du 01/11/2023 : dissolution anticipée de la Société à compter du 01/11/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée, nomination de M. Pascal FARCY, demeurant 50A Grande Rue 21130 CHAMPDOTRE en qualité de liquidateur, le siège de liquidation est fixé au siège social.
Pour avis. Le liquidateur

*AL24012321*

#### DISSOLUTION

**LE GALÉPIN**
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social et de liquidation :
17 Rue Charles Mocquery
21000 DIJON
921 000 931 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 05/01/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 5 janvier 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Laurent ANTON, demeurant 17 Rue Charles Mocquery à DIJON (21000), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 17 Rue Charles Mocquery à DIJON (21000).
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

*AL24012507*

#### DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SCI VICOMTE.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 2000 euros.
Siège social : 1 Rue DU CHATEL, 21110 ROUVRES-EN-PLAINE.
818602765 RCS de Dijon.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 8 février 2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 8 février 2024. Monsieur Stéphane BESCOND, demeurant 16 avenue de Chambord 21800 Chevigny St Sauveur a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.Pour avis.

*AL24012561*

#### DISSOLUTION

EARL ZARAT MARGUERITE ET JEAN - EARL en liquidation – 60000 € - Siège social : 4 chemin du Vieux Moulin, 21290 SAINT BROING LES MOINES- Siège de liquidation : 4 chemin du Vieux Moulin, 21290 SAINT BROING LES MOINES – 422 026 138 RCS DIJON - AGE du 31/12/2023 dissolution anticipée de la Société et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Liquidateur Mme Marguerite ZARAT, (4 chemin du Vieux Moulin, 21290 SAINT BROING LES MOINES), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus.

*AL24012568*

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

**PRUNIER-LARCHEZ**
Société par actions simplifiée
en liquidation
au capital de 2 000 euros
Siège social et siège de liquidation :
4 Rue du Moulin Prunier -
21190 AUXEY-DURESSES
822 678 868 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 5 février 2024 au Cabinet CLEMENT & Associés sis 1 Rue Gustave Eiffel – 21200 BEAUNE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur François MOREY, demeurant 4 Rue de la Louère – 21550 LADOIX-SERRIGNY, de son mandat de Liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en

# ANNONCES LÉGALES

annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis. Le Liquidateur.

*AL24012603*

## // CONSTITUTION

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/02/2024, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : BIZIUP. Objet social : télé-prospection, marketing, conseil en marketing, conseil en business développement, communication, coaching sportif, coaching mental. Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. Siège social : 11 Bis rue de la Colombière 21000 Dijon. Capital : 100 euros. Durée : 99 ans. Gérance : M. LELIEVRE Valentin, demeurant 11 Bis rue de la Colombière 21000 Dijon. Immatriculation au RCS de Dijon.

*AL24012416*

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, en date du 13 février 2024, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : R COIFFURE
Siège social : 16 RUE THIERS, 21130 AUXONNE
Forme : SASU
Capital : 300 Euros.
Objet social : Exploitation de tous salons de coiffure hommes femmes enfants, et la vente de tous produits et accessoires rattachés à l'activité.
Présidente : Mme GERRIET RACHEL demeurant 23C Rue de la Plassotte, 39100 PARCEY élue pour une durée indéterminée.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :
Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

*AL24012537*

### AVIS DE CONSTITUTION

**SILENS**
**SAS AU CAPITAL DE 1000 EUROS**
**70 RUE MERCEY**
**21200 CHEVIGNY EN VALIERE**
**RCS DIJON**

Suivant acte SSP du 15/02/2024 il a été constitué une SAS dénommée :
SILENS
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 70 RUE MERCEY 21200 CHEVIGNY EN VALIERE
Objet : Le conseil en stratégie digitale, identité visuelle et commerciale, marketing, communication et tout type de projets de transformation digitale et de communication ; La création et la gestion de sites web et de e-commerce ;conseil et réalisation de solutions de CRM ; programmation et édition de logiciels ; étude, conception, développement,réalisation, distribution et maintenance de tout système informatique ; Achat et vente de tout matériel et logiciels informatiques ; assistance administrative, commerciale,stratégique ; mise en commun de ressources et de moyens ;formation dans tous ces domaines.
Président : SAS ALENA DX, immatriculée sous le numéro 948953518 RCS DIJON, sise 70 rue Mercey 21200 CHEVIGNY EN VALIERE,
Directeur Général : SASU HANOVA, immatriculée sous le numéro 949099501 RCS GRENOBLE, sise 120 Impasse Grange Brenier 38160 SAINT ANTOINE L'ABBAYE,
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

*AL24012503*

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 8 février 2024 à SAULX-LE-DUC, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : SARL GAGNANT
Siège social : 3 rue de la Chapelle – LUXEROIS – 21120 SAULX-LE-DUC
Objet social : la réalisation de tous travaux agricoles, la location de biens mobiliers et le négoce de paille et fourrage
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 600 euros
Gérance : Monsieur Christophe GAGNANT, demeurant 3 rue de la Chapelle – LUXEROIS – 21120 SAULX-LE-DUC, et Monsieur Alexandre GAGNANT demeurant 6 avenue Carnot 21120 IS SUR TILLE
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
Pour avis, La Gérance

*AL24012515*

### IMMATRICULATION

**ESANEL**
**Société civile immobilière**
**au capital de 1 000 euros**
**Siège social : 14, rue Paul Claudel 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHEVIGNY ST SAUVEUR du 19.02.2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : ESANEL
Siège social : 14, rue Paul Claudel, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
Objet social : L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous droits immobiliers ou immeubles bâtis ou non bâtis, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Stéphane VALCAUDA, demeurant 14, rue Paul Claudel, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR, célibataire
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas - agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au RCS DE DIJON.
Pour avis
La Gérance

*AL24012517*

### AVIS DE CONSTITUTION

**K.S.G.A.**
**SC AU CAPITAL DE 270 010 €UROS**
**SIEGE SOCIAL : 18 rue du Tilleul**
**21200 MEURSANGES**

Dénomination sociale : K.S.G.A.
Forme sociale : Société Civile
Siège Social : 18 rue du Tilleul – 21200 MEURSANGES
Objet social : La Société a pour objet :
- La propriété, l'acquisition et la gestion de valeurs mobilières et de tous autres instruments financiers, cotés en bourse ou non cotés, français ou étrangers, y compris la prise de participation dans toute société civile ou commerciale,
- Toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la société au registre du Commerce et des Sociétés.
Capital Social : 270 010 €uros,
Montant des apports en numéraires : 10 €uros
Montant des apports en nature : 270 000 €uros
Gérance : A été désigné gérant :
- Monsieur LAIR Guillaume – 18 rue du Tilleul – 21200 MEURSANGES
Acte constitutif : Acte sous seing privé en date à MEURSANGES du 6 février 2024
Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour insertion,
LAIR Guillaume
Gérant ayant reçu pouvoir à cet effet.

*AL24012563*

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à DIJON du 23 Fevrier 2024,
Il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :
- Dénomination : FAMILLE SOUMEILLE ;
- Siège : DIJON (21000), 29 rue Verrerie ;
- Durée : 99 ans ;
- Objet : L'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle, et plus particulièrement la culture de la vigne, en vue de produire du vin.
- Capital : 7 500 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;
- Gérance : Monsieur Jean-Noël SOUMEILLE, demeurant 29 rue Verrerie 21000 DIJON. en sa qualité d'associé unique exerce seul la gérance sans limitation de durée ;
- Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.
POUR AVIS, La gérance

*AL24012595*

## NIÈVRE

## // MODIFICATION

### TRANSFERT DE SIEGE MÊME RESSORT

**SJ BETA**
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 14 Rue de la Boulaine
58110 CHATILLON EN BAZOIS
502 938 962 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 15/02/24, l'AGE des associés de la société à responsabilité limitée SJ BETA a décidé de transférer le siège social du 14 Rue de la Boulaine, 58110 CHATILLON EN BAZOIS au 28 Avenue Louis Coudant - 58340 CERCY LA TOUR à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

*AL24012506*

### MODIFICATION DU CAPITAL

HOLDING BONNOT SARL au capital de 120 000 € Siège social : 11 rue de Vauzelles 58000 NEVERS 912.485.299 RCS NEVERS Aux termes des décisions prises par l'associé unique en date du 26/01/24, il résulte que le capital social a été augmenté à hauteur de 384 750 €, pour être porté de 120 000 € à 504 750 €, par voie d'apport en nature. Les articles 9 et 10 des statuts ont été modifiés en conséquence. Capital Ancienne mention : 120 000 €. Nouvelle mention : 504 750 €. Mention sera faite au RCS de NEVERS.

*AL24012516*

### CHANGEMENT DE GÉRANT

**GAEC GAUTHE**
Groupement agricole d'exploitation en commun
au capital de 495 459,31 euros
Siège social : Les Denays - 58290 ISENAY
331 204 487 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte SSP en date du 31/01/24, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Guy GAUTHE à cette même date et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement.Pour avis.

*AL24012523*

### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

**AGENCE DUCAL IMMOBILIER**
**SAS au capital de 1 000 €**
**Ancien siège social : 13, rue des Patureaux – 58180 MARZY**
**Nouveau siège social : 3, Quai des Mariniers – 58000 NEVERS**
**915 106 223 RCS NEVERS**

Aux termes d'un assp du 15/02/2024, les associés ont décidé :
- de nommer à compter du 15/02/2024 Mme Elise TURPIN dt à NEVERS (58) – 11, Place Carnot aux fonctions de Présidente de la société en remplacement de Madame Alix ANDREANI démissionnaire,
- de transférer à compter du 02/02/2024 le siège social de MARZY (58) – 13, rue des Patureaux à NEVERS (58) – 3, Quai des Mariniers et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

*AL24012535*

### MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

**G & M CREATIONS**
**Société à Responsabilité Limitée**
**au capital de 1 000 €**
**Siège social : 1190, rue Ambroise Croizat – 58600 GARCHIZY**
**951 577 303 RCS NEVERS**

Aux termes d'un acte ssp du 30/04/2023 les associées ont décidé à compter rétroactivement du 14/04/2023 d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Conception, fabrication de bougies parfumées ou non parfumées, de fondants parfumés, de diffuseurs bâtonnés parfumés d'intérieur et de diffuseurs de parfum pour voiture - Achat, vente de tous produits et accessoires s'y rapportant - Décoration et customisation d'objets de décoration, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

*AL24012548*

### CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

**HAEP3**
**SAS au capital de 800 000 €**
**Siège social : 1 298, Avenue de Paris - 58320 POUGUES LES EAUX**
**751 844 572 RCS NEVERS**

Il résulte de l'AGOA du 30/01/2024 la modification suivante de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :
Commissaire aux Comptes Titulaire :
- ancienne mention : R.G. CONSEILS (393 036 199 RCS NEVERS)
- nouvelle mention : Néant
Commissaire aux Comptes Suppléant :
- ancienne mention : STERLING QUEST AUDIT – SQA (503 065 633 RCS VERSAILLES)
- nouvelle mention : Néant

*AL24012549*

### MODIFICATIONS DES STATUTS

ENTREPRISE BOSSET Société Par Action Simplifiée unipersonnelle au capital de 3 000,00€ Siège social : Les Settons (Rive Droite) 58 230 MONTSAUCHE LES SETTONS 841 000 524 RCS NEVERS Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2023 : Il a été décidé d'étendre, à compter du 31 décembre 2023, l'objet social aux activités de: Nouvelles activités de la société : petite restauration, débit de boissons, vente au détail de glaces, confiseries, cartes postales, accessoires, cadeaux. La durée de la Société a été prorogée de quarante neuf ans, soit jusqu'au 1er avril 2117. En conséquence, l'article 5 «Durée» des statuts a été modifié comme suit : • Ancienne mention Cinquante ans jusqu'au 1er avril 2068. • Nouvelle mention Quarante neuf ans jusqu'au 1er avril 2117. Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis,

*AL24012557*

### AVIS DE LA PERTE DE PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL

**EFP VOLTAIRE**
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 63-65 Rue François Mitterrand, 58000 NEVERS
RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 31 janvier 2024, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Présidente

*AL24012583*

## // GÉRANCE

### FIN DE LOCATION GÉRANCE

ENTREPRISE BOSSET Société Par Action Simplifiée au capital de 3 000,00€ Siège social : Les Settons (Rive Droite) 58 230 MONTSAUCHE LES SETTONS 841 000 524 RCS NEVERS La location gérance du fonds de commerce Chalets de la Plage, sis Rive Gauche Les Settons, 58230 MONTSAUCHE LES SETTONS, consentie par acte sous signature privée en date à MONTSAUCHE LES SETTONS du 11 mars 2010, par : La Société ENTREPRISE BOSSET Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 3 000,00 euros, ayant son siège social Rive Droite Les Settons, 58230 MONTSAUCHE LES SETTONS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 841 000 524 R.C.S. Nevers, Propriétaire dudit fonds, L'entreprise NAZARET ERIC (CHALET DE LA PLAGE) Entreprise Individuelle, ayant son siège social Rive Gauche Les Settons, 58230 MONTSAUCHE LES SETTONS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 521 607 168 R.C.S. Nevers, A pris fin à la date du 31 décembre 2023 Pour insertion. Pour avis

*AL24012555*

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

Rectificatif à l'annonce 0000043373-1 parue le 02.02.2024 dans le Terres de Bourgogne - Nièvre concernant la constitution de la société «LE MAGISTRAL 58». Il a lieu de lire : «Suivant acte SSP du 16.02.2024». Pour avis.

*AL24012519*

## // DIVERS

Groupama RHÔNE-ALPES AUVERGNE

### CONVOCATION WAUX ASSEMBLÉES

Les sociétaires des Caisses locales d'assurance mutuelles agricoles de ABRON, ENTRE LOIRE ET ALLIER, BAS NIVERNAIS, REGION DE MOULINS ENGILBERT, MONT SAINT ALBAN, BAZOIS, SAINT SAULGE, PUISAYE LOIRE ET NOHAIN sont convoqués en Assemblée générale ordinaire le 18/03/2024 à 10h, 4 Esplanade Walter Benjamin à Nevers à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente, lecture des rapports d'activité et financier du Conseil d'administration, lecture du rapport de la Commission de contrôle et de surveillance, approbation des comptes annuels, affectation du résultat de l'exercice clos, approbation du montant maximum global des indemnités allouées annuellement au Président(e) du Conseil d'administration de la caisse locale, nomination des membres de Commission de contrôle et de surveillance (le cas échéant), renouvellement d'administrateurs.
Pour le cas où l'Assemblée générale présentement convoquée ne pourrait se tenir et délibérer, faute de réunir le quorum requis, les sociétaires sont avisés qu'ils seront convoqués à l'Assemblée générale ordinaire de leur Caisse locale à une autre date et au lieu qui leur seront précisés dans cette convocation.

*AL24011468*

Crédit Mutuel

### CONVOCATION

**CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE DECIZE**

Les sociétaires sont informés que l'assemblée générale de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus est convoquée par le Conseil d'Administration.
L'Assemblée se tiendra le VENDREDI 29 MARS 2024 et à 18:30 heures à l'adresse suivante :
Salles des fêtes de Decize
6 Bd du Dr Galvaing
58300 DECIZE
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau
02 Compte-rendu d'activité
03 Présentation du bilan et du compte de résultat
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes
05 Approbation du bilan et du compte de résultat
06 Affectation du résultat
07 Approbation de la variation du capital social
08 Quitus et décharge au conseil d'administration
09 Élections au conseil d'administration 4 sièges sont à pourvoir (*).
M CLEMENT MICHEL , MLE NOURRY CORINNE , MME COUSIN ISABELLE , élus sortants,sollicitent le renouvellement de votre confiance.
10 Élections au conseil de surveillance 3 sièges sont à pourvoir (*)
.M JANDOT ALAIN , MME GUILLEMINOT LILIANE, élus sortants,sollicitent le renouvellement de votre confiance.
11 Allocution de l'invité(e) d'honneur
12 Pouvoirs pour les formalités
13 Clôture de l'assemblée générale
*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.
Les votes pourront se faire entre le 14/03/2024 et le 28/03/2024 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le/la Président(e) du Conseil d'Administration

*AL24012591*

**Notaires associés**
8, rue Carnot
58300 DECIZE
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

### CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean-Charles REROLLE,notaire à DECIZE (58300), le 16 février 2024, Monsieur Jean-Luc Noël CHAMPIONNAT et Madame Marie-Christine Bernadette Jeanne COUDERC, demeurant ensemble à BILLY-CHEVANNES (58270), 11, rue de Nanteuil,
Mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de CIZELY (58270), le 13avril 1985 ont modifié leur régime matrimonial et adopté la communauté universelle.
Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet,conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil, auprès de Me REROLLE, à DECIZE 558300), 8 rue Carnot.
Me REROLLE, notaire.

*AL24012526*

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 12 août 2020,
Monsieur Jean-François Dominique Hubert PERRET, en son vivant journaliste, époux de Madame Sophie DIEYE, demeurant à SERMOISE SUR LOIRE (58000) 14 route des Tuileries.
Né à MANDEURE (25350), le 12 février 1959.
Marié à la mairie de DECIZE (58300) le 23 décembre 2006 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à NEVERS (58000) (FRANCE), le 23 août 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 23 février 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Domonique MARTIN, notaire à NEVERS 1 Rue Saint Martin, référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

*AL24012577*

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de commerce de LILLE-MÉTROPOLE en date du 31-01-2024 rectifie le jugement rendu le 08-01-2024, concernant la société :
**SAS DESMAZIERES**
RCS 341 816 064
Adresse du siège : 40 Route d'Ennetières 59175 Templemars
Comme suit : Désigne es-q d'administrateurs la SELAS BMA ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES prise en la personne de Maître MIQUEL Laurent et la SELARL AJILINK LABIS CABOOTER prise en la personne de Maître Vincent LABIS lesquels auront pour mission d'administrer la société.
Le Greffier

*AL24012579*

Par jugement en date du 08/02/2024, le Tribunal de commerce de Nice a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire concernant la société
**SAS SPIN OFF**
RCS : 794.718.346
Adresse du siège : 7 Place Ile de Beauté 06000 Nice
A fixé la date de cessation des paiements le 8 février 2024
A désigné en qualité de Mandataire judiciaire SELARL Funel Et Associes prise en la personne de Me Jean-Patrick Funel 54 Rue Gioffredo 06000 Nice. Et a ouvert une période d'observation expirant le 8 août 2024.
Les déclarations des créances sont à déposer au Mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc.
Le Greffier

*AL24012580*

Jugement du Tribunal de commerce de Chalon-sur-Saône prononçant en date du 01 Février 2024 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire concernant la société
**ENTREPRISE RIEUFORT**
RCS 415.720.242
Adresse du siège : 26 Rue la Grille 71400 Autun
Date de cessation des paiements le 01 Novembre 2023, désignant administrateur SELARL AJRS, mission confiée à Marlène LOISEAU 12, boulevard Thiers - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, Mandataire judiciaire SCP BTSG² mission conduite par Clément THIERRY 22, Quai Gambetta - 71100.
Le Greffier

*AL24012581*

**SCP E.CAVET-JACOB**
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

### SUCCESSIONS VACANTES

Par testament olographe du 20.09.2022, Mr GAUVIN Alain, en son vivant retraité, dt à SAINT PERE (Nièvre) 14 rue du 19 mars 1962, Pommerat, né à ACHERES (18250) le 18 mai 1955, célibataire, décédé à SAINT PERE (Nièvre) le 29/1/2024, a institué un ou plusieurs légataires universels.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) suivant procès-verbal en date du 16/2/2024, dont une copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de NEVERS (Nièvre) le 20 février 2024.
Les oppositions sont à former en la SCP E.CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc, Notaire chargé du règlement de la succession.
POUR AVIS
Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire.

*AL24012589*

### SUCCESSIONS AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil**
**Article 1378-1 Code de procédure civile**
**Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 10 avril 2023,
Monsieur Stéphane Robert André BONNOT, en son vivant sans profession,demeurant à SAINT-SULPICE (58270) lieu-dit La Motte.
Né à NEVERS (58000), le 5 janvier 1969.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
Décédé à SAINT-SULPICE (58270) (FRANCE), le 30 décembre 2023.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1Rue Saint Martin, le 7 février 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Dominique MARTIN,notaire à NEVERS (58000) 1 rue Saint Martin, référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de NEVERS (58000) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

*AL24012607*

## // DISSOLUTION-LIQUIDATION

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

**SCEA de la PECHERIE**
**en liquidation**
Siège de liquidation : Villars
58290 LIMANTON
Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 61.208,28 €
R.C.S. NEVERS n° 341 979 813

Suivant AGE du 15 février 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, ont déchargé le liquidateur de son mandat, lui ont donné quitus de sa gestion et ont constaté la clôture de liquidation à effet du 20 décembre 2023.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

*AL24012484*

### DISSOLUTION ANTICIPÉE

**SCI ESPACE DEFENSE**
Société civile en liquidation
Au capital de 12 195,92 euros
Siège : 1 Rue de l'Eveche
58000 NEVERS
433 311 792 RCS NEVERS

L'AGE du 31/10/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31/10/2023 et sa mise en liquidation amiable, a nommé comme liquidateur Monsieur François MILCENT, demeurant La Haute Brenne 03500 MEILLARD, et a fixé le siège de la liquidation au siège social.
Dépôt au RCS de NEVERS
Pour avis
Le Liquidateur

*AL24012496*

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

MORVAN ELEC EURL, EURL en liquidation au capital de 1500 €. Siège social et de liquidation : 4 rue des Hortensias Lieudit Poirot-Dessus - 58230 OUROUX-EN-MORVAN. 479 902 546 RCS NEVERS. Aux termes d'une décision en date du 15/02/2024, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Claude CHENEAU de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au GTC de NEVERS.

*AL24012514*

**ETC**
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

**LE VAL EN BALANCE**
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 route de Donzy
58200 ST PERE
Siège de liquidation : 18, route de Bouhy
58200 ALLIGNY-COSNE
902 001 809 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2023 au 18, route de Bouhy 58200 ALLIGNY COSNE, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mirco BOSLAND, demeurant 18, route de Bouhy 58200 ALLIGNY COSNE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

*AL24012542*

### CLÔTURE DE LIQUIDATION AMIABLE

**SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE RÉMI ET PAPA**
SCI R&P
SARL en liquidation au capital de 2 000 €
Siège social : 1, avenue Général De Gaulle
58000 NEVERS
949 577 977 RCS NEVERS

Par décision du 14/02/2024, l'AG a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur : M. Philippe BOUARD demeurant 1 avenue Général De Gaulle, 58000 NEVERS, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 14/02/2024.
Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

*AL24012590*

# ANNONCES LÉGALES

In Extenso
Experts-Comptables
CENTRE-EST
www.inextenso.fr

## TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

Dénomination : SASU GRAPPELINE.
Forme : SASU au capital de 20 000 euros.
Siège social : 1 Chemin du Moulin à Vent - MUNOT, 58400 LA MARCHE.
908 228 653 RCS Nevers.
Suivant décision du 20 février 2024, l'associée unique SASU DOUCELINE, SASU au capital de 5000 euros, sise 1 Chemin du Moulin à Vent - MUNOT, 58400 LA MARCHE, 892336207 RCS Nevers, a décidé la dissolution sans liquidation de la Société SASU GRAPPELINE dans les conditions de l'article 1844-5, al. 3 du Code Civil.
Les créanciers de la société SASU GRAPPELINE pourront former oppositions devant le Tribunal de Commerce Nevers dans les trente jours de la présente publication.

*AL24012599*

# // CONSTITUTION

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/02/2024, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : DINAPOLI PIZZA. Objet social : Exploitation d'une pizzéria, plat à emporté et consommation sur place .Siège social :9 Quai de loire 58300 Avril-sur-Loire. Capital : 1000 euros. Durée : 99 ans. Gérance : M. BOUJLIDA Housem Elddine, demeurant 13 Ruelle Marcel Felin 45200 Montargis. Immatriculation au RCS de Nevers.

*AL24012284*

## IMMATRICULATION

**DOMAINE DES GRANDS BILLONS**
**Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros**
**Siège social : 29 route de Donzy, 58150 SAINT LAURENT-L'ABBAYE**
Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 06/02/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée (Unipersonnelle)
Dénomination : **DOMAINE DES GRANDS BILLONS**
Siège : **29 Route de Donzy, 58150 SAINT LAURENT-L'ABBAYE**
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : principalement la production et la vente d'énergie renouvelable
Et accessoirement l'acquisition, la gestion, la détention, la vente de titres, actions, parts sociales, et de toutes valeurs mobilières pour son compte propre ; la création, l'acquisition, la location (nue ou meublée) à usage d'habitation, de tourisme, ou commerciale, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, immeuble, et l'exploitation de tous établissements.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : **M. Laurent RABEREAU,** demeurant 29 Route de Donzy, 58150 SAINT-LAURENT-L'ABBAYE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS le Président

*AL24012510*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/01/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : EN BON PERE DE FAMILLE Objet social : Maîtrise d'œuvre,Courtage en travaux,Bureau d'études,Electrotechnique, bâtiment, rénovation, aménagement ou réaménagement d'intérieur, désign, etcAuprès de tout public ou organismes, particuliers ou professionnels, y compris secteur public, en France comme à l'étranger. Siège social : 7 rue de Vezelay 58210 Varzy. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Président : M. DEVOITIN Thierry, demeurant 7 rue de Vezelay 58210 Varzy Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque action donne droit à une voix Clause d'agrément : Cession libre entre associés, soumise à agrément dans les autres cas Immatriculation au RCS de Nevers

*AL24012513*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 20/02/2024, il a été constitué une SELARL dénommée : SELARL DU DOCTEUR ANCA AXINTE
Objet social : l'exercice libéral, à titre exclusif, de la profession de médecin spécialiste qualifié en ophtalmologie suivant les règles édictées par le Conseil de l'ordre des médecins
Siège social : 7, Avenue Colbert - 58000 NEVERS
Capital : 700 euros
Gérance : Madame Anca AXINTE demeurant Varennes-Vauzelles, Nièvre, 32 rue Voltaire
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

*AL24012520*

**COGEP AVOCATS**
33 Place d'Allier
03000 Moulins

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 07/02/2024, il a été constitué une SARL dénommée: ETA CHARETIER
Objet social : Toutes prestations de travaux, de conseils agricoles et forestiers et de terrassement,
Siège social : Les Champs Loyaux 58270 ANLEZY
Capital : 3 000 euros
Gérance : Madame Gisèle GUERIN et Messieurs Alexandre et Pierre CHARETIER demeurant Les Champs Loyaux 58270 ANLEZY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Pour avis.

*AL24012551*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/02/2024, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
**Dénomination :**
**DINAPOLI PIZZA**
**Objet social :** Exploitation d'une pizzéria, plat à emporter et consommation sur place sans vente des boissons alcoolisées.
**Siège social :**
9 Quai de loire 58300 Avril-sur-Loire.
**Capital :** 1000 €
**Durée :** 99 ans
**Gérance :** M. BOUJLIDA Housem Elddine, demeurant 13 Ruelle Marcel Felin 45200 Montargis
Immatriculation au RCS de Nevers

*AL24012554*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 22/02/2024, il a été constitué une SARL dénommée L'ETAL DU VILLAGE
Objet social : Commerce de détail d'alimentation générale et produits non alimentaires, achat et vente de fleurs, dépôt : pressing/gaz/pain/presse, Relais Colis , activités liées à la française des jeux, traiteur et rotisserie
Siège social : 16 bis route de Bouhy 58200 ALLIGNY COSNE
Capital : 2 000 euros
Gérance : Bruno CHEVALLIER demeurant 63 Route de Saint Amand-Les charmes 58310 ARQUIAN
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS Pour avis.

*AL24012594*

# YONNE

# // MODIFICATION

## MODIFICATIONS DES STATUTS

SCI AJML SCI au capital de 182,94€ siège social : 8 avenue de la Puisaye 89240 Villefargeau 388 020 257 RCS Auxerre Aux termes d'une décision en date du 07/02/2024, l'AG extraordinaire a décidé à compter du 07/02/2024 de transférer le siège social de la société de 8 avenue de la Puisaye, 89240 Villefargeau à 8 route du bois l'abbé, 89240 Villefargeau, de nommer Mme Duchenes Annick 8 route du bois l'Abbé 89240 Villefargeau gérante en remplacement de Mr Duchenes Régis et de modifier en conséquence les articles 4 et 17 des statuts. Mention en sera faite au RCS de Auxerre

*AL24012399*

## TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DUMAUMI SCI au capital de 304,90€ Siège social : 8 avenue de La Puisaye 89240 Villefargeau 395 261 100 RCS Auxerre Aux termes d'une décision en date du 08/02/2024, l'AG Extraordinaire a décidé à compter du 08/02/2024 de transférer le siège social de la société de 8 avenue de La Puisaye, 89240 Villefargeau à 8 route du Bois l'Abbé, 89240 Villefargeau, de nommer Mme Duchenes Annick 8 route du Bois l'Abbé 89240 Villefargeau gérante en remplacement de M. Duchenes Régis et de modifier en conséquence les articles 4 et 17 des statuts. Mention en sera faite au RCS d'Auxerre

*AL24012421*

## TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

### MASTIO

SARL au capital de 7622,45 €
Siège Social : 43 rue Auguste Blanqui
94600 CHOISY LE ROI
334612587 RCS de CRETEIL

Par AGE du 01/01/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 34 rue Saint Etienne 89450 VEZELAY et d'effectuer les modifications suivantes au 01/01/2024 :
**Gérance :** Adam MASTIO 34 rue Saint Etienne 89450 VEZELAY en remplacement de Francesco MASTIO
Radiation au RCS de CRETEIL et immatriculation au RCS de AUXERRE

*AL24012493*

## AVIS DE MODIFICATIONS

### DOMAINE PATTES-LOUP

Société à responsabilité limitée
au capital de 196 360,00 euros
Siège social : 2 Grande rue Nicolas Droin - 89800 COURGIS
539 296 657 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale mixte du 31 décembre 2023, la collectivité des associés a décidé d'ajouter à l'objet social la réalisation de tous travaux viticoles sous forme de prestations de services et la production, le conditionnement et la vente de miel.
Les inscriptions modificatives seront effectuées auprès du registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE (Yonne).
La gérance

*AL24012500*

## MODIFICATION DU CAPITAL

### GAEC DE CHICHERY

GAEC au capital de 395 460 €
Siège social : 15 route de Branches – 89400 CHICHERY
778 659 854 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2024 a décidé d'augmenter le capital social de 80 685 € pour être porté à 476 145 €.
Pour avis, la gérance.

*AL24012501*

## COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le 31.12.2023, l'associé unique de la SAS SLEZAK Invest au capital de 5.000 €, siège social à AUXERRE (89000) 10, rue des Moreaux, 892 790 791 RCS AUXERRE a nommé à compter dudit jour un Commissaire aux comptes. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : CAC : Néant. NOUVELLES MENTIONS : CAC : CABINET MORIZE AUDIT, société pluriprofessionnelle de Commissaires aux comptes sise à AUXERRE (89000) 66 ter, rue Théodore de Bèze

*AL24012502*

## MODIFICATIONS DES STATUTS

Par délibération en date du 22/02/2024, les associés de la SOCIETE VEZELIENNE DE RESTAURATION, SARL au capital de 15 244,90 €, siège social à VEZELAY (89450) 21 Place du Champ de Foire, n° 397 900 986 RCS AUXERRE, SIRET 397 900 986 00019 ont décidé d'étendre l'objet social et de transférer à compter du même jour, le siège social.
**ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES**
**Objet social :** restauration de toutes natures, brasserie, fabrication de plats à emporter, traiteur, bar, salon de thé,vente de tous produits alimentaires, vente de vins et alcools, vente de souvenirs, organisation d'expositions divers, de séminaires, ou autres manifestations et activités culturelles,
**Siège social :** VEZELAY (89450) 21 Place du Champ de Foire
**NOUVELLES MENTIONS**
**Objet social :** fabrication et vente de pizzas et plats à emporter par distributeurs automatiques, restauration de toutes natures, brasserie, fabrication de plats à emporter, traiteur, bar, salon de thé, vente de tous produits alimentaires, vente de vins et alcools, vente de souvenirs, organisation d'expositions divers, de séminaires, ou autres manifestations et activités culturelles,
**Siège social :** SAINT PERE SOUS VEZELAY (89450) 11 rue de la Mairie

*AL24012582*

## CHANGEMENT DE GÉRANT

Le 21.02.2024 les associés de la société civile SCI « RUE NEUVE » , capital : 1.000 €, siège social FLEURY LA VALLEE (89113) 6, rue de l'Ancienne Gare, 979 407 038 RCS AUXERRE, a pris acte de la démission d'un cogérant. ANCIENNES MENTION PUBLIEES : Gérants : Alexandre PINEAU 117, Grande Rue 89400 BASSOU et Mme Ophélie NEVERS 6, rue de l'Ancienne Gare 89113 FLEURY LA VALLEE NOUVELLES MENTIONS : Gérant : Mme Ophélie NEVERS 6, rue de l'Ancienne Gare 89113 FLEURY LA VALLEE.

*AL24012531*

ALPHA EXPERTS
NEVERS

## TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SNC MURAT.
Forme : SNC.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 8 Rue de la République, 89100 SENS.
453949661 RCS de Sens.
Aux termes de l'AGE du 01/02/2024, les associés ont décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social à 12 rue du Maréchal Leclerc, 89140 SERBONNES.
Mention sera portée au RCS de Sens.

*AL24012533*

## MODIFICATIONS DES STATUTS

### SAS OUSTRIC

Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 104 rue Emile Zola, 10000 TROYES
453 994 287 RCS TROYES

Aux termes d'une délibération en date du 15 Janvier 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société SAS OUSTRIC a décidé, à compter de cette date :
-de modifier l'objet social qui devient la prise de participations dans tous types de sociétés et la prestation de services de quelque nature qu'ils soient auprès de ces sociétés, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts ;
-de transférer le siège social du 104 rue Emile Zola, 10000 TROYES au 17 rue Enfumée 89190 LAILLY et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TROYES sous le numéro 453 994 287 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de SENS.
Président : M. Pascal OUSTRIC, demeurant 17 rue Enfumée, 89190 LAILLY.
Pour avis,
Le Président

*AL24012540*

S.J.B.
Société d'Avocats

## AVIS

### BELTIER

Groupement agricole d'exploitation en commun
au capital de 600 000 euros
Siège social : 53 Grande Rue - 89300 CHAMPLAY
332 576 289 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2023, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Gilles BELTIER de ses fonctions de co-gérant à compter du 31 décembre 2023 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. La collectivité des associés a également décidé la transformation du Groupement Agricole d'Exploitation en Commun en Société Civile d'Exploitation Agricole régie notamment par les articles 1832 à 1870-1 du Code Civil à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'activité de la Société, le capital social et son objet ne sont pas modifiés. La dénomination devient SCEA BELTIER.

*AL24012560*

## TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

### BY ALEXIA

SARL au capital de 5000 €
Siège Social : 23 grande rue
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
904639556 RCS de SENS

Le gérant, en date du 01/02/2024, a décidé de transférer le siège social au 13 lieu dit Les Charlots 45220 DOUCHY MONTCORBON, à compter du 01/03/2024. Radiation au RCS de SENS et immatriculation au RCS de ORLEANS

*AL24012567*

## MODIFICATION DU PRESIDENT

### SAS « CHAVANNE »

Société par actions simplifiée
Capital social : 279.645 Euros
Siège social : 1 Grande Rue - 89190 FOISSY-SUR-VANNE
RCS de SENS N° 331 477 547

Suivant procès-verbal en date du 27 décembre 2023, l'assemblée générale extraordinaire a agréé à compter du même jour :
La démission de Monsieur Gilles POMMIER de ses fonctions de président de la société, La nomination de Madame Aline POMMIER, née le 7 août 1982 à SENS (89100), de nationalité française, demeurant 3 rue des Clouzeaux – 89190 FLACY, aux fonctions de présidente sans limitation de durée,
La présidence,
Pour avis.

*AL24012571*

## AVIS DE MODIFICATIONS

### CALMUS

Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 7 750 euros
Siège social : 184 Avenue de Sénigallia – 89100 SENS
RCS SENS 403 069 099

Aux termes d'une décision de l'associée unique du 8 novembre 2023 l'associée unique de la société a décidé de supprimer les activités suivantes de l'objet social : la vente et la pose de vérandas, à compter de ce jour.
L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de SENS.
Pour avis,
Le Gérant.

*AL24012574*

## MODIFICATIONS DES STATUTS

### MARQUES

Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 500 euros
Siège social : Rue de la Résistance – Le Grosset - 89300 CHAMVRES
852 950 583 RCS SENS

Aux termes des décisions de l'associé unique du 1er Février 2024, l'associé unique a décidé de :
- transformer la société en société à responsabilité limitée à associé unique et de modifier les statuts en conséquence,
- d'augmenter le capital de 5 120 € pour le porter à 5 620 € par création de 512 parts sociales d'une valeur de 10 € chacune,
- de supprimer à l'objet social les activités de tous travaux du bâtiment, Electricité, plomberie chauffage en sous-traitance
- d'ajouter à l'objet social les activités de maçonnerie, couverture, zinguerie, plomberie, chauffage, aménagements de comble et carrelage, Electricité, plomberie, chauffage
- de maintenir Monsieur Manuel MARQUES demeurant 3 bis route de Joigny Le Grand Bailly - 89116 SEPEAUX dans ses fonctions en nouvelle qualité de gérant.
Modification sera faite au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

*AL24012585*

## CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

CICI MUTUELLES SASU au capital de 1000,00 € Siège social : 6 PL DES FONTAINES 89600 Saint Florentin 948 984 620 RCS d' Auxerre L'AGE du 15/02/2024 a décidé de changer la dénomination sociale qui devient : NGO CONSULTING Mention au RCS d' Auxerre

*AL24012586*

# // VENTE AUX ENCHÈRES

**SELARL d'Avocats Interbarreaux REVEST - LEQUIN - NOGARET - DE METZ - CROCI**
5 rue Marcelin Berthelot
89004 AUXERRE CEDEX -
Tél. 03.86.72.03.03

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE

au Tribunal Judiciaire d'AUXERRE (Yonne) - Place du Palais de Justice
**VENDREDI 05 AVRIL 2024 à 14 HEURES**
**Commune d'AVALLON (Yonne)**
Les biens immobiliers suivants dont l'ensemble des parcelles forme un terrain d'un seul tenant :
1. Une maison sise 5001 Ruelle Malos, comprenant :
- au RDC : une buanderie
- au 1er étage : couloir, séjour, cuisine, salle d'eau avec wc
- au 2ème étage : 1 chambre
- Jardin, un puits
Le tout cadastré AM168 lieudit «Ruelle Malos» pour 01a 92ca et AM165 lieudit «Au-dessous de la Ruelle du Rempart» pour 05a 57ca
2. Une maison sise 30 route de Lormes, comprenant :
- au RDJ : entrée, cuisine en 3 parties
- à mi-étage : une buanderie et un placard
- au 1er étage : dégagement, salon, une chambre, salle d'eau avec wc,
- au 2ème étage : 2 chambres
- Terrain
Le tout cadastré AM171 lieudit «Ruelle du Rempart» pour 00a 45ca et AM172 lieudit «Au-dessous de la Ruelle du Rempart» pour 06a 08ca
3. Diverses dépendances de jardins cadastrées :
- AM180 lieudit «Au-dessous de la Ruelle du Rempart» pour 20a 28ca : petites constructions (abris ouverts) et une petite construction murée
- AM181 lieudit «Route de Lormes» pour 20ca : un garage
- AM182 lieudit «Route de Lormes» pour 29ca : une dépendance
- AM289 lieudit «Au-dessous de la Ruelle du Rempart» pour 09a 33ca : une dépendance
- AM192 lieudit «Au-dessous de la Ruelle du Rempart» pour 05a 98ca : des cabanons
- AM193 lieudit «Ruelle du Rempart» pour 22ca comprenant une construction à usage de dépendance
4. Diverses parcelles :
- AM170 lieudit «Route de Lormes» pour 80ca
- AM221 lieudit «Au-dessous de la Ruelle du Rempart» pour 03a 47ca
- AM176 lieudit «Au dos de la Ruelle du Rempart» pour 01a 59ca,
Et les droits indivis d'un passage commun cadastré section AM152 même lieudit pour 57ca.
- AM194 lieudit «Au-dessous de la Ruelle du Rempart» pour 09a 03ca,
- AM240 lieudit «Au-dessous de la Ruelle du Rempart» pour 23a 64ca,
- AM241 lieudit «Au-dessous de la Ruelle des Remparts» pour 20ca,
Il est précisé que le titre de propriété fait état d'une maisonnette divisée en deux lots, lesdits biens immobiliers ayant fait l'objet d'un règlement de copropriété – EDD, dressé par Me BOLUT, Notaire à AVALLON (Yonne), le 25/11/1977, publié au SPF d'AUXERRE 2ème bureau le 8/12/1977 volume 626 n°8 : **Lot n°1 :** une cave située au RDC et les 500/1000èmes de la propriété du sol - **Lot n°2 :** un salon de jardin en terrasse situé au 1er étage et les 500/1000èmes de la propriété du sol
**Visite sur place le mardi 26 mars 2024 à 14h30**
**Le point de rendez-vous est fixé Ruelle Malos**
**Renseignements sur site internet : avoventes.fr**
**MISE A PRIX : 22 000 € (vingt-deux mille euros)**
outre les clauses contenues au cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'AUXERRE.
Consignation obligatoire de 3 000 € par chèque de banque libellé à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats d'AUXERRE ou caution bancaire.
Enchères obligatoires par Avocat inscrit au barreau d'AUXERRE.
Pour avis : Patricia NOGARET

*AL24012522*

les avocats

**Maître LECOUR Anne-Gaëlle**
SCP CYRIL GUITTEAUD – ANNE-GAELLE LECOUR
Avocat au barreau de SENS
4-6 rue du mail – 89100 SENS

## VENTE AUX ENCHÈRES

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT :**
**Situé 40 Rue de la Croix Saint Vincent à VILLEBLEVIN (89340)**
**Une maison d'habitation de 109,60m2** sur deux niveaux avec terrasse, appentis et jardin, composée :
Au rez-de-chaussée d'un séjour, une cuisine, un débarras, deux salles d'eau, un cellier, une chambre
Et à l'étage d'une salle de bain, quatre chambres, un WC
**Cadastrés section C n°1129, d'une contenance totale de 14a 02ca**
**Le bien est occupé par les propriétaires**
**MISE A PRIX : 60.000 € outre charges et frais**

**VISITES SUR PLACE : LUNDI 25 MARS 2024 DE 15H30 A 16H30**
**ADJUDICATION MARDI 9 AVRIL 2024 A 11H00**
**Tribunal Judiciaire – Juge de l'Exécution – 1 rue du Palais de Justice – 89100 SENS**
**Cette vente est poursuivie en UN LOT à la requête de la société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT**, SA dont le siège est situé 39 Rue Mstislav Rostropovitch – 75017 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n° 379.502.644, poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice domiciliés en cette qualité de droit audit siège
Ayant pour Avocat constitué **Maître Anne-Gaëlle LECOUR**, membre de la **SCP CYRIL GUITTEAUD – ANNE-GAELLE LECOUR**, Avocate au Barreau de SENS, y demeurant 4-6 rue du mail – 89100 SENS au Cabinet duquel il est fait élection de domicile,
Et pour avocat plaidant, **Maître Matthieu ROQUEL**, Avocat au Barreau de LYON (Toque 786), - membre de la **SCP AXIOJURIS-LEXIENS**, demeurant 20, Bd. Eugène Deruelle – Le Britannia Bât. A – 69003 LYON
On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de SENS – consignation minimum de 6000 € par chèque de banque.
**RENSEIGNEMENTS :**
**- www.axiojuris.com et www.encherespubliques.com**
**- Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS** où le cahier des conditions de vente est déposé sous le **RG N°20/00639**
**- SCP AXIOJURIS-LEXIENS**, Avocats au Barreau de LYON, demeurant 20, Bd. Eugène Deruelle – Le Britannia Bât. A – 69003 LYON ; (Références : 20200233)
**- SCP CYRIL GUITTEAU – ANNE-GAELLE LECOUR**, Avocat au barreau de SENS, y demeurant 4-6 rue du mail – 89100 SENS - (Références : 20119)

*AL24012543*

# // DIVERS

## LEGS UNIVERSEL

Par testament olographe daté du 22 juillet 2019, déposé suivant procès-verbal reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, 28 avenue Pompidou, **le 2 février 2024.**
Ginette Alice **LEFEVRE**, retraitée, demeurant à Paron (89100), ORPEA, 63 rue du Mail Richelieu.
Née à Chigy (89190), le 24 avril 1936.
Célibataire.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à Paron (89100), le 8 novembre 2023.
A institué pour légataire universelle Jeannine Madeleine LEFEVRE, veuve de Monsieur André CHAPELLIER, demeurant à Malay-le-Grand (89100), 44 rue Victor Hugo, née à Noé (Yonne), le 22 avril 1932.
Une copie authentique du procès-verbal, avec copie figurée du testament a été reçue par le TGI de Sens, le 12 février 2024.
Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 1107 du Code civil, dans le mois suivant cette réception par le greffe du Tribunal de Grande Instance, tout intéressé pourra s'opposer à l'exercice de ses droits par le légataire universel saisi de plein droit en vertu de l'article 1006 du même code.
Ladite opposition devant être formée auprès de **Me Laurence BRETIN – 5 rue Saint Blaise – 49 100 Angers**, Notaire chargé du règlement de la succession de Madame Ginette LEFEVRE.
En l'absence d'opposition à l'expiration du délai, le légataire pourra appréhender les biens légués et exercer sur eux les droits du défunt.
Pour insertion
Le Notaire.

*AL24012566*

Crédit Mutuel

## CONVOCATION

**CAISSE DE CREDIT MUTUEL AVALLON**
Les sociétaires sont informés que l'assemblée générale de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus est convoquée par le Conseil d'Administration.
L'Assemblée se tiendra le JEUDI 21 MARS 2024 et à 19h00 heures à l'adresse suivante :
marche couvert
rue Georges Schiever
89200 Avallon
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau
02 Compte-rendu d'activité
03 Présentation du bilan et du compte de résultat
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes
05 Approbation du bilan et du compte de résultat
06 Affectation du résultat
07 Approbation de la variation du capital social
08 Quitus et décharge au conseil d'administration
09 Elections au conseil d'administration 1 siège est à pourvoir (*).
M. RODRIGUES ANTONY , élu sortant, sollicite le renouvellement de votre confiance.
10 Elections au conseil de surveillance 5 sièges sont à pourvoir (*).
M. JACQUET PASCAL , MLE GIRY MURIEL , MME CHORON FRANCOISE, M TAVOILLOT-MICHEL , MME CHAVENAY SANDRINE , élus sortants, sollicitent le renouvellement de votre confiance.
11 Pouvoirs pour les formalités
12 Clôture de l'assemblée générale
*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.
Les votes pourront se faire entre le 06/03/2024 et le 20/03/2024 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le/la Président(e) du Conseil d'Administration

*AL24012570*

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE L'YONNE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de SENS en date du 20/02/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de la **Sàrl PIECES ET ACCESSOIRES D'OCCASION P.A.O.** 11, Bis Avenue Charles de Gaulle 89000 Auxerre (RCS SENS 348.680.679)

*AL24012576*

## CONVOCATION

**CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE SENS PONT NEUF**
Les sociétaires sont informés que les assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration.
**1) En assemblée générale extraordinaire le Mercredi 10 Avril 2024 à 19h00 au siège de la caisse**
Avec l'ordre du jour suivant
1. Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau
2. Présentation du projet de fusion des Caisses de Crédit Mutuel de SENS PONT NEUF et de SENS par voie d'absorption par la Caisse de Crédit Mutuel de SENS.
3. Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du conseil de surveillance et de l'Inspection
4. Ratification de la convention de fusion
5. Dissolution de la caisse de Crédit Mutuel SENS PONT NEUF
6. Pouvoirs
7. Clôture de l'assemblée générale
**ATTENTION :** Dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le conseil d'administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
**2) En assemblée générale ordinaire le Vendredi 26 Avril 2024 à 19H00**
À l'adresse suivante :
Salle Harmonie Lycée Ste COLOMBE
2 rue Henri CAVALLIER
89100 SAINT DENIS LES SENS
Avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau
02 Compte-rendu d'activité
03 Présentation du bilan et du compte de

# ANNONCES LÉGALES

résultat
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes
05 Approbation du bilan et du compte de résultat
06 Affectation du résultat
07 Approbation de la variation du capital social
08 Quitus et décharge au conseil d'administration
09 Pouvoirs pour les formalités
10 Clôture de l'assemblée générale
**3) En assemblée générale extraordinaire.**
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.
Les votes pourront se faire entre le 11 /04/2024 et le 25/04/2024 sur l'espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le président du conseil d'administration.

*AL24012598*

safer Bourgogne Franche-Comté

## AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

**AUXERRE : verger - fonds occupé en partie - 11 a 48 ca** - Les conches: HI - 50 - zonage : zone A du PLU
**LA CELLE-SAINT-CYR : Terres et bois libres - 6 ha 14 a 58 ca** - Aux boisseaux: ZD - 52 - Bois de l ecoutoir: AM – 89 – 90 – 171 – 172 – 218 - 219 - Bois de la vallee: ZE – 73 – 80 - 90 - Bois du marche a marsauche: AH - 47 - Champ chainot: ZD-6 - Les gobillons: ZA - 46 - Ruban: AH - 30 - Terres de la rue: ZD – 83 [22] (J) – 83 [22] (K) - Zonage : zones An, N et Net du PLUi
**CEZY : Terres libres - 86 a 70 ca** - Bois de recy: AC - 28 - zonage : zone AN du PLUi
**DIXMONT : Rétrocession d'une terre agricole - 1 ha 15 a 20 ca** - La chicannerie: ZX - 86 - Zonage : zone AL du PLUi
**ESNON: Bois taillis - 30 a 91 ca** - Les charbonnieres: AH – 201 [164] - Pres de fresnes ou l ile o: AH - 181 - Zonage : zone ND du PLU
**MAILLY-LA-VILLE: Parcelle forestière - 52 a 77 ca** - Le champ du parc: G - 562 - zonage: Zone N du PLU
**MIGENNES: Bois taillis - 27 a 80 ca** - Les greves: D - 352 - Zonage : zone N du PLU
**POURRAIN: terre et verger - 24 a 60 ca** - Le calon: ZD – 98 - 99 - Pignard: ZC-47 - zonage: zone A du PLUi
**SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS: Parcelles forestières - 1 ha 51 a 15 ca** - Buisson des chats: B - 66 - Les maulats: B – 101 - 102 - Les trous: C - 202 - zonage : zone N du PLUi
**SAINT-JULIEN-DU-SAULT: Terres libres. 8 ha 41 a 50 ca** - Le champ du parc: ZE – 23 - 30 - Le chene brule: ZE – 37 - 38 - Les haies de la pointe: ZE – 14 - 16 - Replat du bois de saint-ju: ZE – 6 – 8 - 12 - Zonage : zones An et Np du PLUi
**SENAN: rétrocession de parcelles occupées - 1 ha 12 a 30 ca** - La fosse aux loups: ZH - 88 - Les usages: F – 733 [8] - zonage : zones A et Ap du PLUi
**Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 18/03/2024 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.** Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

*AL24012606*

## // DISSOLUTION-LIQUIDATION

GROUPE eTC LE PARTAGE DES VALEURS

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SCI DE SAINT LAURENT.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 3048 euros.
Siège social : VC FAUBOURG SAINT LAURENT, 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE.
352801666 RCS de SENS.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 février 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Jean-Pôl COURTOIS demeurant 19 Rue de Bleigny, Soleine le Bas, 89290 VENOY, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du de SENS.
Le liquidateur

*AL24012419*

### DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : ANASALSA.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 2 Allée EDITH CHAUSSON, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE.
847548443 RCS de Sens.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 novembre 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2023.
Madame Sandrine CLET, demeurant 2 impasse du pin 45210 Pers en Gatinais a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.

*AL24012498*

## DISSOLUTION

### Société RAMEAU

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège : 20 rue Charles Rolland,
89550 HERY
Siège de liquidation :
20 rue Charles Rolland,
89550 HERY
391 091 212 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 juillet 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Caroline RAMEAU, demeurant 20 rue Charles Rolland – 89550 HERY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 20 rue Charles Rolland – 89550 HERY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

*AL24012499*

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

### SAS JULIEN BAILLARD

au capital de 30 000€
Siège social : 34 Rue des Moulins
89000 CHABLIS.
Siren : 799 856 448 00011
RCS : Auxerre

Les associés par décision du 15/01/2021, après avoir entendu le rapport de M.VAN NOORT, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au RCS de AUXERRE.
Pour avis, le liquidateur

*AL24012505*

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

### EURL BAPTISTE LINARD

SARLU en liquidation
au capital de 4 000 euros
Siège social : 26 Rue du Tau
Saint-Martin-sur-Oreuse
89260 THORIGNY-SUR-OREUSE
498545664 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2023 au siège social, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Baptiste LINARD, demeurant 26 Rue du Tau 89260 THORIGNY SUR OREUSE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

*AL24012547*

## AVIS DE DISSOLUTION

### SCI ROUGIER MAHE DENTAIRE

Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 1 rue Saint-Martin,
89600 SAINT-FLORENTIN
344 701 818 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 5 février 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Patrice MAHE, demeurant 2 place Eugène Protot, 89360 CARISEY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 2 place Eugène Protot, 89360 CARISEY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Le liquidateur

*AL24012564*

## DISSOLUTION

### AS-CONSEIL

SARL en liquidation
au capital de 230 000 euros
Siège social : 6 rue du Noyer, Montjalin
89200 SAUVIGNY LE BOIS
500 072 459 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31/10/2023 :
Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/10/2023 et sa mise en liquidation.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, Monsieur Angel SANDOVAL, demeurant 6 allée Paul Langevin 77420 CHAMPS-SUR-MARNE, Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 6 rue du Noyer, Montjalin 89200 SAUVIGNY LE BOIS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE. Mention sera faite au RCS de AUXERRE Pour avis,

*AL24012575*

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

### AS-CONSEIL

SARL en liquidation
au capital de 230 000 euros
Siège social et de liquidation :
6 rue du Noyer, Montjalin
89200 SAUVIGNY LE BOIS
500 072 459 RCS AUXERRE
Liquidateur : Monsieur Angel SANDOVAL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 janvier 2024 :
Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :
- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Monsieur Angel SANDOVAL, demeurant 6 Allée Paul Langevin, 77420 CHAMPS SUR MARNE et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE. Mention sera faite au RCS de AUXERRE Pour avis,

*AL24012601*

## DISSOLUTION

### SIMMY TRANSPORTS

SAS au capital de 9.000 €
Siège social : 6 RUE HAUTE
89700 VEZANNES
895 065 019 RCS AUXERRE

Aux termes de l'AGE du 21/02/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du21/02/2024, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur Mme Sophie HERBE demeurant 6 RUE HAUTE, 89700 VEZANNES avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 6 RUE HAUTE 89700VEZANNES adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE.
Mention en sera faite au RCS de AUXERRE.

*AL24012578*

## AVIS DE DISSOLUTION

Les associés de la SCI SAINT PIERRE, société civile immobilière au capital de 1 524,49 € ayant son siège social 28 Boulevard Vauban 89000 AUXERRE et immatriculée au RCS AUXERRE n°388 020 471, réunis le 31/01/24 en AGE, ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/01/24 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Ils ont nommé comme liquidateur M. Laurent GAVET, demeurant 28 Boulevard Vauban 89000 AUXERRE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts. Le siège de la liquidation est fixé 28 Boulevard Vauban 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS d'AUXERRE. Pour avis, Le Liquidateur

*AL24012600*

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

### EARL DU PETIT MOULIN

EARL en liquidation
au capital de 145 000,00 euros
Siège social : 6 rue de la Mare - Frace – 89160 JULLY
435 013 222 RCS AUXERRE
Liquidateur : M. Philippe OSAER -
6 rue de la Mare - Frace –
89160 JULLY

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, le liquidateur.

*AL24012602*

## AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

### EARL DU RAVILLON

EARL en liquidation
au capital de 69 501,51 euros
Siège social : 4 rue du Moulin, le Riot – 89113 CHARBUY
318 519 303 RCS AUXERRE
Liquidateur : M. Pascal TROLLÉ, CHARBUY (89113),
le Riot, 4 rue du Moulin

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, le liquidateur.

*AL24012605*

## // CONSTITUTION

### IMMATRICULATION

**JP BESSON IMMO**
**Société civile immobilière**
**au capital de 1 000 euros**
**Siège social : 11 rue des Fontenilles – 89700 TONNERRE**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TONNERRE du 09/02/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
**Forme sociale :** Société civile
**Dénomination sociale :** JP BESSON IMMO
**Siège social :** 11 rue des Fontenilles - 89700 TONNERRE
**Objet social :** L'acquisition de tous bien immobiliers bâtis ou non bâtis, également par voie d'échange, d'apport ou autrement. L'administration, l'exploitation et la mise en valeurs des biens immobiliers propriété de la Société par tout moyen, bail, location ou autrement. La construction de tous biens immobiliers. Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.
**Capital social :** 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
**Gérance :** Monsieur Jean-Philippe BESSON, demeurant 428 Al Dhiba Street, Pearl Residences, Al Saadiyat Island - ABOU DHABI – EMIRATS ARABES UNIS
**Clauses relatives aux cessions de parts :** agrément pour toutes cessions et agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au RCS d'Auxerre.
Pour avis : La Gérance

*AL24012373*

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 9 février 2024, à AUXERRE.
Dénomination : ALPHA GROUP.
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 5 rue louis renault, 89000 Auxerre.
Objet : CREATION PRISE DE PARTICIPATIONS DANS TOUTES SOCIETES ET PERSONNES MORALES - GESTION DE TOUS PORTEFEUILLES TITRES - PRESTATIONS DE SERVICES DANS LES DOMAINES DU MANAGEMENT DU SECRETARIAT DE LA COMPTABILITE DE L INFORMATIQUE DU CONSEIL TECHNIQUE ET DE L INGIENERIE.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 80000 euros
Cession d'actions et agrément : Les cessions doivent respecter les stipulations du pacte d'actionnaire.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Monsieur Kamel AISSANI 5 Rue Louis Renault 89000 AUXERRE.
Directeur général : Madame Mélanie AISSANI 5 Rue Louis Renault 89000 Auxerre.
La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.
Pour avis.
Le président

*AL24012504*

## CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/02/2024, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
**Dénomination Sociale :** CAMPRO
**Forme :** SAS
**Capital social :** 2 000 €
**Siège social :** 4 rue Maurice ravel, 89140 PONT SUR YONNE
**Objet social :** prise de participation dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou de services ; fourniture de toutes prestations de services aux entreprises ou aux particuliers dans tous domaines.
**Président :** M. Steve PROTAT demeurant 2 bis rue chauchu, 89140 MICHERY
**Directeur Général :** M. Gilles CAMPINO demeurant 4 rue Maurice ravel, 89140 PONT SUR YONNE
**Clause d'agrément :** Elles sont soumises à lagrément de la collectivité des associés.
**Clause d'admission :** Chaque action donne droit à une voix
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

*AL24012521*

GROUPE eTC LE PARTAGE DES VALEURS

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 19 février 2024, à SENS.
Dénomination : MARCHAL-ROTH.
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 13 Rue Eienne Mimard, 89100 SENS.
Objet : L'exploitation de tous fonds de commerce de coiffure pour homme et dames, parfumerie, manucure et soins de beauté, maroquinerie, perruques et postiches, et autres activités pouvant être rattachées à celle de la coiffure.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 10000 euros divisé en 1000 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des actionnaires. L'agrément résulte d'une décision collective des actionnaires statuant à la majorité simple (50 %) des voix des actionnaires disposant du droit de vote.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Madame Céline MARCHAL 27 Rue des Froments 89100 COURTOIS.
La société sera immatriculée au RCS SENS.
Pour avis.
La Présidente

*AL24012532*

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 31 janvier 2024, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement AUXERRE 1 le 07/02/2024 dossier 2024 00004489, référence 8904P01 2024 N 00172 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
**Dénomination :** SCI JEANA.
**Siège social :** VILLEFARGEAU (89240), 8 avenue de la Puisaye.
**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
**Capital social :** MILLE EUROS (1.000,00 EUR) .
**Objet :** L'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange d'apport ou autrement. Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.
**Éventuellement** et exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.
- Pour la réalisation de cet objet ou pour faciliter celui-ci, la société peut recourir en tous lieux à tous actes et opérations, notamment acquisition, construction, constitution d'hypothèque ou tous autres sûretés réelles sur les biens sociaux dès lors que ces actes et opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet.
**Cessions de parts :** Les parts sont librement cessibles ou transmissibles uniquement entre associés et aux descendants des associés. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.
**Premier CO-GERANT : Monsieur Frédéric TIRON et Madame Charlène MUGUET**, son épouse, demeurant ensemble à VILLEFARGEAU (Yonne) 8 Avenue de la Puisaye.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis et mention
Le notaire.

*AL24012545*

S.J.B. Société d'Avocats

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE (Yonne) du 15 février 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LBD2C
Siège : 4 Place Robillard, 89000 AUXERRE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf années ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des société
Capital : 100 euros
Objet : la prise de participation dans toutes sociétés et personnes morales ; les prestations de services dans les domaines du commercial, du secrétariat, de la comptabilité, de l'informatique, du conseil technique, de l'ingénierie.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Présidente : Madame Laurence DEVOIZE, demeurant 35 Avenue Hoche, 89000 AUXERRE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

*AL24012546*

CAPE LG EXPERTISE COMPTABLE

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/02/2024, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : La coiffure par KATIA Objet social : Coiffure mixte et vente de produits capillaires, de produits de beauté ou bijoux fantaisies. Siège social : 14. Rue de la Gare 89140 Pont sur Yonne. Capital : 2000 € Durée : 99 ans Gérance : Mme TABET KATIA, demeurant 1 RUE DES SAULES 89140 Pont sur Yonne Immatriculation au RCS de Sens

*AL24012556*

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 21 février 2024, à VILLEBLEVIN.
Dénomination : SCI SAPHIR.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 24 grande rue, 89340 Villeblevin.
Objet : - L'acquisition d'un ou plusieurs immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location meublée ou autrement desdits immeubles et de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 500 euros
Cession de parts et agrément : Agrément à l'unanimité.
Gérant : Monsieur Eric VALDENAIRE, demeurant 24 Grande rue, 89340 Villeblevin
Gérant : Madame Maryvonne VALDENAIRE, demeurant 24 GRANDE RUE, 89340 Villeblevin
La société sera immatriculée au RCS de Sens.
Pour avis.
Les cogérants

*AL24012559*

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42



PORTRAIT

// MÉLISSA GALLERON

# Elle a lancé sa production de champignons sur le Vercors

**À Saint-Martin-en-Vercors, Mélissa Galleron produit pleurotes et shiitakés. Des champignons qu'elle commercialise auprès de restaurateurs, magasins bios et sur des marchés locaux.**



S.S. - AD26

Après une pause professionnelle pour maternité, Mélissa Galleron a relancé sa production fin 2023. Elle se fixe désormais pour objectif de produire 70 kg de champignons par semaine.



S.S. - AD26

Pour l'instant, Mélissa Galleron achète son substrat prêt à fructifier mais elle compte bientôt maîtriser aussi les étapes amont et produire son propre substrat.

Mélissa Galleron se rêvait maraîchère. Mais en débarquant sur le Vercors aux côtés de son conjoint Thomas, venu reprendre avec son frère l'entreprise familiale spécialisée dans le tourisme à Méaudre (Isère), la jeune ingénieure agronome s'est résolue à trouver une activité davantage compatible avec le climat local. *« L'objectif était de cibler une production que je puisse conduire toute l'année, en intérieur »*, résume-t-elle. Après avoir été conseillère en maraîchage à la chambre d'agriculture de Vendée, Mélissa a opté pour la production de champignons qu'elle a pu expérimenter dans un petit local. *« En 2020, lorsque nous habitions à Méaudre, j'ai commencé à produire des pleurotes et shiitakés dans notre garage »*, raconte-t-elle. Hélas, les coûts de l'immobilier sur ce secteur du Vercors ne lui permettent pas d'acquérir les bâtiments nécessaires à la concrétisation d'un projet à plus grande échelle. Le jeune couple cherche alors côté drômois et trouve à Saint-Martin-en-Vercors le lieu idéal, une maison dotée d'une ancienne étable que la jeune femme va pouvoir transformer en champignonnière. Un lieu qu'elle a baptisé Ferme Primordia [1]. *« J'ai été accompagnée par la Chambre d'agriculture de la Drôme pour mon installation avec DJA [2] qui est effective depuis février 2021. Après les travaux nécessaires, j'ai pu attaquer la production en décembre 2021 »*, précise Mélissa Galleron. Aujourd'hui elle dispose de 150 m² dédiés à son activité, dont 75 m² où poussent les champignons. Un espace est réservé à la production de pleurotes, l'autre à celle de shiitakés.

## 70 kg de champignons par semaine

Pour l'instant la jeune femme achète des substrats à base de paille prêts à produire, en provenance de l'Allier. Quand elle les reçoit, une partie seulement est mise à fructifier. Le reste est conservé en chambre froide pour étaler les récoltes. Pour passer à la phase de fructification, la productrice doit modifier les conditions d'environnement du substrat notamment en créant une atmosphère plus humide, plus fraîche et plus riche en oxygène. *« Deux semaines après cette phase, on obtient la première volée [premier lot, ndlr] de champignons. C'est souvent la plus abondante. La plupart des producteurs vont jusqu'à trois volées par substrat »*, précise-t-elle.

Après une pause professionnelle pour maternité, Mélissa Galleron a relancé sa production fin 2023. Elle se fixe désormais pour objectif de produire 70 kg de champignons par semaine commercialisés auprès d'une quinzaine de restaurants, de Saint-Jean-en-Royans jusqu'à Villard-de-Lans, deux marchés hebdomadaires (La Chapelle-en-Vercors et Grenoble), des épiceries et magasins bios. Pour alléger le temps passé en livraisons, elle en alterne certaines avec les producteurs de fromages de la Chèvrerie du Bard installés sur la même commune et avec qui elle partage quelques clients. Elle compte aussi développer la transformation de ses produits (pleurotes au vinaigre, soupes, champignons secs…) et dispose à cet effet d'un petit atelier.

## Produire son propre substrat

Reste également une étape importante : lancer la production de son propre substrat à partir de paille locale. Pour cela, il lui faudra pasteuriser cette paille puis réussir l'inoculation [3] (ou ensemencement) et enfin l'incubation, c'est-à-dire la phase de colonisation du substrat par le mycélium. L'enjeu étant que le substrat n'ait pas été contaminé par d'autres micro-organismes qui concurrenceraient le champignon attendu. Si cette étape est loin d'être évidente et que peu de producteurs s'y frottent, préférant la laisser aux mains d'une poignée de fournisseurs experts en la matière, Mélissa Galleron compte s'y essayer. *« J'ai déjà fait quelques essais et je projette vraiment de fabriquer mon substrat même s'il y a un gros enjeu et qu'il ne faut pas se rater »*, poursuit la productrice.

Elle prévoit de produire des champignons dix mois sur douze. *« Dans l'idéal, il faut garder la salle où l'on récolte à 16 °C. Ici, l'hiver, j'atteins plutôt 11 °C, donc les champignons poussent moins rapidement. L'été quand la température dépasse 18 °C, il devient compliqué de produire. Tant que je peux, je rafraîchis en aérant la nuit mais ensuite j'arrête ma production pour prendre des congés. Cela permet également un vide sanitaire bienvenu lorsque les températures grimpent. Au retour, il faut compter un mois pour remettre en route la production »*, explique la jeune femme.

Dans un coin de sa tête, elle conserve aussi son idée de départ : celle de produire des légumes. *« J'ai 2 hectares de terre sur lesquels pourquoi pas diversifier mon activité avec un peu de maraîchage,* précise Mélissa Galleron. *Mais, même sous serre, je sais que la fenêtre pour produire ici sur le Vercors sera très limitée, d'où les champignons pour m'assurer un revenu ».*

**Sophie Sabot**

*(1) Un primordium (au pluriel primordia) est une ébauche d'organe d'une plante ou d'un champignon.*
*(2) DJA : dotation jeune agriculteur.*
*(3) À partir de mycélium incubé sur grains d'orge ou de millet.*



Le substrat, la paille dans le cas des champignons lignivores comme les pleurotes ou shiitakés, a préalablement subi une pasteurisation afin d'éliminer d'autres micro-organismes concurrentiels.



S.S. - AD26

*« La production de champignon est un peu à la mode en ce moment mais le marché est plutôt restreint »*, avertit Mélissa Galleron.

LOISIRS

// FESTIVITÉS

# 21 Châtillon-sur-Seine met l'hiver dehors !

**Le 16 mars, Châtillon-sur-Seine, en Côte-d'Or, célébrera le crémant et les Tape-Chaudrons dans le but de signifier à l'hiver qu'il est temps de céder la place aux beaux jours. Ambiance garantie !**

La fête du crémant et Tape-Chaudrons de Châtillon-sur-Seine, dans le nord de la Côte-d'Or est le reflet d'une tradition plus que millénaire ! Le Tape-Chaudrons a des racines très anciennes qui ont évolué au fil du temps. Dans la soirée du lundi Gras, toute la jeunesse de Châtillon se rassemblait, l'un munit d'une vieille poêle, l'autre d'une casserole, celui-ci d'une plaque de tôle, cet autre d'un vieux seau, et tous, qui avec un bâton, qui avec une cuillère à pot et beaucoup d'huile de coude, tapaient à qui mieux mieux sur ces ustensiles. On imagine le bruit harmonieux que pouvait produire un tel ensemble. Pour la circonstance, chacun passait une vieille chemise sur ses vêtements. Le cortège parcourait les rues de la ville, les plus jeunes entraînant les aînés. Tout cela se terminait par une curieuse ronde endiablée autour de Monsieur carnaval prenant feu. L'évènement, qui va se tenir samedi 16 mars, sur l'esplanade du Cours L'Abbé, de 10 heures à 19 heures marque ainsi la volonté symbolique des habitants de chasser l'hiver et de souhaiter la bienvenue au printemps, en frappant sur des chaudrons. Dix chars de carnaval seront présents et une quinzaine de viticulteurs feront déguster leurs productions pétillantes. Les producteurs de crémant sont en effet associés à la fête depuis 24 ans.



Côte-d'Or j'adore

Le Tape-Chaudrons, c'est un carnaval d'un genre particulier qui plonge ses racines très loin dans le passé.

## Fêtes et gourmandises

Le programme des festivités sera le suivant :

- De 9 h à 11 h, randonnée du Patrimoine avec le Rando Club Chatillonnais ;
- De 9 h 30 à 17 h, randonnée 4x4 avec le Club Sequana 4x4 ;
- À 10 h, ouverture de la fête au public ;
- De 10 h à 13 h, salon des vins avec vente sur place ;
- À 10 h 30, danses folkloriques avec La Bourguignonne ;
- À 11 h 30 danses folkloriques avec les Portugais de Dijon ;
- À 14 h concert de la Lyre châtillonnaise ;
- À 14 h 30 départ du défilé en musique ;
- À 16 h, présentation des chars du carnaval sur des thèmes très diversifiés : la nature, les lutins, Disney, les Jeux olympiques, la cuisine, Pinocchio ou même Barbie…
- À 16 h 30 concours de montage de tonneaux ;
- À 17 h 30, brûlage de M. Carnaval ;
- À 18 h, concert de clôture avec Tio Pepe.

Pour les gourmands, il sera possible d'obtenir, pour 10 euros, un pass dégustation avec un verre et trois crémants du Châtillonnais. On trouvera aussi un restaurant éphémère 100 % Côte-d'Or et un espace gourmandise pour le goûter ou l'apéro. Au programme, également, une exposition sur la Cité des vins, des attractions pour petits et grands.

D'après communiqué

### Les domaines viticoles présents

- Domaine Brigand, de Massingy
- Domaine Gheeraert, de Mosson
- Domaine Marc Guilleman, de Marcenay
- Domaine Roland Van Hecke, de Grancey-sur-Ource
- Domaine Henri Mutin, de Massingy
- Domaine Cailletet, de Bouix
- Domaine Hanuszek, de Mosson
- Domaine Van Hecke, de Charrey-sur-Seine
- Domaine Laurent Tesson, de Grancey-sur-Ource
- Domaine Bouhelier, de Chaumont-le-Bois
- Domaine Massard, de Belan-sur-Ource
- Domaine Gillon Frères, de Gommeville

# Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES

MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

## Côte-d'Or

**• Du 7 au 24 mars**

### // Le Tout-Petit festival à Dijon

Organisé par la bibliothèque municipale et le Conservatoire à rayonnement régional de Dijon, le Tout-Petit festival s'adresse à un public âgé de moins de 12 ans. Au programme : interviews, musique, lectures.

*Réservation au 03 80 48 82 28 ou sur le site internet de la bibliothèque municipale.*

**• Les 8 et 9 mars**

### // Festival Beaune Humour

La 2e édition du Festival Beaune humour propose une sélection d'artistes talentueux venant des quatre coins de la France, dans le cadre de la Lanterne magique, 19, rue Poterne, à Beaune.

*www.beaune.fr*

**• Dimanche 24 mars**

### // Concert pour les blessés des armées à Chenôve

La délégation militaire de Côte-d'Or organise, à compter de 16 heures, un concert pour soutenir les blessés des armées. Elle bénéficie de l'aide de la ville de Chenôve qui lui ouvre les portes de sa salle de spectacle « Le Cèdre » pour y accueillir la musique de l'arme blindée cavalerie, formation musicale emblématique de l'armée de Terre. Les fonds récoltés à cette occasion seront intégralement reversés à Terre Fraternité (TF) - l'association pour le développement des oeuvres d'entraide dans l'armée (ADO).

*Réservation : 03 80 11 23 12.*
*Tarifs : de 14 à 30 euros.*

**• Jusqu'en mai 2024**

### // Exposition « *Fantaisies pour un palais* » au château de Bussy-Rabutin

Jusqu'au 5 mai 2024 se tient, au château de Bussy-Rabutin, l'exposition « Fantaisies pour un palais ». Elle évoque l'imaginaire des contes de fées rococo du XVIIIe siècle. Cette exposition est une invitation au voyage entre cabinet des fées, décors avec effets de lumière et vidéos, grotte merveilleuse ou salon des miroirs.

*www.chateau-bussy-rabutin.fr*

## Nièvre

**• 5 mars**

### // Conférence

Une conférence sur les actions mises en œuvre pour la protection du busard cendré se déroulera le 5 mars à partir de 19 h 30 au Legta de Challuy (route de Lyon à Challuy).

*Informations sur Instagram : instagram pic_lpo*

**• 10 mars**

### // Portes ouvertes

Le refuge de Thiernay (Les Senots, La fermeté) organise sa journée portes ouvertes le 10 mars de 10 h à 17 h. Outre la rencontre avec les résidents du refuge, le magasin animalier Cat Pattes sera présent toute la journée, à 11 h et 16 h une démonstration d'obéissance aura lieu et à 14 h une balade avec votre chien ou un chien du refuge sera proposée. Restauration possible sur place.

*Renseignements : https://www.refuge-thiernay.com/ ou au 03 86 58 41 44*

**• Jusqu'au 14 mars**

### // Mois de la plèchie

Dans le cadre du mois de la plèchie, des ateliers se proposés pour découvrir ce savoir-faire. (Tarif : 5 euros). Retrouvez toutes les dates sur : https://www.parcdumorvan.org/le-mois-de-la-plechie-2/

*Renseignements : 03 86 78 79 10*

**• 7 avril**

### // Randonnée

Une randonnée est organisée entre Nevers et Montenoison le 7 avril. Pour cette 41e édition, différents parcours sont possibles : 55 km au départ de Nevers à 6 h (Place Carnot) ; 40 km avec un départ de Montigny-aux-Amognes de 7 h à 7 h 30 (parking de l'école) ; 34 km, de Saint-Sulpice de 8 h à 8 h 30 (place de l'Église) ; 20 km de Nolay de 9 h à 10 h (place Sise) ; 12 km de Prémery de 13 h à 13 h 30 (champ de Foire). Enfin, les boucles de Montenoison sont orchestrées sur 5 ou 9 KM avec un départ de la place au monument aux morts à partir de 14 h. Un marché du terroir avec les producteurs locaux attendra les participants à l'arrivée. Restauration possible sur place.

*Renseignements et inscriptions : www.nevers-montenoison-rando.com/inscription.php*

## Yonne

**• Samedi 23 mars**

### // Portes ouvertes aux Délices du Metz

Les Délices du Metz (Gaec Soccard) à Domats ouvrent les portes de leur exploitation, le samedi 23 mars, de 12 heures à 17 h 30, pour fêter les 70 ans de l'arrivée de la famille Soccard dans la ferme. Une vingtaine de producteurs locaux (œufs, fromages, légumes, confitures, viandes bovine, ovine et porcine, volailles, huiles, miels ou encore glaces) seront présents pour l'occasion. Deux visites guidées de la ferme, à 14 heures et à 16 heures, sont également au programme.

*Un repas est prévu, sur réservation.*
*Plus d'informations en contactant le Gaec Soccard au 06 47 72 29 45.*

**• 23 et 24 mars**

### // Family'week

Yonne Tourisme et les partenaires du label Famil'Yonne organisent la troisième édition de la Family'week, les 23 et 24 mars, à la Grange de Beauvais, à Venouse. Une trentaine d'ateliers pour petits et grands, et des activités artistiques, culturelles et sportives sont au programme. En cette année sportive en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le fil rouge de cet événement porte sur les valeurs de l'olympisme : l'excellence, l'amitié et le respect. Aussi, des spectacles sont prévus le samedi.

*Toutes les informations sont à retrouver sur le site www.tourisme-yonne.com.*

// GASTRONOMIE

# Les chefs cuisinent Bleu-blanc-cœur

**Les filières agricoles remettent au goût du jour la prescription attribuée à Hippocrate : *« Que l'aliment soit ta meilleure médecine »*. Comment la démarche Bleu-blanc-cœur veut-elle séduire les restaurateurs ?**




**Alain Fontaine, président de l'Association des maîtres restaurateurs de France, dans son restaurant le Mesturet (Paris 2e).**

Hippocrate, le célèbre médecin de l'Antiquité, naquit en Grèce il y a vingt-cinq siècles. Il laissa un héritage considérable de textes, transmis et réécrits par des générations de copistes. Les chercheurs étudient encore les époques, les ajouts et interprétations : Hippocrate évoquait-il les aliments du quotidien, des médicaments (pour guérir une maladie), ou des alicaments, ces nourritures à mi-chemin, en particulier les *« compléments alimentaires »* qui citent souvent le savant grec ? Le débat demeure. On retient cependant son approche par une étude de l'environnement, *« des airs, des eaux et des lieux »*, par l'observation et la déduction. Contrairement à d'autres érudits de l'époque, qui voyaient dans les maladies une punition divine et les soignaient par des prières et des sacrifices rituels, Hippocrate et ses successeurs fondent une méthode véritablement scientifique, basée sur l'auscultation. L'expression actuelle trouve son origine dans le traité Aliments et dans la phrase : *« dans l'aliment, médication excellente ; dans l'aliment, médication mauvaise ; mauvaise et excellente relativement »*. Pour un patient, certaines nourritures seront bonnes et d'autres pas, car la sagesse antique avait observé que manger peut rendre malade ; l'on songe aujourd'hui aux *« maladies de civilisation »* telles diabète, obésité, troubles cardiovasculaires et cancers, provoquées par une consommation excessive, par des nourritures industrielles, trop transformées, ou par un environnement pollué. Alain Fontaine, président de l'Association française des maîtres restaurateurs, partage cette intuition : *« L'intervention de la chimie dans l'agriculture se retrouve forcément dans l'alimentation. Et comme on mange deux à trois fois par jour, des soucis de santé graves peuvent être liés à une mauvaise nourriture. Mieux vaut inverser la tendance »*. C'est une évidence : tout ce que l'on est, tout ce qui compose notre corps, on l'a ingéré.

## Convergence des sciences

Or l'approche scientifique, développée par les successeurs d'Hippocrate, a spécialisé les connaissances : à part les *« généralistes »*, les médecins sont aujourd'hui experts dans telle pathologie, tel organe ; ils laissent la santé animale aux vétérinaires et celle des plantes aux agronomes. Cela s'appelle *« la pensée en silo »*, chaque expert régnant sur son pré carré.

Cependant, certaines recherches relient des domaines éloignés. Ainsi, en 2000, une étude originale a suivi des volontaires qui mangeaient tous la même chose, mais les aliments différaient par leur mode de production. Les animaux recevaient, soit la ration habituelle à base de maïs et de soja, soit un menu Bleu-blanc-cœur avec des fourrages et des graines diversifiées riches en Omega 3, en antioxydants, vitamines et oligo-éléments (lin, luzerne, lupin, pois, féverole…). L'étude scientifique a montré que le lait, les œufs et la viande obtenus présentaient une qualité nutritionnelle supérieure ; la résistance aux infections dont bénéficient les animaux se transmet aux humains. D'autre part, des dégustations et analyses sensorielles ont jugé les saveurs, meilleures dans la filière Bleu-blanc-cœur.

Cette méthode propose donc de retrouver une certaine sagesse paysanne, de *« ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier »* avec le régime unique soja-maïs-blé, plutôt à cultiver la biodiversité dans les campagnes. Bleu-blanc-cœur interdit ainsi l'huile de palme et veut bannir le soja importé, dont la production et l'acheminement coûtent à l'environnement et au climat. L'alimentation est le deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre après les transports. L'association Bleu-blanc-cœur invite à mieux considérer le bien-être animal, qui se transmet aux humains. Ce concept de santé unique relie celle de la Terre à celle de ses habitants. Bleu-blanc-cœur offre également une meilleure rémunération aux agriculteurs.

## Paroles de chef

Le titre de « maître restaurateur », le seul délivré par l'État pour la restauration, exige en particulier le *« fait maison »*. Les 3 300 chefs répartis sur la métropole et les départements d'Outre-mer sont donc attentifs à l'origine des œufs, viandes, produits laitiers qu'ils cuisinent. Alain Fontaine, président de l'Association française des Maîtres restaurateurs (AFMR) a signé une convention avec Bleu-blanc-cœur *« qui correspond à nos valeurs pour la préservation de l'agriculture durable, de la restauration durable et raisonnable. Les animaux élevés doivent être sains, manger une nourriture saine, sans pesticides, car le bien-être humain commence par le bien-être animal »*. Dans son restaurant Le Mesturet (Paris), la filière Bleu-blanc-cœur fournit *« les œufs, la volaille, les pigeonneaux du Poitou par Avigros à Rungis, le lapin. Tout est fait maison, dont la pâtisserie »*. Comment la filière peut-elle se développer ? *« En communiquant mieux, pour expliquer la démarche Bleu-blanc-cœur. La convention qu'on vient de passer va les aider, la restauration est un levier pour la communication »*. Alain Fontaine signale néanmoins une difficulté : *« Bleu-blanc-cœur a débuté par la grande distribution, or les chefs veulent garder leur originalité, la découverte de produits. De même, les gens ne commandent pas au restaurant un vin qu'ils trouvent à l'hypermarché – même si ce n'est pas comparable, car la cuisine transforme les produits »*. Sa proposition : *« Associer un petit producteur à un restaurant, qu'il soit visible. Mettre un nom sur un produit est beaucoup plus vendeur – on le voit dans les vins ! »* Les grandes marques l'ont compris et communiquent désormais en filmant de vrais agriculteurs et agricultrices.

**Pierrick Bourgault**

## Bleu-blanc-cœur en chiffres

**2 milliards d'euros de chiffre d'affaires en France**
**10 pays qui déploient le concept (Hongrie, Pologne, Colombie, Suisse, Italie, Indonésie…).**
**400 publications dans la presse scientifique**
**400 tonnes d'Omega 3 qui reviennent dans nos assiettes**
**910 acteurs économiques**
**2 500 produits au logo Bleu-Blanc-Cœur**
**7 000 agriculteurs et éleveurs en France**
**28 000 membres engagés dans la « communauté du bien manger »**
**149 675 tonnes de $CO_2$ par an non émis**
**Source : www.bleu-blanc-coeur.org**